



**Projet de plan de programme et de budget de la  
Commission de coopération environnementale**

**pour 2002 à 2004**

**Septembre 2000**



## Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>v</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Coup d'œil sur le programme pour 2002 à 2004</b>	<b>4</b>
<b>Environnement, économie et commerce</b>	<b>5</b>
1.1.1 Évaluation de l'environnement nord-américain dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord	6
1.2.1 Détermination des mécanismes du marché à l'appui de la protection et de la conservation de l'environnement	12
1.2.2 Mécanismes financiers et environnement : changement climatique et énergie	17
<b>Conservation de la biodiversité</b>	<b>21</b>
2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	22
2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	25
2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	29
2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord	32
2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées	35
2.1.6 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	40
<b>Polluants et santé</b>	<b>45</b>
3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air	47
3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord	50
3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux	53
3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques	58
3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants	68
3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution	75
3.4.2 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord	81
<b>Droit et politiques de l'environnement</b>	<b>87</b>
4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales	88
4.2.1 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord	91
4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois	95
4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois	101
4.2.4 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord	103
4.2.5 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord	107
<b>Autres activités de la CCE</b>	<b>109</b>
Obligations spécifiques en vertu de l'Accord	110
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale	111

Comité consultatif public mixte	112
<b>Budget</b>	<b>114</b>
Sommaire du budget des projets de 2002	115
Dépenses	121
Sommaire	122
Revenus	123
Aperçu graphique	124
<b>Annexe – Programme d’action commun</b>	<b>127</b>
<b>Personnel du Secrétariat de la CCE</b>	<b>131</b>

## Avant-propos

En 1994, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a donné forme au plus important bloc commercial du monde. Parallèlement, les pays signataires — le Canada, le Mexique et les États-Unis — ont cherché à enchâsser des mesures de protection de l'environnement dans ce traité de libéralisation du commerce en convenant de conclure un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). L'organisation que cet accord a créée afin de le mettre en œuvre, la Commission de coopération environnementale (CCE), est une institution internationale dont les organes constitutifs sont le Conseil, formé des plus hauts représentants de l'environnement des trois pays, le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de cinq citoyens de chaque pays, et le Secrétariat, dont le personnel compte des spécialistes de l'environnement.

Ce Plan de programme pour 2002 à 2004 présente le plan de travail triennal qui permettra à la CCE de poursuivre la mise en œuvre de l'ANACDE. Il reflète la vision du Conseil, soit une coopération toujours plus grande, en poursuivant un double but : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

Le présent plan de programme est axé sur quatre secteurs de programme fondamentaux : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Ces secteurs comportent un certain nombre de programmes qui visent à favoriser l'atteinte des buts et objectifs de l'ANACDE. Des projets précis permettent de donner suite aux buts des programmes, et ces derniers continueront d'évoluer au cours d'un cycle de trois ans en fonction des résultats obtenus chaque année.



## Introduction

Le présent Plan de programme pour 2002 à 2004 oriente et régularise les travaux en cours de la CCE, tout en procurant à cette dernière la souplesse nécessaire pour donner suite à de nouveaux enjeux et à de nouvelles possibilités.

Le contenu de ce plan triennal est fondé sur un certain nombre de consultations et d'évaluations. Au cours des sept dernières années, le CCPM a tenu des ateliers publics dans chacun des pays membres de l'ALÉNA afin de connaître l'avis de la population sur l'orientation que la CCE devrait prendre. À la suite de ces consultations publiques, le CCPM a formulé des avis et établi des rapports particuliers à l'intention du Conseil sur l'orientation stratégique de la Commission.

Le Plan de programme pour 2002 à 2004 reprend un grand nombre des recommandations formulées par d'autres organes consultatifs, dont les Comités consultatifs nationaux et les Comités consultatifs gouvernementaux. Le plan intègre en outre un grand nombre des suggestions formulées par des membres des secteurs public et privé qui participent à des activités connexes, comme les consultations menées sur des activités particulières associées à la gestion rationnelle des produits chimiques, au registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, à la mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et aux travaux courants sur l'énergie et le changement climatique.

### Approches

L'ampleur et la portée des nouveaux enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent réclament un degré sans précédent de coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE a pour mandat d'aider à établir un consensus et une compréhension commune au sujet de la nature, de la portée et de l'ampleur du défi environnemental que doit relever l'Amérique du Nord, de même que de faciliter la prise de mesures pour relever ce défi.

La CCE favorise le recours à des solutions durables de préservation et de protection des écosystèmes nord-américains en travaillant en partenariat avec un nombre croissant d'intervenants publics et privés aux échelles locale, régionale et mondiale. Grâce à ces partenariats, la CCE peut maximiser la portée de ses activités et éviter les chevauchements en définissant clairement notre rôle et en se servant de nos caractéristiques uniques pour remplir des fonctions de rassemblement, de catalyse et de centre d'orientation, de recherche et d'information à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le plan triennal expose une combinaison de mesures et de stratégies fondées sur une ou plusieurs de ces fonctions, selon les objectifs énoncés dans le cadre de chaque activité.

### Rôle de la CCE

La CCE assume un certain nombre de fonctions, qui peuvent varier selon la question à l'étude. Ces fonctions incluent les suivantes :

#### Fonction de rassemblement

La CCE constitue une tribune régionale unique pour ce qui est d'analyser les tendances et d'amener des intervenants clés à trouver des solutions concertées ou simplement à échanger leurs vues sur des questions importantes concernant la protection, la conservation et la durabilité de l'environnement. Étant donné que la CCE réserve une part active aux trois gouvernements nord-américains par l'entremise de son Conseil et de ses comités consultatifs ainsi que du public représenté par le CCPM, elle est très bien placée pour agir à titre d'intermédiaire impartial, c'est-à-dire pour réunir des intervenants des secteurs public et privé et jeter des ponts afin d'en arriver à une compréhension qui facilitera l'obtention de résultats favorables à l'environnement.

Dans le cadre de sa fonction de rassemblement, la CCE peut également faciliter la coordination des activités à l'échelle du continent nord-américain afin d'utiliser plus efficacement des ressources humaines et financières qui se font rares. Le réseautage des milieux scientifique et universitaire et d'autres milieux non gouvernementaux permettra de renforcer

les capacités en Amérique du Nord et demeurera un élément stratégique important en vue d'inciter le public à participer aux travaux de la CCE.

### **Fonction de catalyse**

Si le moment est opportun, la CCE peut également remplir des fonctions de catalyse en Amérique du Nord afin d'encourager les activités pertinentes entreprises essentiellement par d'autres institutions. À ce titre, la CCE peut servir à accélérer la mise en œuvre d'activités mondiales ou d'accords internationaux en Amérique du Nord. Grâce à la conclusion de partenariats et à la collaboration, la CCE donne également de l'élan à des initiatives prometteuses qui réclament un soutien technique ou financier restreint, un profil régional plus imposant ou une meilleure coordination. La structure unique de la CCE, qui donne lieu à la participation des gouvernements et du public, offre des possibilités exceptionnelles de catalyser la mise sur pied d'activités qui donneront des résultats fructueux.

### **Fonction de recherche et d'analyse des politiques**

Grâce à son personnel constitué de spécialistes des trois pays, au savoir-faire des gouvernements et au réseautage croissant des milieux scientifique et universitaire qui participent à ses travaux, la CCE dispose de capacités élevées de recherche et d'analyse des politiques lui permettant de se pencher sur des enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations sur tout le continent. À titre de centre nord-américain de recherche sur les politiques et les aspects scientifiques des problèmes environnementaux, la CCE continue de fournir aux décideurs et au grand public l'information scientifique objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

### **Fonction de centre d'information**

Dans un laps de temps relativement court, la CCE s'est avérée un important dépositaire de données et de renseignements sur l'environnement nord-américain. Ses rapports, ses dossiers factuels et ses bases de données s'avèrent très utiles aux citoyens et aux gouvernements. Ils leur fournissent en effet des informations importantes sur l'environnement que nous partageons à l'échelle du continent et sur les politiques mises en œuvre pour le protéger.

### **Programme de travail**

Le travail de la CCE s'articule autour de quatre secteurs de programme :

- l'environnement, l'économie et le commerce;
- la conservation de la biodiversité;
- les polluants et la santé;
- le droit et les politiques de l'environnement.

Chaque secteur comporte des objectifs qui sont poursuivis par le biais de différents projets. Ceux-ci sont mis en œuvre grâce à des outils et à des instruments qui varient selon les buts et les objectifs visés par la Commission.

Une fois déterminée la portée des nouveaux projets, la mise en œuvre de ceux-ci peut donner lieu à une variété de mesures ou de stratégies. Les phases pilotes servent souvent à mettre à l'essai ou à appliquer un modèle ou une stratégie dans une localité ou une région déterminée. Les résultats de ces phases pilotes peuvent servir de modèles susceptibles d'être reproduits et d'aider les concepteurs à polir et à améliorer des stratégies avant d'engager davantage de ressources et d'énergie dans des activités à plus grande échelle. Dans le cadre de ces projets, on peut également recourir à des équipes de spécialistes, à des groupes de travail, à des comités multilatéraux ou à d'autres ressources pour atteindre les objectifs du secteur de programme auxquels ces projets correspondent.

Le plan triennal comporte une variété de projets dont la mise en œuvre n'est pas forcément au même point, c'est-à-dire que certains peuvent débiter et d'autres se terminer. Des projets sont parfois parachevés dans des délais précis, tandis que d'autres sont poursuivis par d'autres institutions.

### **Participation du public et renforcement des capacités**

La participation du public et le renforcement des capacités sont des facteurs essentiels si l'on veut atteindre un grand nombre des buts et objectifs de développement durable fixés dans ce plan triennal. Ce dernier tente d'intégrer directement les activités de renforcement des capacités et de participation du public aux descriptions de projet, en recourant à une approche holistique et transsectorielle en matière d'élaboration et de planification de programmes.

Un grand nombre des activités entreprises par la CCE dans le but de s'acquitter de sa mission et de remplir son mandat sont destinées à maximiser les possibilités de participation du public et de renforcement des capacités. L'ANACDE fait état de l'engagement et de la conviction selon lesquels les efforts de protection et de conservation de l'environnement peuvent être bonifiés et multipliés grâce à des mécanismes puissants de participation du public. Dans la mesure du possible, la CCE intègre directement dans ses programmes et projets des moyens efficaces et opportuns de participation à ses activités.

Dans le même ordre d'idées, les Parties conviennent que des stratégies de protection et de conservation durables de l'environnement ne peuvent être soutenues que par le renforcement des capacités nationales de concevoir, d'appliquer et de maintenir les politiques et les mesures adoptées en Amérique du Nord. En conséquence, la CCE a intégré directement à son programme annuel de travail la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités tels que la formation, les échanges et l'éducation scientifiques et techniques. Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale constitue également un important mécanisme en vue d'accroître la participation des groupes environnementalistes aux travaux de la CCE et de renforcer leurs capacités de se pencher sur les problèmes environnementaux.

## **Résultats**

Le plan triennal établit clairement un ambitieux programme de coopération dont le succès sera facilement mesurable, compte tenu des buts et objectifs énoncés explicitement pour chaque projet. La CCE dans son ensemble poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- Élaborer et promouvoir des politiques à l'appui de la protection de l'environnement dans le contexte d'une intégration économique accrue en Amérique du Nord.
- Faciliter la mise au point de solutions coordonnées aux défis environnementaux qui se posent tant à l'échelle transfrontalière qu'à celle du continent nord-américain.
- Servir de point de référence au plan de l'information environnementale fiable.

*Il convient de souligner que, à moins d'indication contraire, tous les montants connexes aux projets sont exprimés en dollars canadiens.*

## Coup d'œil sur le programme pour 2002 à 2004

### I – Environnement, économie et commerce

- 1.1.1 – Évaluation de l'environnement nord-américain dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord
- 1.2.1 – Détermination des mécanismes du marché à l'appui de la protection et de la conservation de l'environnement
- 1.2.2 – Mécanismes financiers et environnement : changement climatique et énergie

### II – Conservation de la biodiversité

- 2.1.1 – Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
- 2.1.2 – Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- 2.1.3 – Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- 2.1.4 – Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- 2.1.5 – Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- 2.1.6 – Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

### III – Polluants et santé

- 3.1.1 – Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- 3.1.2 – Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- 3.1.3 – Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux
- 3.2.1 – Gestion rationnelle des produits chimiques
- 3.3.1 – Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants
- 3.4.1 – Renforcement des capacités de prévention de la pollution
- 3.4.2 – La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

### IV – Droit et politiques de l'environnement

- 4.1.1 – Rapport comparatif sur les normes environnementales
- 4.2.1 – Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord
- 4.2.2 – Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- 4.2.3 – Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois
- 4.2.4 – Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord
- 4.2.5 – Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

### Autres activités de la CCE

- Obligations spécifiques en vertu de l'Accord
- Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
- Comité consultatif public mixte

## **Environnement, économie et commerce**

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce doit veiller à ce que la poursuite de l'intégration des marchés nord-américains ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'environnement. Pour atteindre cet objectif prioritaire, il faudra entreprendre les trois activités suivantes :

- Évaluation de l'environnement nord-américain dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord
- Détermination des mécanismes du marché à l'appui de la protection et de la conservation de l'environnement
- Mécanismes financiers et environnement : changement climatique et énergie

### 1.1.1 Évaluation de l'environnement nord-américain dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord

#### Sommaire du projet

Ce projet, qui vise à améliorer les évaluations environnementales de l'intégration des marchés au sein de l'économie nord-américaine, met l'accent sur les effets de la libéralisation des échanges sur l'environnement. La CCE demeure le seul organisme international dont le mandat prévoit de telles évaluations, notamment mentionnées à l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, qui doivent permettre un « examen constant » des répercussions environnementales de l'ALÉNA. Parmi les enseignements qu'a tirés la CCE des travaux entrepris jusqu'à maintenant, il apparaît que cette analyse des effets de l'ALÉNA sur l'environnement doit être complétée par un examen des politiques internationales connexes, mises en œuvre à l'échelle de l'économie ou dans certains secteurs. Pour améliorer les évaluations environnementales, la stratégie du programme pour 2002 consistera à combiner des évaluations environnementales rétrospectives (*ex poste*), entreprises dans le cadre de l'ancien projet d'étude des effets de l'ALÉNA, et des évaluations prospectives (*ex ante*), préparées dans le cadre de l'ancien projet sur les nouvelles tendances dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord (le « projet Nouvelles tendances »). En combinant ces deux évaluations, la CCE cherche principalement à clarifier les options stratégiques qui s'offrent aux décideurs dans les domaines de l'environnement et de l'économie. Il faudrait établir ces options de manière à atténuer les dommages causés à l'environnement par la multiplication des échanges et les réformes économiques à grande échelle, et à maximiser les avantages que peut présenter l'intégration des marchés pour l'environnement. On pourra y parvenir plus facilement en intégrant dans les décisions visant l'environnement les décisions stratégiques et les considérations touchant l'économie et le commerce, ce qui conduira à une élaboration intégrée des politiques qui maximisera les avantages sur le plan économique, environnemental et social – qui sont les piliers du développement durable.

Le projet visera plusieurs objectifs :

- Faciliter la comparaison entre les méthodes et enseignements découlant des examens environnementaux récents et en cours ou les évaluations environnementales stratégiques des politiques commerciales, et les réformes visant les politiques économiques connexes. Dans le cadre de cette tribune, les Parties à l'ANACDE vont pouvoir comparer les différentes approches et leurs résultats, et profiter de l'expérience acquise au sein de la société civile dans le cadre des examens environnementaux. La comparaison des méthodes et des résultats permettra notamment de mieux comprendre les effets environnementaux communs à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- À la lumière des très nombreux travaux en cours dans le cadre des examens environnementaux entrepris par les Parties, les instituts de recherche, les organisations internationales et d'autres intervenants, mettre à jour le *Cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA*.
- Intégrer les évaluations environnementales rétrospectives et les évaluations prospectives. L'analyse demeurera concentrée sur certains secteurs. Elle s'appuiera sur les conclusions du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce (octobre 2000), ainsi que sur l'analyse de suivi entreprise en 2001, qui porte essentiellement sur deux domaines globaux : l'agriculture (incluant les effets de l'intégration des marchés sur la biodiversité, la foresterie et les ressources en eau douce) et le secteur nord-américain de l'énergie. Les responsables du projet examineront ces deux secteurs et s'appuieront sur les travaux préparés dans le cadre du précédent projet Nouvelles tendances, en particulier sur les travaux entrepris dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et de l'eau douce. L'intégration des analyses rétrospectives et prospectives doit permettre de présenter des options stratégiques proactives, basées sur les tendances environnementales et économiques confirmées et sur les résultats anticipés d'ici 2010.
- À la suite de la publication, au début de 2002, d'un Cadre d'analyse mis à jour, lancer une demande d'exposés et organiser le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, en novembre 2002.

Les enseignements tirés du symposium permettront en partie de préparer une première réunion des ministres du Commerce et de l'Environnement des pays signataires de l'ALÉNA. Cette réunion, à laquelle participeront les ministres canadiens, mexicains et américains, aura lieu en 2003.

## Buts et objectifs

À mesure que l'intégration de l'économie nord-américaine va s'accélérer, les responsables des politiques environnementales vont faire face à de nouveaux défis. Ce projet va permettre de déterminer dans quelle mesure l'intégration des marchés (stimulée par les échanges commerciaux et les investissements liés au commerce entre signataires de l'ALÉNA) influe directement ou indirectement sur la qualité de l'environnement et sur les politiques environnementales. Des évaluations environnementales de qualité jettent les bases de nouvelles politiques (tant environnementales qu'économiques), qui visent à atténuer les répercussions négatives de l'intégration des marchés sur l'environnement et à en maximiser les avantages écologiques.

## Justification

Ce projet vise à améliorer les évaluations environnementales de l'intégration des marchés et du commerce adaptées aux politiques en place. En 2000, les échanges commerciaux entre les trois signataires de l'ALÉNA ont totalisé près de 700 milliards de dollars américains. En plus de ce montant, les mouvements d'investissements transfrontaliers se sont considérablement multipliés depuis 1994. On a également observé une progression de l'échange de technologies, de méthodes de gestion et d'expérience en matière de réglementation entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

À mesure que l'intégration des marchés et la mondialisation de l'économie se poursuivent, les responsables des politiques environnementales continuent de faire face à de nouveaux problèmes, mais aussi à de nouvelles possibilités. Ils doivent notamment, étant donné que l'activité économique globale s'étend de plus en plus, veiller à ce que les normes et les règlements soient suffisamment stricts pour anticiper et atténuer le stress environnemental. L'intégration des marchés leur permet notamment de déterminer dans quelle mesure les pays et leurs collectivités partagent les nouvelles technologies, les méthodes de gestion de l'environnement, les approches axées sur le marché, la sensibilisation des consommateurs et les valeurs elles-mêmes. Ce projet visera à mieux définir de nouvelles politiques à mesure que l'on clarifiera les liens entre l'environnement, le commerce et certains secteurs. On trouve la justification de ces travaux à l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, qui prévoit un examen constant des répercussions environnementales de l'ALÉNA.

Le projet s'appuie sur l'hypothèse fondamentale selon laquelle des évaluations environnementales rigoureuses constituent une base solide sur laquelle on peut appuyer des politiques. C'est pourquoi il vise avant tout à faciliter des évaluations environnementales adaptées aux politiques en place. Il combine les travaux entrepris par la CCE dans le cadre de deux précédents projets : Répercussions de l'ALÉNA (axé sur une approche rétrospective visant à déterminer les répercussions du commerce sur la qualité de l'environnement et les politiques environnementales) et Nouvelles tendances, qui s'appuie sur une analyse prospective visant à mettre en évidence les principaux problèmes environnementaux d'ici 2010 à 2020.

## État d'achèvement

Durant l'été de 1995, la CCE a entamé la phase préliminaire du projet Répercussions de l'ALÉNA. Cette phase I a été axée sur les éléments centraux de l'ALÉNA, sur les aspects relatifs à la qualité de l'environnement et sur la reconnaissance d'importants processus pouvant servir à relier le développement environnemental au Canada, au Mexique et aux États-Unis à des changements découlant de l'ALÉNA dans les domaines du commerce, des investissements et de l'économie.

Au cours de la phase II, on a entrepris des études déterminées qui portent sur des éléments clés du cadre général d'analyse, et ce, dans le but d'étoffer les secteurs au sujet desquels on ne dispose d'aucune donnée empirique ou de clarifier les liens entre les enjeux environnementaux et les activités commerciales et économiques. Ces études ont été évaluées par des experts vers la fin de 1997. Une fois parachevées, elles ont permis d'ébaucher une deuxième version du document intitulé *Un cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA : Phase II*. Ce document a été soumis à l'examen du Conseil en 1998 et à celui d'un comité de pairs.

En 1999, la CCE a intégré les résultats de cet examen dans la version finale du *Cadre d'analyse*. Le Conseil a préconisé son application dans des secteurs précis de l'économie nord-américaine ou à l'égard de questions particulières ayant une portée environnementale en Amérique du Nord. La dernière ébauche de ce document a été soumise à un examen public au cours d'une réunion organisée par le CCPM; les commentaires recueillis ont été intégrés dans le *Cadre d'analyse* à la fin de 1999.

À la fin de 1999, le Conseil a diffusé une demande d'exposés invitant le public à présenter des propositions prévoyant l'utilisation des méthodes énoncées dans le *Cadre d'analyse*. En mars 2000, le tout nouveau comité consultatif du symposium a transmis un avis au Secrétariat quant à la sélection des documents présentés dans le cadre de la demande d'exposés. Des particuliers ou des groupes d'organisations ont été invités à préparer des exposés en vue du symposium d'octobre, lequel a bénéficié de la participation de divers experts et membres du public du Canada, du Mexique et des États-Unis.

En octobre 2000, plus de 300 personnes ont participé au premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Les résultats des rapports de recherche initiaux ont été commentés, révisés et publiés en 2001 dans deux formats : un rapport distinct sur les « enseignements tirés » du symposium, qui mettait en lumière les principaux résultats des rapports de recherche et des discussions; et le compte rendu du symposium lui-même.

Plus tard en 2001, le Secrétariat de la CCE a publié trois documents d'information additionnels dans le cadre du suivi du symposium : a) une analyse des effets de l'intégration des marchés et de la libéralisation des échanges sur la biodiversité, qui mettait l'accent sur l'agriculture; b) l'étude des répercussions de l'évolution du marché nord-américain de l'énergie sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le commerce; c) le point sur les enseignements tirés de l'évaluation des répercussions environnementales de la libéralisation des échanges.

Pour étudier la biodiversité et les enjeux liés à l'agriculture, l'analyse de 2001 s'appuie également sur les travaux entrepris dans le contexte du projet *Nouvelles tendances*, à savoir :

- Quatre documents d'information préparés par le Secrétariat, qui définissaient les divers moteurs économiques des changements environnementaux, et décrivaient des moyens d'anticiper les futurs problèmes environnementaux.
- Publication d'une version abrégée du rapport sur l'état de l'environnement, qui doit servir de base à l'examen des nouvelles tendances.
- Questionnaire en ligne, qui invite le public à commenter les nouveaux problèmes environnementaux les plus préoccupants.
- Analyse des liens et de la concurrence croissante entre l'agriculture et l'urbanisation pour ce qui est de l'utilisation des ressources en eau douce. Cette analyse s'est appuyée sur un modèle d'impact hybride permettant d'évaluer la concurrence en matière de ressources naturelles et les possibles contraintes liées au secteur agricole et à l'urbanisation d'ici 2025. Les résultats produits par ce modèle ont été publiés en décembre 2000.
- Premières conclusions de l'analyse des flux de matériaux, qui examinait les secteurs de la foresterie et de l'agriculture du Canada, du Mexique et des États-Unis. Les résultats ont également été publiés en décembre 2000, grâce au soutien de chaque Partie, et en étroite collaboration avec le *World Resources Institute*.
- Publication d'un rapport sur les faits saillants et les enseignements tirés des principales conclusions de l'analyse des tendances, en juin 2001.
- Publication, à la fin de 2001, d'un document résumant, dans un langage accessible à tous, tous les documents produits jusqu'à maintenant par le groupe.

## Activités en 2002

### *Aperçu*

Le programme de travail pour 2002 à 2004 vise à faire mieux comprendre les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce, ce qui doit permettre l'élaboration de politiques destinées à atténuer les éventuels effets néfastes sur l'environnement et à maximiser les avantages pour l'environnement. Pour atteindre cet objectif, il faudra notamment passer en revue les méthodes et les outils nécessaires à l'évaluation des liens entre environnement et économie, en se reportant au Cadre d'analyse de la CCE. Il faudra également approfondir les analyses sectorielles et montrer les liens entre les différents secteurs et sous-secteurs économiques, en s'appuyant notamment sur l'analyse entreprise en 2001 à propos de la biodiversité et du secteur de l'énergie. Les travaux mis en œuvre en 2002 porteront principalement sur la préparation du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Les étapes suivantes sont prévues : demande d'exposés de la part du Conseil; examen des propositions par des pairs membres d'un groupe consultatif sur l'environnement et l'économie; organisation du symposium lui-même en novembre 2002; présentation des résultats et des politiques recommandées dans la perspective de la première réunion des ministres du Commerce et de l'Environnement des pays signataires de l'ALÉNA, qui doit se tenir en 2003.

Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004  
Environnement, économie et commerce

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 :</b> Mise à jour, au besoin, du Cadre d'analyse, à l'issue des divers examens et de la table ronde.	<b>40 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité 1 : Examen des approches et des conclusions issues des récents travaux d'évaluation environnementale rétrospective et prospective des politiques économiques/commerciales. En particulier, formulation de recommandations sur la comparabilité des approches, les outils, les données nécessaires, les méthodes et les modèles liés aux évaluations environnementales <i>ex poste</i> et aux futurs travaux portant sur l'environnement. Préparation d'un rapport d'experts à propos des options techniques.</li> </ul>	10 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité 2 : Tenue d'une réunion des représentants des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, incluant le groupe consultatif, qui permettra de comparer les approches et les résultats. Les participants à cette réunion devront en premier lieu définir les problèmes environnementaux communs aux trois pays en raison de l'intégration des marchés.</li> </ul>	20 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité 3 : Comparaison des approches et des enseignements tirés des examens environnementaux et des évaluations des effets du commerce sur l'environnement.</li> </ul>	10 000 \$
<b>Activité 2 :</b> Intégration des évaluations environnementales rétrospectives et prospectives.	<b>175 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Examen des méthodes, outils et ressources de base nécessaires à la combinaison des évaluations environnementales rétrospectives et prospectives.</li> </ul>	20 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Poursuite des analyses sectorielles dans deux domaines : l'agriculture et l'énergie. Dans le domaine de l'agriculture, on analysera essentiellement dans quelle mesure le commerce et l'intégration des marchés influent, et risquent d'influer d'ici 2010, sur les forêts, l'eau douce et la biodiversité. Dans le domaine de l'énergie, on analysera dans quelle mesure l'évolution du marché nord-américain de l'énergie peut aller dans le sens des politiques axées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.</li> </ul>	120 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 3 : À partir des résultats des analyses sectorielles, préparation d'un atelier public en vue de définir et d'examiner les politiques environnementales et économiques possibles.</li> </ul>	35 000 \$
<b>Activité 3 :</b> Organisation du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce.	<b>150 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : En janvier 2002, lancement d'une demande d'exposés en prévision du deuxième symposium. En avril 2002, avec l'aide du conseil consultatif, sélection des spécialistes et des groupes qui prépareront les communications de la conférence.</li> </ul>	10 000 \$

• Sous-activité 2 : Octroi de subventions et d'une aide à la recherche limitée aux personnes, aux groupes de recherche et aux autres intervenants préparant les communications du symposium.	75 000 \$
• Sous-activité 3 : Organisation du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce.	65 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>365 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>235 000 \$US</b>

## Participation du public

Dans le cadre de ses travaux sur les effets des politiques économiques sur l'environnement, la CCE veut avant tout que son analyse soit transparente et que la société civile participe pleinement à ses travaux. De fait, l'un des principaux enseignements que l'on peut tirer des efforts visant à examiner les répercussions environnementales du commerce est que la société civile joue un rôle déterminant dans l'amélioration de ces évaluations. Par exemple, la CCE a lancé un appel d'exposés au sein de la société civile; plus de 300 personnes ont participé au symposium d'octobre 2000; en 2001, on a créé un groupe consultatif (composé d'experts et de représentants d'ONG) à la suite d'un sondage révélant la perception qu'a le public des nouvelles tendances en matière d'environnement; ce groupe pourra participer à une réunion publique à la fin de 2001 consacrée aux tendances actuelles. Cet engagement à faire participer le public va être maintenu en 2002, avec la demande d'exposés lancée au début de l'année, puis l'organisation d'un deuxième symposium nord-américain à la fin de l'année.

## Renforcement des capacités

Non seulement les participants au symposium ont-ils pu déterminer les répercussions de la libéralisation du commerce sur l'environnement, mais le deuxième symposium va permettre d'établir des liens entre des groupes et des particuliers des trois pays, qui pourront préparer une analyse aussi complète qu'originale des travaux d'évaluation des effets environnementaux. Les travaux de suivi, axés sur une analyse plus approfondie et sur la participation du public, doivent permettre de renforcer davantage les capacités des organisations et des particuliers afin que ceux-ci puissent poursuivre l'évaluation des répercussions environnementales du commerce, que ce soit dans le cadre de l'ALÉNA ou dans d'autres contextes.

## Résultats prévus

Le projet vise à améliorer les évaluations des répercussions environnementales des politiques économiques et de l'intégration des marchés. On espère ainsi intégrer les différentes méthodes et approches des évaluations et des examens environnementaux, y compris les analyses rétrospectives et prospectives. Les résultats du deuxième symposium constitueront un important point de référence pour la réunion des ministres du Commerce et de l'Environnement des pays signataires de l'ALÉNA, en 2003. Le projet améliorera en outre la capacité des gouvernements, des groupes de recherche, des ONG et d'autres intervenants à préparer de futures évaluations des nouvelles pratiques commerciales et autres réformes économiques de grande ampleur, ce qui inclut, par exemple, les répercussions environnementales de la libéralisation des marchés dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture.

## Partenaires et/ou participants prévus

Afin de poursuivre ses travaux en vue de mieux comprendre les effets environnementaux des politiques économiques, la CCE cherchera activement à conclure des partenariats, notamment avec le *World Resources Institute* (Institut des ressources mondiales), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce, la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les signataires de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU, la Banque mondiale, les centres de recherche, les ONG et d'autres intervenants.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Compte tenu de la nature interdisciplinaire de ce projet, les activités qui y sont liées seront étroitement coordonnées avec un certain nombre d'autres projets et activités de la CCE, et s'appuieront sur les données environnementales générées par ces projets et activités. Cela inclura le projet de Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) et d'autres projets relevant du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP), le projet d'élaboration d'outils techniques et stratégiques visant à améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et d'autres projets.

### **Activités en 2003 et 2004**

La CCE continuera d'évaluer les effets sur l'environnement de la libéralisation des échanges, et cherchera à déterminer quelles politiques peuvent maximiser les avantages de cette libéralisation et en atténuer ou en éviter les effets négatifs.

### **1.2.1 Détermination des mécanismes du marché à l'appui de la protection et de la conservation de l'environnement**

#### **Sommaire du projet**

Ce projet vise trois objectifs : renforcer la viabilité et la part de marché des produits et services écologiques en Amérique du Nord; faciliter l'entrée des petites et moyennes entreprises (PME) sur ces marchés; trouver des moyens concrets d'appliquer plus systématiquement les instruments du marché aux produits écologiques. Ce projet s'appuie sur les travaux entrepris par la CCE depuis 1998 dans le domaine des produits et services écologiques et des instruments du marché. Ces travaux ont permis à la CCE de tirer certaines leçons importantes et de constater, notamment, qu'il est fondamental d'établir un lien entre les politiques générales et les enseignements qui ont trait aux produits écologiques et qui ont été tirés des analyses, du renforcement des capacités et de la facilitation des partenariats entre différents intervenants du marché, à l'échelle microéconomique, sectorielle et sous-sectorielle.

Le projet va permettre d'examiner les obstacles et les possibilités en matière de produits et services écologiques sur des segments de marchés précis et pour des intervenants précis. Les produits et services auxquels on s'intéressera en 2002 sont les produits agricoles « d'ombre » (café d'ombre, palmier *Chamaedorea*, miel, plantes médicinales et autres produits) et les produits et services énergétiques. Dans le secteur de l'énergie, le projet permettra d'examiner principalement les approches basées sur les marchés destinées à appuyer l'efficacité énergétique des pratiques de consommation et des produits utilisés, ainsi que des politiques visant à accroître la part des énergies renouvelables.

Dans ces domaines, les responsables du projet examineront également le rôle de l'eau douce comme outil de production et comme extrait. Ils définiront les mesures à prendre sur certains marchés et donneront des exemples précis de la façon dont les différents instruments du marché — qui incluent les mesures financières, réglementaires et volontaires — peuvent appuyer les objectifs de gestion durable des ressources en eau douce.

Pour étudier les produits et services écologiques, il faudra exécuter les étapes suivantes sur les marchés des produits et services écologiques, afin de déterminer les lacunes relatives à ces marchés, à l'établissement des prix et à l'information disponible, et de faciliter la formation de partenariats entre les différents intervenants : a) comprendre les caractéristiques propres aux produits et services que l'on qualifie d'écologiques; b) analyser plus en profondeur les intérêts des consommateurs et leur volonté de payer pour des produits et services « verts »; c) déterminer les problèmes qui peuvent se poser aux producteurs cherchant à respecter les critères relatifs aux produits et services écologiques; d) appuyer les partenariats communautaires, en particulier entre petits producteurs (notamment dans le domaine de la culture des produits d'ombre); e) déterminer l'importance du rôle des intermédiaires chargés des produits et services écologiques; f) favoriser la transparence et la comparabilité de l'information et des outils de commercialisation, ce qui inclut les programmes d'étiquetage et de certification écologiques; g) définir les politiques gouvernementales susceptibles d'appuyer les marchés des produits et services écologiques. Outre les travaux que la CCE a décidé d'entreprendre jusqu'à maintenant relativement aux produits et services écologiques, elle doit également s'intéresser à l'accès aux mécanismes de financement.

En plus d'examiner les produits et services écologiques liés aux secteurs agricole et énergétique, les responsables du projet s'intéresseront aux différents aspects des mécanismes du marché pour divers volumes de production, notamment aux approches unilatérales et négociées de la gestion écologique des entreprises. En s'inspirant des analyses de l'OCDE et d'autres organisations, ils examineront également l'utilisation des évaluations, de la comptabilisation du coût complet, de la bio-économie et d'autres outils à l'appui des objectifs de gestion durable des ressources en eau douce et de l'agriculture d'ombre.

#### **Buts et objectifs**

Le travail de la CCE relatif aux instruments du marché vise avant tout à permettre une meilleure compréhension des caractéristiques du marché et du potentiel d'expansion de la production, de la consommation et du commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord. Ce projet examine à la fois l'amélioration des capacités de production et l'accroissement de l'intérêt des consommateurs pour les produits et services écologiques, en vue d'une dissociation des dommages causés à la production et à l'environnement. Le projet vise principalement à faciliter l'échange d'information entre les différents intervenants des marchés. L'expérience nous a prouvé que, même si les

marchés nord-américains des produits et services écologiques présentent de très nombreuses possibilités, divers obstacles continuent de nuire à ces possibilités, en particulier pour les petites entreprises : on manque d'information (problèmes d'accès à l'information et de transparence); les consommateurs sont peu sensibilisés aux répercussions environnementales de leurs habitudes de consommation; les prix et d'autres conditions des marchés connaissent des distorsions imputables à certaines politiques gouvernementales; il existe d'autres contraintes liées aux marchés.

Voici certains des objectifs du projet :

- analyser plus en détail les différentes répercussions environnementales des produits et services écologiques, notamment les effets de l'augmentation de la production ou de la consommation de ces produits et services;
- sensibiliser davantage les producteurs et les intermédiaires aux possibilités que présente le marché des produits et services écologiques;
- améliorer la transparence et la comparabilité des outils d'information sur la commercialisation, en particulier l'étiquetage écologique et les programmes de certification visant les secteurs alimentaire et énergétique;
- examiner les problèmes liés à l'établissement du prix de l'eau à l'échelle locale et à la gestion des bassins hydrographiques, et promouvoir des technologies à la fois accessibles et abordables permettant d'améliorer la gestion de l'eau;
- clarifier les politiques nord-américaines liées aux instruments du marché. Ces politiques, qui s'inspireront du rapport de l'OCDE sur le développement durable, donneront des exemples d'instruments du marché déjà en place en Amérique du Nord, de même que des possibilités d'étendre le rôle de ces instruments;
- améliorer l'analyse et les politiques relatives au rôle que peuvent jouer les initiatives du secteur public à l'appui des approches basées sur les marchés et des marchés des produits et services écologiques. Il peut s'agir de la création d'incitatifs ou de l'élargissement d'incitatifs existants (mesures de nature financière ou légale), de la suppression d'éléments dissuasifs ou problématiques (p. ex., les subventions) ou de la détermination d'autres mesures que les gouvernements peuvent prendre à l'appui des marchés écologiques (p. ex., les politiques d'approvisionnement en produits écologiques).
- faciliter la détermination du rôle précis que doivent jouer les secteurs public et privé et les ONG dans le développement des marchés des produits et services écologiques.

## Justification

On sait depuis longtemps que les approches basées sur les marchés constituent un outil important permettant d'appuyer les objectifs écologiques. Cependant, le fossé demeure important entre la mise en place possible et concrète des instruments susceptibles d'appuyer les marchés des produits et services écologiques, et des instruments du marché qui réduisent les effets néfastes pour l'environnement. C'est en cherchant à atteindre les objectifs globaux susmentionnés que la CCE définira la nature de ses travaux relatifs aux instruments du marché.

## État d'achèvement

Les travaux de la CCE relatifs aux produits et services écologiques et aux mesures visant ce marché lui ont appris que, pour qu'une relation mutuellement profitable entre l'environnement et l'économie produise des résultats concrets, il faut renforcer les capacités, partager l'information et engager un dialogue nourri avec les différents groupes présents sur certains segments de marché. Pour que les objectifs d'utilisation durable et de conservation se traduisent par des résultats concrets sur les marchés, il faut établir un lien entre, d'une part, l'analyse microéconomique et, d'autre part, le renforcement approprié des capacités, l'établissement de réseaux et d'autres domaines.

Le projet s'appuiera sur plusieurs initiatives de la CCE, notamment ses travaux relatifs au café d'ombre, au palmier *Chamaedorea* et au tourisme durable. Pour comprendre la nature environnementale de ces produits, les responsables du projet s'inspireront des leçons tirées de leurs travaux menés en collaboration avec : le *Smithsonian Migratory Bird Center* (Centre smithsonien pour les oiseaux migrateurs), afin de définir les critères applicables aux producteurs de « café d'ombre » (2000); le Centre international de recherche en agro-sylviculture, afin d'évaluer les effets environnementaux de la culture du café d'ombre et de l'agriculture d'ombre en général, sur la flore, les oiseaux, les mammifères, les reptiles et la biodiversité (2001); l'*Instituto Nacional de Geografía* (Institut national de géographie) du Mexique, afin de clarifier le lien entre les régions riches en biodiversité et la production agricole à petite échelle (2001); l'organisation *Resources for the Future*, afin de comprendre le taux de reconversion forestière imputable à la production de café au Mexique (2001).

Par ailleurs, les responsables du projet vont faire la synthèse des leçons tirées des précédentes évaluations des problèmes de demande sur les marchés entreprises par la CCE. On a pour ce faire analysé très en détail la demande potentielle de café d'ombre chez les consommateurs nord-américains (1999); réalisé une étude de marché sur l'intérêt des consommateurs pour le tourisme durable (2001); réalisé une évaluation du marché et organisé une réunion d'experts à propos du palmier *Chamaedorea*, en mettant l'accent sur les fluctuations des prix et des volumes d'exportation [*Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (2000) et CCE, Montréal (2001)]; évalué les attitudes de l'industrie à l'égard des produits et services écologiques, ce qui incluait les problèmes d'approvisionnement institutionnel (2001); de concert avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Commission nationale sur l'économie d'énergie), effectué un sondage auprès des plus importantes entreprises consommatrices d'électricité au Mexique, afin de mesurer leur intérêt pour l'électricité renouvelable et leur volonté de payer pour cette électricité (2001).

Le projet demeurera principalement axé sur les problèmes auxquels sont confrontés les petits producteurs, ainsi que leurs collectivités et leurs intermédiaires désireux d'appuyer les marchés des produits et services écologiques. L'expérience a montré que l'une des principales causes de l'échec des marchés des produits et services écologiques est la séparation des différents intervenants de ces marchés. De plus en plus souvent, on reconnaît que les ONG ont un rôle à jouer pour combler cette lacune. Par exemple, la CCE a organisé un certain nombre de réunions et d'ateliers avec de petits producteurs, dont les producteurs de café et les coopératives (Oaxaca, mars 2000, et San Cristóbal, 2001); avec des professionnels du tourisme durable et d'autres intervenants, en vue d'élaborer des approches basées sur les marchés (La Paz, mars 2001); avec les producteurs et les consommateurs d'électricité (novembre 2001). Ces travaux, qui viennent compléter ceux qu'a entrepris la CCE sur les partenariats communautaires à l'appui des produits écologiques, notamment avec les petits exploitants agricoles et les petites coopératives (2001), s'appuient sur les précieuses leçons tirées des travaux que subventionne le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) et sur les réseaux créés dans le cadre de ce fonds. Par ailleurs, la CCE a organisé plusieurs réunions avec des producteurs de café et d'autres produits et avec des grossistes afin de les informer des ouvertures de marché pour les produits agricoles d'ombre et d'autres produits. Les représentants de la CCE ont notamment rencontré les producteurs de café et les grossistes en café (New York, Miami et Montréal, 2001), ainsi que des représentants de coopératives, afin d'examiner la possibilité de créer un conseil mexicain pour la production durable de café et d'établir le profil du marché.

Les travaux de la CCE visaient également à améliorer la transparence et la comparabilité des données sur les marchés des produits et services écologiques et sur les consommateurs. Jusqu'à maintenant, la CCE a préparé un rapport sommaire sur les programmes d'étiquetage et de certification écologiques et d'approvisionnement en place en Amérique du Nord (1999). Elle a également publié une version mise à jour de quatre bases de données consultables à propos des produits et services écologiques, qui couvrent : a) les programmes d'étiquetage et de certification du café; b) les programmes de certification de l'écotourisme ou du tourisme durable, les codes des pratiques exemplaires, les lignes directrices facultatives et d'autres initiatives; c) les produits de bureau, et en particulier les produits éconergétiques; d) la production d'électricité « écologique », l'étude des programmes de certification de l'électricité écologique par des tierces parties et des critères connexes, les lignes directrices sur la promotion de l'environnement visant l'électricité, les définitions de l'électricité renouvelable et les normes applicables aux énergies renouvelables issues de la législation sur la restructuration du secteur de l'électricité, ainsi que d'autres renseignements consultables à l'adresse <[http://www.cec.org/pubs\\_info\\_resources/databases/index.cfm?varlan=français&year=2001](http://www.cec.org/pubs_info_resources/databases/index.cfm?varlan=français&year=2001)>.

## Activités en 2002

### *Aperçu*

En 2002, le secteur des programmes relatifs à l'environnement, à l'économie et au commerce continuera d'acquérir de l'expérience dans le domaine des produits et services écologiques, et de rechercher des moyens novateurs de promouvoir une approche durable de la production, de la consommation, de la conservation des espèces sauvages et du commerce de ces produits et services. En s'appuyant sur l'expertise déjà acquise dans ce domaine, on déterminera les problèmes intersectoriels et on étendra cette analyse à d'autres produits. En outre, les responsables du projet s'inspireront des leçons tirées de l'examen des marchés des produits et services écologiques pour définir des politiques susceptibles d'appuyer les marchés privés de ces produits et services, ce qui inclut l'établissement des prix, les incitatifs et les approvisionnements.

Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004  
Environnement, économie et commerce

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 : Examen et soutien des partenariats visant les produits et services écologiques dans les secteurs nord-américains des produits agricoles d'ombre et de l'énergie.</b>	<b>120 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Facilitation du renforcement des capacités et de l'organisation de rencontres entre les différents intervenants du marché au sein des secteurs de l'agriculture d'ombre et de l'énergie — p. ex., les producteurs, intermédiaires, grossistes, organismes de certification et détaillants/groupes de consommateurs — en vue de déterminer les contraintes et les possibilités en matière d'expansion des marchés nord-américains des produits agricoles d'ombre et de l'énergie propre axés sur la durabilité de l'environnement. Organisation de deux ateliers en 2002 avec les producteurs et les intermédiaires afin d'examiner les moyens d'améliorer les partenariats.</li> </ul>	60 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Présentation des analyses de marché de la CCE à une grande variété d'acheteurs, de grossistes et de représentants de l'industrie, dans le cadre d'ateliers consacrés aux problèmes des consommateurs et aux possibilités qui s'offrent aux produits agricoles d'ombre et à l'électricité écologique.</li> </ul>	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 3 : Examen des possibilités d'améliorer la transparence et la comparabilité des programmes d'étiquetage et de certification du Canada, du Mexique et des États-Unis, notamment des possibilités de reconnaissance mutuelle et d'équivalence des normes. Dans le cadre de cette sous-activité, il faudra tenir à jour et étoffer la base de données de la CCE relative aux produits et services écologiques et organiser une réunion des intervenants concernés.</li> </ul>	30 000 \$
<b>Activité 2 : Détermination des politiques nécessaires à l'appui des marchés des produits et services écologiques.</b>	<b>125 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Examen des possibilités liées à l'acquisition par le secteur public de produits écologiques et publier un rapport à jour sur les récentes tendances en matière d'activités d'approvisionnement publiques et institutionnelles.</li> </ul>	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Organisation d'une réunion des représentants des gouvernements et des secteurs public et privé consacrée aux obstacles à l'acquisition de produits écologiques dans le secteur nord-américain de l'énergie et des possibilités dans ce domaine. On insistera tout particulièrement sur les rôles respectifs des secteurs public et privé et des ONG pour ce qui est de l'appui à ces marchés, selon l'ampleur des opérations et en coopération avec l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres organisations. Analyse de la façon dont des mesures propres à certains marchés (p. ex., des politiques financières) permettront d'atteindre l'objectif consistant à augmenter la part des produits et services écologiques sur le marché nord-américain.</li> </ul>	45 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 3 : Mise en œuvre des politiques sélectionnées par le Conseil.</li> </ul>	50 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>245 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>158 000 \$US</b>

## **Participation du public**

Les consultations auprès d'intervenants déterminés, c'est-à-dire des producteurs du secteur privé, des intermédiaires comme les grossistes et les acheteurs, des coopératives et des collectivités, mais aussi d'autres intervenants, constituent la base des travaux de la CCE en matière de produits et services écologiques.

## **Renforcement des capacités**

Un des éléments importants de ce projet est le renforcement des capacités. En particulier, on continuera de déployer des efforts pour augmenter la capacité des PME à saisir les nouvelles occasions qui se présentent sur les marchés d'exportation pour leurs produits et services écologiques. Les travaux se poursuivront en collaboration avec les coopératives agricoles et d'autres coopératives, les petits producteurs, les organismes de certification et les organismes connexes, les acheteurs et l'industrie, afin de fournir de l'information à propos de deux éléments : les caractéristiques des produits et services écologiques, notamment la façon dont ils diffèrent des autres produits et services, et l'information sur la structure des marchés de ces produits et services et des prix qui s'y pratiquent.

## **Résultats prévus**

Un des principaux objectifs de ce projet consiste à mieux faire comprendre à quelles exigences pratiques on doit se plier pour obtenir des résultats réciproquement avantageux en ce qui a trait au développement des marchés et à la conservation et à la protection de l'environnement. Ce projet permettra de quantifier la production, la consommation et les débouchés commerciaux dans le secteur agricole et les régions écologiquement fragiles (dont les aires protégées) à partir des leçons tirées dans ces trois domaines. En outre, il aidera à déterminer et à mesurer les effets possibles des différentes politiques économiques et commerciales, de même que d'autres instruments. Ces travaux serviront à déterminer le rôle possible de l'étiquetage et de la certification, de l'équivalence des critères et de la reconnaissance mutuelle des différents programmes, de même que les obstacles à la commercialisation de produits et services écologiques. On se penchera aussi sur les incidences de diverses mesures commerciales.

## **Partenaires et/ou participants prévus**

Les partenaires prévus comprennent des producteurs/fournisseurs, des distributeurs, des détaillants, des groupes de consommateurs, des groupes se consacrant à l'environnement et à la conservation, des organismes internationaux spécialistes du développement durable, des organismes chargés du contrôle de l'étiquetage et de la certification, des intermédiaires financiers et d'autres intervenants œuvrant sur les marchés des produits et services écologiques, dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie.

## **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Ce projet est mené en liaison avec le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité. Il s'inspirera également d'un certain nombre de projets subventionnés récemment (en 1998 et 1999) par le FNACE, qui portaient sur le café d'ombre mexicain, la conservation des oiseaux et les questions liées à la biodiversité, ainsi que sur la certification et l'étiquetage de produits forestiers non ligneux et d'autres produits. Les responsables du projet collaboreront en outre avec le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé afin d'étudier les possibilités d'énergie propre en Amérique du Nord.

## **Activités en 2003 et 2004**

Le CCE prévoit poursuivre durant les années à venir son étude des mécanismes du marché liés à l'environnement et aux produits écologiques.

## 1.2.2 Mécanismes financiers et environnement : changement climatique et énergie

### Sommaire du projet

Ce projet vise à multiplier les mesures financières du secteur privé à l'appui des objectifs de protection de l'environnement en Amérique du Nord. Les services financiers du secteur privé jouent un rôle essentiel dans l'aide à la protection de l'environnement. Malgré les progrès réalisés, il demeure difficile de combler l'écart entre, d'une part, les besoins d'information, les procédures opérationnelles et les objectifs du secteur financier et, d'autre part, les objectifs de protection de l'environnement. Il faut notamment définir les indicateurs et les autres données qui révèlent les risques financiers et les possibilités d'investissement liées à l'environnement.

Les travaux liés à ce projet portent sur trois domaines. Premièrement, la CCE s'efforcera de déterminer et de promouvoir les partenariats favorisant le financement des activités liées à l'environnement. Depuis quelques années, un nombre croissant d'intervenants reconnaissent la convergence des priorités des programmes environnementaux et du secteur des services financiers. L'environnement constitue un secteur d'activité à la fois important, dynamique et florissant pour deux raisons : a) la gestion de l'environnement est étroitement liée à la gestion des risques des entreprises et des risques financiers; b) le secteur des produits et services écologiques représente d'importantes possibilités d'investissement. La CCE continuera de fournir les renseignements et les analyses dont ont besoin les services financiers (en particulier sur l'endettement et le financement par actions ou par capital-risque) pour soutenir les investissements sur les marchés des produits et services écologiques. Grâce à ses travaux de promotion d'un fonds pour l'agriculture d'ombre, la CCE va disposer des données financières dont elle a besoin pour appuyer d'autres objectifs dans les domaines de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ces travaux viseront principalement à définir l'information et les autres éléments dont a besoin le secteur des services financiers pour soutenir des activités respectueuses de l'environnement au sein des PME. Les enseignements tirés des activités de microfinancement et des projets liés au FNACE sont particulièrement pertinents.

Deuxièmement, les responsables du projet veilleront à ce que l'information relative à l'environnement — et, en particulier, aux risques pour l'environnement — permette d'améliorer la transparence et la stabilité des marchés financiers. Ils examineront de quelle façon l'information est divulguée sur les marchés financiers, et comment les responsables de la réglementation du secteur financier et d'autres secteurs utilisent l'information de nature environnementale ou y répondent. L'analyse se concentrera sur le secteur de l'énergie — et inclura les activités pertinentes entreprises « en amont ».

Troisièmement, les responsables du projet continueront à étudier les possibilités qui se présentent à la communauté financière en rapport avec le programme relatif au climat.

### Buts et objectifs

Le but principal du projet consiste à favoriser une augmentation de la production, de la consommation et du commerce international des produits et services écologiques. L'expérience a prouvé que les efforts visant à appuyer les marchés de ces produits et services dans le cadre de liens « optimisés » entre l'environnement et le commerce nécessitent non seulement l'adoption de politiques gouvernementales appropriées, mais également la formation de partenariats novateurs avec le secteur privé.

Parmi les priorités du projet, on cherchera à déterminer et à quantifier les occasions d'affaires dans certains secteurs du marché des produits et services écologiques. L'objectif visé consiste à faciliter l'accès au financement et au crédit sur ces marchés — y compris l'accès au microcrédit, le cas échéant —, que ce soit directement par le financement de projets, ou indirectement par l'appui aux mesures relatives au marché. Les responsables du projet travailleront avec le secteur des services financiers afin de trouver les moyens de multiplier et de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé.

Le projet visera les objectifs suivants :

- Examiner quel type d'information peut garantir la viabilité financière des investissements liés aux produits et services écologiques. En particulier, examiner de quels types d'indicateurs et de données les investisseurs ont besoin pour atteindre leurs objectifs en matière de rendement des investissements et de réduction des risques financiers.

- Déterminer quelles leçons tirées du projet de fonds pour l'agriculture d'ombre on peut appliquer dans d'autres domaines, notamment l'efficacité énergétique parmi les consommateurs, le rôle accru des énergies renouvelables et le développement d'une infrastructure de contrôle de la qualité de l'eau.
- Faciliter la formation de partenariats entre les différents intervenants du secteur des services financiers, afin de leur fournir une information ciblée sur les possibilités que présentent les marchés des produits et services écologiques pour l'environnement.
- Veiller à ce que les marchés financiers évaluent de façon plus rigoureuse l'information relative à l'environnement.
- Comparer les exigences en matière de divulgation de l'information établies par les trios pays signataires de l'ANACDE, afin de déterminer dans quelle mesure la réglementation financière nuit ou est favorable aux objectifs plus globaux de protection de l'environnement. Pour effectuer cette comparaison, passer en revue les documents expliquant comment les différents indicateurs et systèmes de gestion de l'environnement sont pris en compte par les responsables de la réglementation financière, les investisseurs et, plus globalement, les marchés financiers.
- Examiner de quelle façon l'information relative à l'environnement influe sur l'investissement dans des technologies axées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
- Organiser une réunion des principaux intervenants afin de déterminer le lien entre la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, en insistant sur les possibilités d'investissement dans ces domaines.

## **Justification**

Cela fait un certain temps que l'on connaît le lien entre la protection de l'environnement et le secteur des services financiers, qui porte sur deux domaines principaux : 1) la mesure dans laquelle les marchés financiers peuvent internaliser les coûts et les avantages environnementaux par des signaux en matière de prix; 2) la disponibilité et les conditions du financement privé à l'appui des produits écologiques, notamment grâce aux investissements dans les produits et services écologiques. Une participation accrue du secteur privé aux investissements axés sur l'environnement est essentielle à l'évolution positive de la conservation, ainsi qu'à la santé des êtres humains et des écosystèmes.

## **État d'achèvement**

En 2001, la CCE a entrepris plusieurs activités dans le domaine du financement et de l'environnement. Par exemple, elle a : publié un rapport sur les possibilités d'investissement des PME mexicaines dans les activités relatives au climat; travaillé avec les secteurs nord-américain et européen des services financiers à l'appui du fonds pour l'agriculture d'ombre; effectué une analyse préliminaire destinée à comparer les règles sur l'échange sécuritaire d'information sur l'environnement entre le Canada, le Mexique et les États-Unis; organisé une réunion conjointe à la fin de 2001 — en collaboration avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sustentable* (Centre d'études du secteur privé pour le développement durable) — consacrée aux mécanismes de financement et à l'environnement; examiné les mécanismes de financement en regard de la biodiversité par le biais de son secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

## **Activités en 2002**

### ***Aperçu***

Ce projet mettra l'accent sur trois domaines : les leçons apprises d'autres secteurs en ce qui concerne la création du fonds pour l'agriculture d'ombre; une analyse sectorielle de la façon dont l'utilisation de l'information relative à l'environnement peut influencer sur les marchés financiers; d'autres travaux exploratoires sur les possibilités que présente le changement climatique, axés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1</b> : Étude des possibilités d'élaborer une approche nord-américaine basée sur les marchés de la séquestration du carbone, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.	<b>190 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Organisation d'une réunion des principaux intervenants représentant l'industrie, des groupes de consommateurs, des organisations d'environnementalistes, des investisseurs, des universités et des gouvernements, qui devront définir et formuler des options basées sur les marchés visant à réduire les quantités de carbone grâce à la séquestration, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.</li> </ul>	40 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Mise en œuvre des mesures suggérées par le Conseil.</li> </ul>	150 000 \$
<b>Activité 2</b> : Analyse plus approfondie à l'appui de la création d'un fonds nord-américain pour la protection de l'environnement.	<b>90 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Détermination des partenaires, des données nécessaires, des lacunes que révèlent les analyses et des autres travaux nécessaires pour appuyer le fonds pour l'agriculture d'ombre.</li> </ul>	50 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Étude de la possibilité de créer un fonds pour les petites entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables.</li> </ul>	40 000 \$
<b>Activité 3</b> : Examen de la façon dont l'information relative à l'environnement est divulguée et utilisée sur les marchés financiers.	<b>50 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Comparaison des dispositions relatives à la divulgation d'information établies par les trois pays, qui doit porter principalement sur l'information relative à l'environnement dans le secteur énergétique.</li> </ul>	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Tenue d'une réunion d'investisseurs, de responsables de la réglementation financière, de représentants de l'industrie et de membres du public, qui discuteront de performances environnementales, de divulgation d'information et de rendement financier; élaboration des politiques à soumettre au Conseil.</li> </ul>	20 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>330 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>213 000 \$US</b>

## Participation du public

Ce projet vise à faciliter la multiplication des partenariats avec le secteur privé et à clarifier les liens entre les activités de financement et les diverses mesures touchant les marchés, ce qui inclut les initiatives volontaires de l'industrie, l'étiquetage et d'autres mesures. On cherchera avant tout à encourager l'échange constant d'information entre les groupes d'environnementalistes, de producteurs et de consommateurs concernés par les marchés des produits et services écologiques, et le secteur des services financiers.

## Renforcement des capacités

Le processus visant à faciliter l'établissement de relations réciproquement avantageuses entre le secteur des services financiers et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui soutiennent un programme environnemental, vise un objectif important : fournir de l'information pertinente et du soutien aux groupes qui se consacrent à l'environnement, à la conservation et à d'autres domaines sur le terrain. Cela permettra de favoriser la conclusion de partenariats qui profitent vraiment à toutes les parties. Pour permettre l'établissement de telles relations, il faudra notamment évaluer les besoins.

### **Résultats prévus**

Le projet devrait permettre la collecte de données plus fiables sur les caractéristiques des marchés de produits et services écologiques; la multiplication des investissements et des politiques découlant de l'ouverture de ces marchés; une participation accrue du secteur privé et d'autres groupes aux activités de ces marchés; une clarification de la façon dont les politiques gouvernementales et les mécanismes du marché soutiennent ces marchés.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

En plus des intervenants de secteurs d'activités donnés, la CCE s'attend à la participation de représentants choisis du secteur des services financiers privés, dont ceux des banques commerciales, des banques d'investissement, des secteurs de l'assurance et de la réassurance, des fonds de retraite et d'autres fonds, des représentants d'organismes internationaux compétents, dont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le *World Business Council for Sustainable Development* (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable) ainsi que de groupes qui se consacrent à l'environnement et à d'autres domaines. Le CCPM fera partie des autres partenaires potentiels.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Ce projet permettra de recueillir des informations qui seront utiles pour l'octroi de subventions dans le cadre du FNACE; en outre, il sera étroitement lié au secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

### **Activités en 2003 et 2004**

La CCE prévoit poursuivre l'étude et l'analyse des mécanismes du marché en portant une attention particulière aux enjeux fondamentaux du programme de travail des années à venir.

## Conservation de la biodiversité

Le continent nord-américain abrite d'innombrables paysages terrestres et marins dont la valeur et l'importance sont immenses sur les plans culturel, économique et écologique, mais une grande partie des éléments de la diversité biologique est en voie de disparition. Même si la majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, d'autres sont communs à deux des trois pays, sans compter que les effets et conséquences de certains d'entre eux risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble du continent.

### Buts

Dans un contexte visant à multiplier les liens entre l'économie, le commerce et la société, la mission du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité consiste à promouvoir la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin de favoriser la conservation et l'utilisation de cette biodiversité ainsi que le partage des avantages qu'elle procure. À l'aide des directives et conseils du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, le Secrétariat entamera la mise en œuvre de la stratégie connexe qui consiste en un programme à long terme destiné à catalyser les mesures trinationales de conservation à l'échelle de l'Amérique du Nord. Cette activité comporte les objectifs suivants :

- Contribuer au maintien de l'intégrité des écorégions de l'Amérique du Nord.
- Prendre part à l'atténuation, à la réduction et à l'élimination éventuelle des menaces auxquelles sont ou seront confrontés les espèces et les écosystèmes que partagent les trois pays.
- Promouvoir une optique continentale et intégrée de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.
- Renforcer les capacités d'un large éventail de secteurs de la société nord-américaine en vue de conserver la biodiversité du continent.
- Favoriser une participation élargie du public à la conservation et à l'utilisation de la biodiversité ainsi qu'au partage des avantages qu'elle procure.

### Composantes du secteur de programme

La CCE sert de tribune pour trouver des solutions continentales coordonnées aux principaux défis que suscite la conservation, ainsi que pour concevoir des activités de conservation plus restreintes et mieux ciblées d'un point de vue géographique et en fonction d'approches interdisciplinaires. La manière dont ce secteur de programme sera mis en œuvre est exposée en détail dans chacun des projets suivants :

- Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

## 2.1.1 **Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord**

### **Sommaire du projet**

Le Plan stratégique vise à instaurer une coopération accrue entre le Canada, le Mexique et les États-Unis au niveau de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages de la biodiversité d'Amérique du Nord, dont les espèces migratrices et transfrontalières, les habitats et les couloirs critiques communs. La participation et la collaboration de divers secteurs de la société sont essentielles aux actions relatives aux menaces et aux perspectives communes dans les trois pays.

Le Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité (le « Plan stratégique ») est mené à l'échelle tant continentale que régionale, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité. Il sera évalué à l'échelle régionale grâce à des indicateurs de rendement appropriés.

### **Buts et objectifs**

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Soutenir la protection de l'intégrité écologique des écosystèmes clés de l'Amérique du Nord en appuyant les réseaux de collaboration.
- Promouvoir la collaboration nécessaire à la conservation et au rétablissement des espèces migratrices et transfrontalières de l'Amérique du Nord.
- Dresser l'inventaire des richesses naturelles du continent et approfondir les connaissances sur l'état de la biodiversité en Amérique du Nord.
- Promouvoir une participation active de la société nord-américaine à la planification et à la mise en œuvre des mesures de conservation.
- Donner suite aux menaces communes qui pèsent sur la biodiversité en Amérique du Nord.
- Tirer parti des perspectives découlant de l'accroissement des échanges régionaux.

### **Justification**

Le Plan stratégique vise à promouvoir une perspective continentale et intégrée de gestion, de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, à protéger l'intégrité écologique des écorégions nord-américaines et à favoriser l'atténuation, la réduction et, éventuellement, l'élimination des menaces présentes et futures qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes communs aux trois pays. Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, créé lors de la session du Conseil de 2001, fournira conseils et direction sur toutes les questions relatives à la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et au programme de conservation de la biodiversité de la CCE.

### **État d'achèvement**

Ce projet, qui s'appuie sur les travaux antérieurs et courants de la CCE et sur d'autres travaux d'intérêt régional, vise l'élaboration de stratégies de conservation de la biodiversité. Au nombre de ses réalisations, la CCE compte les documents suivants : *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord*; *Terrestrial Ecoregions of North America: A Conservation Assessment* (produit conjointement avec le Fonds mondial pour la nature); *Assurer la richesse biologique du continent : vers une véritable préservation de la biodiversité en Amérique du Nord : Un résumé préliminaire intégré*.

En 2000, par le biais de diverses tribunes, la CCE a recueilli des contributions et des observations de nombreux intervenants nord-américains, dont des universitaires, des organismes gouvernementaux, des représentants du secteur privé et des ONG. De plus, un atelier organisé par la CCE et réunissant des experts nord-américains dans les domaines de l'écologie, de la biologie de la conservation et des études environnementales a permis de répertorier quatorze régions d'intérêt prioritaire en termes d'importance écologique, de menaces en matière de conservation et de perspectives. En 2001, les résultats de ces rencontres ont été examinés et utilisés dans l'ébauche du Plan stratégique de la CCE, qui délimite les divers champs d'intervention de la CCE à court, à moyen et à long terme. Lors de sa session

de 2001, le Conseil de la CCE a avalisé la stratégie sur la biodiversité et confié au Groupe de travail sur la biodiversité, créé à l'occasion, le mandat de fournir avis et direction et de peaufiner et de mettre en œuvre cette stratégie (résolution 01-03). Ce groupe est composé de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.

## Activités en 2002

### Aperçu

Pendant la période 2002 à 2004, on passera de l'étape de la définition de la portée nord-américaine des travaux à celle de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation à l'échelle du continent et des régions. On examinera la possibilité d'utiliser des initiatives passées et actuelles telles que l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), le réseau d'aires marines protégées, le projet sur le commerce des espèces sauvages, le projet sur l'écotourisme et d'autres travaux en rapport avec le programme, comme outils de conservation dans chacune des régions géographiques visées.

Il est prévu de concevoir un moyen d'exercer un suivi, d'évaluer et d'orienter le Plan stratégique à long terme. Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité fournira conseil et direction aux responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité; il est également prévu de concevoir un mécanisme efficace pour faire en sorte que les peuples autochtones et d'autres intervenants participent aux travaux de la CCE concernant la biodiversité.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 : Réunion du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>16 000 \$US</b>

## Participation du public

La participation du public a été et continuera d'être un élément indispensable de chaque phase de la mise en œuvre du Plan stratégique. Il est prévu de continuer de collaborer avec le CCPM et les Comités consultatifs nationaux pour recueillir l'opinion du public et susciter la participation active d'un large éventail d'intervenants.

## Renforcement des capacités

Le Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité reconnaît les différentes démarches et les expériences fructueuses en matière de gestion et de conservation de la biodiversité des trois pays. Afin d'assurer le succès du Plan stratégique, il est prévu de définir des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des gestionnaires de la biodiversité et répondant aux besoins des autres intervenants.

## Résultats prévus

On prévoit obtenir les résultats suivants :

- poursuite de l'examen, de l'évaluation et de l'orientation de l'ensemble des travaux de la CCE dans le domaine de la conservation de la biodiversité;
- vaste participation des intervenants aux aspects pertinents de la conception et de la mise en œuvre du programme;
- élaboration et mise en œuvre de plans d'action régionaux dans les régions prioritaires de la CCE;
- détermination des besoins institutionnels des régions en matière de renforcement des capacités;
- entente sur les indicateurs de rendement, les variables à mesurer et les échelles à utiliser;
- obtention de données détaillées recueillies sur les écosystèmes de régions choisies pour évaluer l'applicabilité à d'autres régions prioritaires.

## Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires et les participants, qui comprendront des représentants du milieu universitaire, des ONG, d'organismes municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux, de collectivités autochtones et locales, du secteur privé et, en particulier, du CCPM et du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, apporteront une contribution importante aux processus de mise en œuvre, d'évaluation et d'examen du Plan stratégique. Les intervenants de ces secteurs participeront également à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des plans d'action régionaux.

## Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet continuera de se réaliser en collaboration avec les responsables d'autres programmes de la CCE afin que celle-ci applique une approche intégrée en matière de conservation de la biodiversité. De plus, le projet fournira une information cruciale concernant l'état de l'environnement dans les régions d'intérêt prioritaire, qui facilitera l'évaluation de l'efficacité des mesures de conservation mises en œuvre dans ces régions.

## Activités en 2003

### Aperçu

En 2003, on poursuivra la mise en œuvre des plans d'action régionaux et on mettra sur pied le système de surveillance. Au besoin, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité se réunira pour évaluer et guider les travaux de la CCE dans ce domaine.

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Tenue de réunions du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Maintien du soutien à un mécanisme de participation du public.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 3 : Soutien à la mise en œuvre de mesures concrètes définies dans le Plan stratégique, notamment en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation des indicateurs de la biodiversité.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 4 : Soutien à l'élaboration de mécanismes financiers dans les régions prioritaires.</li></ul>
<b>Activité 2 :</b> Seconde table ronde sur la conservation de la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Tenue de la seconde table ronde nord-américaine sur la conservation de la biodiversité, qui vise à susciter un dialogue créatif sur les problèmes prioritaires, les nouvelles approches et les pratiques exemplaires de conservation, d'utilisation durable et de partage des avantages de la biodiversité (y compris un document de travail).</li></ul>

## 2004

La CCE prévoit poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.

## 2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

### Sommaire du projet

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) vise à établir un réseau d'organisations publiques et privées, à l'échelle du continent, pour soutenir la conservation et la protection des oiseaux et de leurs habitats en Amérique du Nord. En 2002, l'ICOAN en sera à sa troisième année d'exécution de la mise en œuvre des plans d'action nationaux quinquennaux.

### Buts et objectifs

Le but de l'Initiative consiste à instaurer une coopération accrue entre les organismes voués à la conservation des oiseaux afin de mieux protéger ceux-ci. Les objectifs visés en 2002 sont les suivants :

- Faciliter l'établissement de mesures prioritaires et leur application en Amérique du Nord.
- Exécuter une série d'activités coordonnées sur le terrain pour conserver les populations aviennes de l'Amérique du Nord.
- Appuyer en partie l'organe administratif chargé de concevoir et de coordonner les activités nationales dans le cadre de l'ICOAN.
- Assurer la réussite à long terme de l'ICOAN en appuyant la mise au point d'un mécanisme financier.
- Fournir un cadre d'évaluation du rendement de l'ICOAN.

### Justification

L'ANACDE prescrit de prendre des mesures pour favoriser la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats et, plus particulièrement, pour protéger les espèces en voie de disparition.

L'Amérique du Nord peut s'enorgueillir de receler un nombre considérable et une grande variété d'espèces sauvages, et chaque pays est déterminé à conserver ses trésors biologiques. Les trois pays se doivent d'agir de façon concertée pour assurer la survie des espèces transfrontalières, des espèces qui sont menacées ou en voie de disparition, de même que des espèces qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Les populations aviennes sont d'importants indicateurs de l'état général de la biodiversité, car elles réagissent rapidement aux changements et au stress que subissent les écosystèmes. Les rôles écologiques qu'elles jouent ont fait l'objet de nombreuses études et sont maintenant mieux compris.

Bien que des efforts coordonnés à l'échelle internationale viennent d'être déployés à l'égard de certains groupes d'oiseaux — par exemple, l'application fructueuse du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour la conservation des oiseaux aquatiques —, il fallait prendre des mesures similaires et coordonner la conservation de toutes les espèces aviennes de l'Amérique du Nord. L'ICOAN a d'ailleurs été lancée dans ce but.

En 1996, le Conseil a demandé à la CCE d'élaborer une stratégie et un plan d'action visant à conserver, de façon concertée, les oiseaux de l'Amérique du Nord en fonction de buts, d'objectifs et de points de vue communs. En 1999, la CCE s'est acquittée de cette tâche en élaborant une stratégie qui est essentielle pour conserver efficacement les oiseaux en Amérique du Nord, de même qu'une série d'actions précises qui lui permettront de continuer d'apporter son soutien à l'ICOAN au cours des trois années suivantes. Les activités décrites ci-dessous donnent suite à cette stratégie et à ce plan d'action et constituent un premier élan pour veiller à ce que l'ICOAN se réalise pleinement.

### État d'achèvement

Les travaux de la CCE visant à inventorier des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ont représenté la première étape de la mise sur pied d'une activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Ils ont permis de rassembler des organisations de chaque pays; à l'heure actuelle, plus de 150 de ces zones ont été relevées sur le continent nord-américain.

En 1998, plus de 125 spécialistes des trois pays se sont rencontrés à Puebla, au Mexique, afin d'examiner l'ébauche d'un plan d'action pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord. À la lumière de l'opinion de ces

spécialistes, il a été possible de préciser des éléments d'action (ou des thèmes) dans des domaines comme la cartographie, les objectifs de conservation, la surveillance, la mise en œuvre et le soutien financier. Cela a mené à l'élaboration d'une stratégie pour l'ICOAN et d'un plan d'action pour réaliser cette activité de la CCE. Ces deux documents ont été parachevés et le Conseil les a approuvés ultérieurement, en juin 1999. Dans sa résolution n° 99-03, le Conseil a réitéré son engagement face à la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord en approuvant la poursuite de l'ICOAN pendant trois ans.

En 1999, la CCE a constitué les comités directeurs trinational et nationaux de l'ICOAN et nommé des coordonnateurs nationaux. Elle a également mis sur pied un projet pilote sur les oiseaux au sein du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), et a donné vie au réseau de l'ICOAN, lequel constitue le système d'information Internet de cette activité.

En 1999 également, à titre de suivi de l'atelier de Puebla, un groupe des États-Unis a établi le rapport intitulé *A Proposed Framework for Delineating Ecologically-based Planning, Implementation, and Evaluation Units for Cooperative Bird Conservation in the US*, ce qui a constitué la première étape du processus en Amérique du Nord. Par la suite, on a préparé une carte des régions nord-américaines de conservation des oiseaux, à partir du rapport de la CCE intitulé *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord*.

Depuis 2000, le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes a adopté l'ICOAN pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. On a parachevé des stratégies et des plans d'action coordonnés aux échelles nationales.

Une deuxième réunion des conservationnistes des oiseaux de l'Amérique du Nord a eu lieu à Querétaro (Mexique), du 14 au 16 février 2001, dans le but d'établir un plan quinquennal comportant des objectifs mesurables pour l'ICOAN. Les responsables du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, de Partenaires d'envol et de *Waterbirds and Shorebirds* (Oiseaux aquatiques et oiseaux de rivage), jouissent de liens solides avec les comités nationaux de l'ICOAN, et ils sont en train de modifier leurs activités afin d'élargir leur portée à l'échelle du continent et d'intensifier leur interaction. Pour faciliter l'intégration, on lancera une stratégie de communication en 2002, parallèlement à la mise en œuvre des projets pilotes triennaux.

## Activités en 2002

### Aperçu

En 2002, la CCE continuera d'appuyer l'ICOAN. Ses efforts seront centrés non plus sur le renforcement de l'appui institutionnel de l'ICOAN, mais sur la mise en œuvre des plans d'action, l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation du rendement et la promotion de l'élaboration de recommandations d'ordre juridique et politique.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 : Soutien aux activités des comités nationaux de l'ICOAN.</b>	<b>105 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Soutien aux comités directeurs et aux coordonnateurs nationaux afin qu'ils appliquent les stratégies nationales relatives aux plans quinquennaux de l'ICOAN. Les activités connexes pourront comprendre les suivantes : début de l'établissement d'une infrastructure efficace pour la mise en œuvre du programme de conservation des oiseaux à l'échelle des ZICO; définition des grandes lignes des mécanismes de surveillance et des cadres d'évaluation; sensibilisation accrue par le biais de l'élargissement des partenariats à l'échelon national.</li> </ul>	105 000 \$
<b>Activité 2 : Mise en œuvre du projet pilote de l'ICOAN.</b>	<b>100 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Soutien à la mise en œuvre d'un projet pilote visant à illustrer l'efficacité sur le terrain et le potentiel de l'approche de l'ICOAN. Ce projet appuiera un projet pilote à visibilité élevée qui sera bénéfique pour les oiseaux auxquels s'intéressent le Canada, le Mexique et les États-Unis.</li> </ul>	100 000 \$

<b>Activité 3 : Soutien au renforcement des capacités de conservation des oiseaux en collaboration avec les participants nationaux de l'ICOAN.</b>		<b>25 000 \$</b>
• Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier sur la situation des populations d'oiseaux en Amérique du Nord.		25 000 \$
<b>Activité 4 : Renforcement des activités concernant la communication et la sensibilisation.</b>		<b>10 000 \$</b>
• Sous-activité 1 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication et maintien du soutien au maillage des institutions vouées à la conservation et à l'écologie qui ont des ressources d'information pertinentes pour l'ICOAN et le RIBAN.		10 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>		<b>245 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>155 000 \$US</b>	

### Participation du public

Il est généralement reconnu que la protection de la biodiversité et de ses habitats aquatiques et terrestres dépend de la valeur qu'on lui accorde. Un pourcentage très important d'aires écologiques prioritaires étant de propriété privée, la participation des propriétaires à la conservation de ces terres ou de ces milieux aquatiques est par conséquent cruciale pour la conservation des espèces, de leurs habitats et d'autres caractéristiques naturelles en Amérique du Nord. Ce projet permettra de répertorier les mécanismes de participation gouvernementale et non gouvernementale visant la conservation de la biodiversité, tant dans les aires naturelles protégées que dans les aires dont la protection n'est assurée par aucun règlement ou décret gouvernemental.

### Renforcement des capacités

Les trois pays nord-américains déploient des efforts visant à protéger les oiseaux et leurs habitats, mais il existe toujours d'importantes lacunes et le déclin de nombreuses populations aviennes se poursuit. Grâce à la mise en place d'une infrastructure faisant appel à des particuliers compétents, à un engagement institutionnel et à la promotion de la formation d'ornithologues professionnels, de conservationnistes et de fonctionnaires municipaux, étatiques et provinciaux principalement, l'ICOAN contribue à combler ces lacunes pour le plus grand bénéfice de tous les oiseaux de l'Amérique du Nord. On s'attachera particulièrement à dresser un tableau de la situation des oiseaux de l'Amérique du Nord et des institutions de conservation connexes.

### Résultats prévus

- L'ICOAN servira de centre de coordination des activités ayant une importance continentale pour la conservation des oiseaux.
- Des plans d'action de l'ICOAN seront élaborés, mis en œuvre et évalués dans un effort concerté visant à protéger les oiseaux de l'Amérique du Nord.
- On tentera d'assurer le soutien financier à long terme de l'ICOAN par le biais d'une stratégie et d'un mécanisme de financement.
- Les comités nationaux de l'ICOAN examineront des activités de nature légale et d'autres instruments politiques afin que les populations d'oiseaux puissent bénéficier de leur application.

### Partenaires et/ou participants prévus

Nombre d'organisations et d'organismes ont joué un rôle de premier plan au cours de l'élaboration de l'ICOAN, et ils sont censés continuer d'agir à titre de partenaires et/ou de participants. Ce sont : l'*American Bird Conservancy* (Société américaine de conservation des oiseaux), Étude d'oiseaux Canada, la Fédération canadienne de la nature, le Service canadien de la faune (SCF), Cipamex, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *Dirección General de Vida Silvestre* (Direction générale des espèces sauvages) de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), Canards Illimités, Environnement Canada, la faculté des sciences de l'*Universidad Nacional Autónoma de*

*México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique), la Société de la faune et des parcs du Québec, *Fundación Ara*, le *Long Point Bird Observatory* (Observatoire d'oiseaux de Long Point), la *National Audubon Society*, le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), les responsables du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Pronatura, la *Tennessee Wildlife Resources Agency* (Agence des ressources fauniques du Tennessee), l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis) et l'*Universidad de San Nicolás de Hidalgo*, à Michoacán, le *Wildlife Management Institute* (Institut de gestion des espèces sauvages). Les autres partenaires de ce projet, qui sont trop nombreux à énumérer, comprennent des organismes gouvernementaux, des ONG, des collectivités locales, le secteur des produits forestiers, de même que des universités et des centres de recherche scientifique qui ont participé aux ateliers de Puebla et de Querétaro.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Les responsables de l'ICOAN travailleront en étroite collaboration avec ceux du projet sur les espèces qui soulèvent des préoccupations communes en matière de conservation pour ce qui est de la coordination des activités et mesures connexes à ce projet. Les résultats du projet sur les mécanismes de financement et l'environnement, notamment ceux qui découlent des initiatives sur le café durable et le palmier *Chamaedorea*, permettront d'élaborer un plan de financement de l'ICOAN. Le développement ultérieur du RIBAN : 1) se fera en consultation avec les utilisateurs du réseau de l'ICOAN afin d'accroître l'utilité du RIBAN; 2) comportera des liens éventuels avec des institutions vouées à la conservation et à l'écologie et ayant un rapport avec l'ICOAN, ce qui permettra d'accroître les ressources d'information du RIBAN. Pour améliorer le système d'information de l'ICOAN, son réseau sera relié au portail d'information de la CCE.

### **Activités en 2003 et 2004**

On prévoit accorder la priorité aux secteurs suivants : 1) renforcement de la structure de l'ICOAN; 2) maintien du soutien aux projets pilotes de l'ICOAN; 3) création d'un mécanisme de surveillance de la conservation des oiseaux en Amérique du Nord. En 2004, la CCE évaluera l'évolution de l'ICOAN à titre de projet autonome.

### **2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation**

#### **Sommaire du projet**

Ce projet est destiné à soutenir la conservation d'un groupe de dix-sept espèces d'oiseaux et de mammifères migrateurs et transfrontaliers qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation ainsi que de leurs habitats. Pour ce faire, il est prévu de renforcer la collaboration entre les organismes gouvernementaux des trois pays nord-américains chargés des espèces sauvages, ainsi qu'avec divers groupes d'intervenants, et de favoriser la réalisation d'activités concertées dans le domaine de la conservation. Étant donné que la majorité de ces espèces vivent dans les prairies, on centrera principalement l'attention sur les espèces qui sont associées à ce type d'écosystème.

#### **Buts et objectifs**

Le but de ce projet consiste à contribuer à la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et de leurs habitats.

Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Mettre en œuvre des plans de rétablissement visant la conservation des espèces prioritaires des prairies qui se prêtent à une action concertée.
- Faire connaître l'importance des prairies et le fait que les espèces sauvages qui en dépendent sont en voie de disparition.

#### **Justification**

Les prairies sont considérées comme les écosystèmes les plus menacés en Amérique du Nord. On a entrepris de nombreuses activités visant à les protéger aux échelles nationale et binationale, particulièrement au Canada et aux États-Unis, sans toutefois ignorer l'importance du Mexique dans ce domaine. Tout récemment, les trois organismes nord-américains chargés des espèces sauvages ont convenu de collaborer à la protection de dix-sept espèces d'oiseaux et de mammifères considérées comme suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Étant donné que la majeure partie de ces espèces est associée aux prairies, la CCE a organisé un atelier, avec l'aide des trois gouvernements, afin de jeter les bases d'une stratégie de conservation de ces trois espèces. Cet atelier a eu pour principal résultat de permettre l'élaboration d'une vision commune qui souligne la nécessité de protéger les espèces des prairies en conservant leurs habitats. Pour que cette vision se réalise il faudra : mieux connaître l'état actuel des prairies et leurs tendances dans l'ensemble de l'Amérique du Nord; relever les zones de conservation et fixer des priorités de protection; se pencher sur les pratiques en vigueur dans les prairies; déployer des efforts de sensibilisation. Cela exigera la participation de divers intervenants, particulièrement des propriétaires terriens, et la coordination des activités avec celles qui ont cours en permanence pour conserver les espèces des prairies.

#### **État d'achèvement**

En 1999, des représentants officiels des trois gouvernements ont choisi un groupe d'espèces suscitant des préoccupations communes afin d'entreprendre une action concertée à leur égard. À cette étape du projet, les Parties à l'ANACDE ont choisi des oiseaux et des mammifères terrestres. La CCE a établi un rapport en se fondant sur les inventaires dressés par des organismes nationaux notamment la Conabio, l'USFWS et le SCF, ainsi que sur des renseignements supplémentaires concernant les espèces menacées et en voie de disparition que lui ont fournis des experts scientifiques et des organisations vouées à la conservation. Ce rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord, qui suggère en outre des programmes de conservation connexes de ces espèces, met particulièrement l'accent sur celles qui suscitent des préoccupations dans chaque pays. Étant donné que sept des dix-sept espèces choisies sont étroitement associées à une région (les prairies), le rapport servira également à relever des régions prioritaires.

Le Conseil de la CCE a cautionné ce rapport en 2000, à l'instar du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes.

En mars 2001, la CCE a organisé un atelier de suivi à Nuevo Casas Grandes, dans l'État de Chihuahua, au Mexique, afin d'élaborer les éléments fondamentaux d'une stratégie trinationale de conservation des espèces des prairies suscitant des préoccupations communes. Cet atelier a donné lieu à la participation de représentants gouvernementaux des trois pays ainsi que d'ONG, d'universités et de propriétaires terriens. Au cours du mois suivant, la CCE a présenté les résultats de cet atelier au Comité trilatéral et son comité de direction a cautionné l'élaboration d'une stratégie destinée à concrétiser la vision mise au point au cours de l'atelier.

Afin de donner suite aux recommandations qui ont découlé de cet atelier, le projet a permis, vers la fin de 2001, de mettre à jour une carte des prairies, au moyen d'un système d'information géographique (SIG), qui comprend des aires de conservation comme les ZICO et les régions de conservation avienne. La mise en œuvre d'activités de rétablissement déterminées a donné lieu à l'ébauche d'une stratégie et de plans d'action.

## Activités en 2002

### Aperçu

Les activités qui seront entreprises en 2002 favoriseront le rétablissement des espèces prioritaires des prairies grâce à la participation d'intervenants et à la réalisation d'activités et de projets de formation, d'éducation, de sensibilisation et de surveillance.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1</b> : Facilitation de la mise en œuvre de plans d'action fondés sur la stratégie relative aux prairies.	<b>100 000 \$</b>
Sous-activité 1 : Soutien aux projets pilotes illustrant l'importance de la coopération trinationale pour la conservation des espèces des prairies qui suscitent les mêmes préoccupations dans les trois pays.	100 000 \$
<b>Activité 2</b> : Élaboration d'une stratégie de communication afin de faire connaître l'importance des efforts trinationaux destinés à protéger les espèces des prairies qui suscitent ces préoccupations.	<b>10 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>110 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>71 000 \$US</b>

## Participation du public

Il est prévu d'élaborer une stratégie de communication afin de faire connaître l'importance de la collaboration trinationale destinée à conserver les espèces des prairies qui suscitent des préoccupations communes. Des programmes viseront à faire participer le public aux activités de conservation, notamment les agriculteurs, et à le sensibiliser davantage à l'importance économique, culturelle et écologique des prairies.

## Renforcement des capacités

La CCE favorisera le renforcement des capacités institutionnelles et techniques afin de faire mieux connaître l'importance et la valeur de la protection des écosystèmes des prairies et de susciter des mesures à leur égard.

## Résultats prévus

En collaboration avec le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes et avec d'autres intervenants, on prendra des mesures concrètes de conservation des espèces migratrices et transfrontalières qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, notamment en mettant en évidence qu'il est important de conserver les habitats et les aires protégées.

## Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires et participants comprennent : le SCF, la Direction générale de la faune de l'INE, l'USFWS, le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes et la Commission pour la survie des espèces de l'Union mondiale pour la nature (UICN). Il est prévu de solliciter également la participation des universités, des groupes autochtones, des ONG, des gouvernements étatiques et provinciaux ainsi que des administrations municipales à titre de partenaires au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action.

## Liens avec d'autres projets de la CCE

Le projet a précédemment servi à prioriser des régions géographiques nord-américaines afin de dresser le Plan stratégique de conservation de la biodiversité. Il est étroitement lié au projet relatif à l'ICOAN qui accorde une attention particulière aux oiseaux de l'écosystème des prairies et à leurs habitats en raison du même intérêt qu'ils suscitent dans les trois pays.

## Activités en 2003

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Poursuite de la réalisation de projets pilotes relatifs aux espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.
<b>Activité 2 :</b> Poursuite des activités de communication et de sensibilisation.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication afin de faire connaître l'importance et les résultats des efforts trinationaux destinés à protéger les espèces des prairies qui suscitent des préoccupations.</li></ul>
<b>Activité 3 :</b> Établissement d'un cadre d'évaluation du rendement des activités relatives à ces espèces et détermination des travaux à entreprendre.

## 2004

En 2004, la CCE évaluera sa participation au projet en fonction des résultats de l'examen effectué en 2003.

## **2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord**

### **Sommaire du projet**

Ce projet vise à coordonner la mise au point de systèmes de classification comparables des habitats et des écosystèmes marins et estuariens que les Parties à l'ANACDE intégreront dans un SIG nord-américain. Il constitue une étape cruciale en vue de relever les principaux secteurs de la biodiversité à des fins de conservation, de restauration ou d'utilisation durable, et de répondre à d'autres besoins stratégiques comme la création d'un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées en Amérique du Nord. Il est en outre étroitement coordonné au projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées (2.1.5).

### **Buts et objectifs**

Ce projet est destiné à élaborer un cadre géographique commun et un système de classification des habitats et des écosystèmes qui serviront à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle continentale. Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Faciliter l'élaboration par les Parties, au moyen d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne représentant les principales écorégions marines et côtières de l'Amérique du Nord qui accompagnera les descriptions de chaque niveau de ces régions.
- Entreprendre une analyse des lacunes concernant les données sur le milieu marin afin de procurer aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour fixer des priorités de conservation des écosystèmes marins et côtiers.

### **Justification**

La nécessité de disposer d'informations sur les écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord ainsi que sur leurs ressources n'a jamais été aussi grande. À mesure que l'on développe la zone côtière et que l'on exploite les ressources au large des côtes, de plus en plus d'organismes marins font face à de nouvelles menaces, notamment le poisson, les mammifères marins et les tortues de mer, de même que des écosystèmes complets (p. ex., les milieux humides côtiers et les récifs coralliens). En ce moment, on ne dispose pas des outils nécessaires pour déterminer quels sont les secteurs critiques à l'échelle régionale en matière de conservation, que ce soit pour mesurer objectivement les changements qu'ont subis les ressources aquatiques ou le degré de réussite des politiques de gestion et des efforts de restauration. Il faut recourir à une approche ciblée si l'on veut utiliser à bon escient tant les ressources humaines que financières.

Cette approche table sur des connaissances écologiques élémentaires des écosystèmes et de leur état. Cependant, il est difficile de juger de celui de la biodiversité en Amérique du Nord sans disposer d'un cadre commun pour cartographier et évaluer l'environnement à l'échelle continentale (comme l'a fait la CCE au cours de ses travaux sur les écorégions terrestres de l'Amérique du Nord). La première étape en vue de catalyser une conservation efficace de la biodiversité sur le plan régional consiste donc à convenir d'une méthode commune de définition des écorégions. Celles-ci peuvent ensuite servir de fondement à des évaluations périodiques et, peut-être plus important encore, de cadre à une coopération visant à conserver les habitats et les éléments de la biodiversité qui en dépendent.

### **État d'achèvement**

Se fondant sur les efforts déployés dans les trois pays, vers la fin de 2001, un groupe d'étude trinational aura examiné les activités en cours et évalué les lacunes en ce qui concerne la cartographie des aires marines de l'Amérique du Nord. Il était également prévu de dresser une carte préliminaire, à l'aide d'un SIG, au cours de plusieurs séances interactives, et d'organiser un atelier de spécialistes afin de l'examiner et de la perfectionner.

## Activités en 2002

### Aperçu

En 2002, les principales activités de ce projet comprendront la production, à l'aide d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne représentant les principales écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord, ainsi que l'établissement d'un rapport sur ces écorégions, sous formes imprimée et électronique.

2002	Montants estimatifs (\$CAN)
<b>Activité 1 :</b> Production, à l'aide d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne représentant les principales écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord.	<b>40 000 \$</b>
<b>Activité 2 :</b> Établissement d'un rapport faisant état des habitats et des systèmes de classification connexes et décrivant les principales écorégions marines et estuariennes.	<b>100 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>140 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>90 000 \$US</b>

### Participation du public

Bien que la mise au point de systèmes de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens de l'Amérique du Nord et l'établissement de cartes à partir d'un SIG relèveront de spécialistes techniques issus des universités, des gouvernements et des ONG des trois pays, les résultats de ces travaux constitueront un outil précieux pour entamer un dialogue public élargi et plus efficace sur les priorités de conservation. En ce moment, les décisions relatives à l'emplacement des aires protégées et aux avantages qu'elles procurent sont principalement prises dans un contexte local, sans que l'on sache vraiment quelles incidences les mesures de protection à l'égard de l'une de ces aires peuvent avoir sur l'ensemble des objectifs de conservation de la biodiversité. L'inventaire et la cartographie des principaux écosystèmes et habitats marins et estuariens permettront de recenser plus facilement les groupes d'intervenants éloignés susceptibles d'être touchés par des mesures de gestion (p. ex., la pêche régionale, dont les ressources dépendent de certains habitats au cours d'étapes critiques de leur cycle biologique). Le projet fera appel à la participation du grand public grâce à des documents de sensibilisation et à des cartes géographiques qui seront diffusés à grande échelle sur des sites Web existants.

### Renforcement des capacités

Ce projet renforcera les capacités des trois pays à inventorier, caractériser et cartographier les écosystèmes, les habitats et la biodiversité des milieux marins et côtiers. Chacun des pays nord-américains a acquis de l'expérience par rapport à certains aspects de cette méthode, laquelle aura une incidence bénéfique sur les efforts concertés des trois pays. Le projet permettra de situer les besoins et de trouver des partenaires éventuels en vue de mettre sur pied des activités de conservation visant le milieu marin transfrontalier.

### Résultats prévus

Le projet permettra d'établir un rapprochement entre les méthodes de caractérisation et de cartographie des écosystèmes et des habitats marins et estuariens en application au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et de soutenir les décideurs lorsqu'ils fixent des priorités et choisissent des mesures appropriées. Il procurera un outil visant explicitement à soutenir la mise en place d'un réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP), ainsi que l'établissement de priorités à leur égard dans le cadre du projet qui s'y rapporte. Ces résultats seront les suivants :

- Inventaire de méthodes, de spécialistes et de bases de données dans les trois pays et compilation d'informations à leur sujet. Cette compilation constituera la première étape d'une méthode coordonnée d'analyse des lacunes.

- Mise au point de méthodes cohérentes et comparables de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens.
- Établissement, à l'aide d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne des écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord.
- Élaboration d'un plan d'action nord-américain qui instaure des priorités et des mesures de conservation des écosystèmes marins et côtiers.
- Renforcement des capacités des gestionnaires, des planificateurs, des scientifiques, des décideurs et d'autres intervenants à évaluer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes marins et côtiers du continent nord-américain.

### Partenaires et/ou participants prévus

Ce projet vise à rapprocher le grand nombre d'organisations et d'organismes qui cartographient les milieux marins et estuariens du Canada, du Mexique et des États-Unis, dans le but de mettre sur pied un système de classification comparable des habitats et des écosystèmes de ces milieux. Les principaux partenaires comprennent : l'Association pour la diffusion de l'information sur la biodiversité; le Conseil canadien des aires écologiques; la *Comisión Nacional de Areas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires naturelles protégées); la Conabio; l'INE; la Division Géο-Accès et le Réseau de l'Atlas national du Canada de Ressources naturelles Canada; la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques); Habitat faunique Canada; le SCF; le Fonds mondial pour la nature (Mexique).

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet sera étroitement lié aux travaux du projet de réseau nord-américain d'AMP ainsi qu'à l'activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Lorsque la carte d'échelle moyenne des écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord aura été établie à l'aide d'un SIG, elle servira au *North American Environmental Information Gateway* (Centre nord-américain d'information environnementale) et au *North American Gateway for Marine Conservation* (Centre nord-américain pour la conservation du milieu marin). Le projet offrira aussi un contexte illustrant la répartition géographique de la biodiversité qui permettra d'entreprendre des activités à plus petite échelle, comme celles relatives à la conservation de la biodiversité nord-américaine dans des régions prioritaires, notamment celle s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

### Activités en 2003

La carte d'échelle moyenne représentant les principales écorégions marines et estuariennes ainsi que le rapport relatif à ces écorégions, qui auront tous deux été établis en 2002, serviront à analyser les lacunes concernant les milieux marin et estuarien et à dresser un plan d'action. Cette activité sera étroitement liée au projet de réseau nord-américain d'AMP.

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Début de l'analyse des lacunes concernant le milieu marin.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier des groupes de travail sur les AMP et la cartographie des aires marines et estuariennes de l'Amérique du Nord en vue d'entamer les travaux d'analyse.</li></ul>
<b>Activité 2 :</b> Établissement d'un plan d'action, fondé sur les résultats de l'atelier, fixant des priorités et prévoyant des activités relatives à la conservation des écosystèmes marins et estuariens en Amérique du Nord.

## **2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées**

### **Sommaire du projet**

Les liens écologiques qui unissent les aires marines protégées (AMP), notamment les tendances migratoires et les étapes de vie de diverses espèces, réclament une collaboration accrue en vue de créer et de gérer les AMP. Un réseau de ces aires offre une meilleure protection à la biodiversité marine, mais à condition de les gérer individuellement. Le réseau nord-américain d'AMP, que coordonne la CCE en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur le milieu marin de la Commission mondiale sur les aires protégées (CMAP) de l'UICN, a pour but d'améliorer et de renforcer la conservation de la biodiversité marine dans les habitats essentiels de toute l'Amérique du Nord grâce à la création de liens fonctionnels entre les AMP existantes et à l'échange d'information à leur sujet.

### **Buts et objectifs**

Le but de ce projet consiste à établir un réseau nord-américain d'AMP afin d'améliorer et de renforcer la protection de la biodiversité marine, et ce, en établissant des liens entre les AMP des trois pays. Les objectifs visés sont plus précisément les suivants :

- Protéger la biodiversité et les habitats marins et côtiers essentiels en Amérique du Nord en appliquant des méthodes concertées et efficaces de conservation et en mettant sur pied des activités connexes de portée générale.
- Favoriser une collaboration accrue entre les trois pays en vue de relever des défis communs touchant la protection de la biodiversité marine et de prioriser des mesures de conservation concertées.
- Renforcer les capacités régionales, nationales et internationales de conservation des habitats marins et côtiers essentiels grâce au partage de l'expérience acquise, de nouvelles technologies et de stratégies de gestion, ainsi qu'à un accès élargi à de l'information pertinente.
- Faciliter la conception et l'établissement, en Amérique du Nord comme dans le reste du monde, d'un réseau universel et représentatif d'AMP comme le réclame l'UICN.

### **Justification**

Les AMP constituent des outils efficaces pour protéger et conserver les habitats côtiers essentiels dans les différentes régions du continent. Mais s'il existe déjà un grand nombre d'AMP et de programmes connexes, la plupart fonctionnent d'une manière indépendante et donnent lieu à un échange relativement restreint d'information, de stratégies et d'expérience. En outre, aucune AMP ne peut à elle seule protéger écologiquement des aires importantes à l'échelle régionale. Par contre, un réseau d'AMP adéquatement géré et coordonné peut exercer cette fonction de façon efficace. Un réseau de réserves conçu de façon adéquate et stratégique peut également procurer d'immenses avantages en permettant de préserver les habitats les plus riches et les plus précieux du continent et de diriger les mesures de gestion et de conservation vers les endroits les plus importants sur le plan écologique, tout en représentant un faible coût d'option en raison du fait que les restrictions sont réparties sur une échelle bien plus grande.

En outre, même si chaque AMP offre, à l'échelle locale, une protection précieuse à la biodiversité marine, sa conservation pourrait s'avérer encore plus efficace si les divers sites du continent donnaient lieu à l'établissement de liens et de partenariats fructueux.

### **État d'achèvement**

Plus de 250 personnes représentant une variété d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'universités, de groupes autochtones et de sociétés privées participent présentement à des activités cadrant avec le plan d'action relatif au réseau d'AMP.

Le réseau nord-américain d'AMP a vu le jour au cours d'un atelier qui s'est tenu en novembre 1999. Le compte rendu de discussion de cet atelier et le plan d'action connexe qui en a découlé sont consultables sur le site Web du réseau Marinnet, à l'adresse suivante :

<[http://www.orchestrabycrossdraw.com/marinnet/Notice.cfm?Notice\\_ID=39](http://www.orchestrabycrossdraw.com/marinnet/Notice.cfm?Notice_ID=39)>).

Ce plan d'action comprend sept mesures :

- l'évaluation des avantages économiques des AMP;
- la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord;
- l'établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP;
- la planification de la gestion intégrée des AMP;
- l'extension de la recherche appliquée aux AMP;
- l'élaboration d'une éthique maritime;
- l'instauration de normes de protection des AMP.

Des activités sont maintenant en place pour appliquer la majorité de ces mesures; certaines ont une ampleur nord-américaine alors que d'autres ont une ampleur infra-régionale, comme la côte nord-américaine du Pacifique, également connue comme la région s'étendant du golfe de la Californie, dans l'État de Baja California, jusqu'à la mer de Béring.

La CCE entend exercer une intendance de deux façons. En premier lieu, elle soutiendra l'établissement de priorités trinacionales en matière de conservation des espèces et des habitats, et la mise au point de mécanismes complémentaires pour mesurer le degré de réussite dans les AMP. En deuxième lieu, elle veillera au renforcement et à l'efficacité de la communication entre les intervenants, le réseau d'AMP et le cadre institutionnel, car ce dernier joue un rôle de protagoniste et de coordonnateur.

Afin de faire progresser le projet, il a été décidé de réaliser les activités suivantes :

***Priorités trinacionales en matière de conservation et évaluation du degré d'efficacité des mesures***

*Espèces marines suscitant des préoccupations communes*

Des représentants des gouvernements et d'ONG et des scientifiques spécialisés dans la conservation du milieu marin collaborent à l'établissement d'une liste d'espèces migratrices et transfrontalières à risque qui ont une valeur pour les trois pays. Cette liste a donné lieu à la tenue d'un atelier à Monterey, en mai 2001, qui visait à convenir d'une méthode de sélection d'espèces prioritaires. On trouvera sur le site Web du réseau Marinnet, à l'adresse <http://www.orchestrabycrossdraw.com/30/SiteDefault.cfm?2B07183F3639044E5C5A73>, les conclusions de cet atelier. Vers la fin de la même année, il était également prévu d'établir un rapport trilingue sur les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation afin d'étudier leur état et de cerner des possibilités de collaboration.

*Inventaire des aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring*

Cette activité vise à inventorier les aires les plus prioritaires afin de protéger la zone économique exclusive qui se trouve au large de la côte du Pacifique au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il s'agit d'une première démarche essentielle en vue d'établir un réseau d'AMP le long de cette côte en Amérique du Nord. La carte que cette activité permettra d'établir attirera l'attention de tous les intervenants sur les ressources qui ont le plus besoin de protection, et elle servira à catalyser les réseaux viables d'AMP dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring. L'établissement de cette carte a donné lieu à la tenue d'un atelier à Monterey, les 2 et 3 mai 2001, qui a permis d'élaborer une stratégie avec la participation de représentants d'ONG, d'organismes gouvernementaux et intergouvernementaux et d'associations de pêcheurs, tous voués à la conservation du milieu marin, et de convenir d'une méthode pour inventorier les aires prioritaires. On peut consulter les conclusions de cet atelier sur le site Web du réseau Marinnet. En collaboration avec le *Marine Conservation Biology Institute* (MCBI, Institut biologique de conservation du milieu marin), la CCE est en train de compiler les données scientifiques les plus récentes ainsi que les connaissances écologiques traditionnelles les plus pertinentes.

*Conservation du milieu marin : objectifs et indicateurs*

Cette activité permet à des scientifiques d'évaluer de façon réaliste à quel point il est possible d'atteindre des objectifs déterminés au sein des AMP et de quelle manière mesurer leur accomplissement. Au cours de l'atelier de mai 2001, les participants ont entrepris l'établissement d'un cadre général afin d'évaluer le rendement de la gestion des AMP. À la fin de 2001, il était prévu d'intégrer les résultats de cette étude à des pratiques élargies visant l'application de mesures efficaces pour gérer les AMP.

### ***Réseautage des AMP et renforcement des capacités***

#### *Réunion des gestionnaires d'AMP*

Vers la fin de 2001, des gestionnaires nord-américains d'AMP auront tenu une réunion afin de relever les éléments communs, de déterminer des bonnes pratiques de gestion et de cerner les besoins (dont ceux que viennent combler le Centre nord-américain d'information sur la conservation du milieu marin, d'une part, et les travaux sur les objectifs et les indicateurs de conservation du milieu marin, d'autre part).

#### *Centre nord-américain d'information sur la conservation du milieu marin*

En collaboration avec le Centre nord-américain d'information environnementale de la CCE, le *Center for International Earth Science Information Network* (Centre pour un réseau international d'information sur les sciences de la Terre) de l'université Columbia, Pêches et Océans Canada, la *Comisión Nacional de Areas Naturales Protegidas*, la NOAA, le Groupe de travail nord-américain sur le milieu marin de la CMAP (UICN) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar, ainsi qu'avec des représentants de projets internationaux et des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, la CCE est en train d'établir le Centre nord-américain d'information sur la conservation du milieu marin à l'intention des gestionnaires d'AMP, des ONG, des décideurs, des établissements d'enseignement et d'autres utilisateurs afin de soutenir le réseau nord-américain d'AMP. Cet outil visuel a été mis au point de façon concertée à l'aide d'un SIG et il est disponible sur Internet afin de fournir de l'information sur les éléments essentiels des activités de conservation du milieu marin en Amérique du Nord. Se fondant sur les données d'inventaires canadiens, mexicains et américains, ce centre permettra aux utilisateurs d'accéder à diverses bases de données nord-américaines en leur offrant différentes fonctions de recherche (p. ex., en cliquant sur un site d'AMP ou sur une carte, ou encore en entrant un nom ou un thème de recherche). Il facilitera également les communications entre les membres du réseau d'AMP et leur permettra de s'informer en échangeant au sujet de documents, d'activités et de questions concernant la conservation du milieu marin. Il servira en outre de centre d'information international sur le rendement des AMP en illustrant les tendances d'importantes variables comme les principaux prédateurs, les poissons qui ont une importance économique et les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.

Au printemps de 2001, la CCE a perfectionné le réseau Marinet, mis au point de façon concertée, à l'adresse <<http://www.orchestrabycrossdraw.com/marinet>>, et prévoyait, vers la fin de la même année, d'analyser les besoins et d'élaborer un prototype de centre d'information en se fondant sur l'opinion des gestionnaires d'AMP et de décideurs.

#### *Renforcement des capacités institutionnelles*

La CCE travaille actuellement avec les responsables de la *Baja California to Bering Sea (B2B) Marine Conservation Initiative* (Activité de conservation de la région marine s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring) afin de favoriser la concertation des ONG, des organismes gouvernementaux, des scientifiques, des intervenants et d'autres personnes intéressées à restaurer et à conserver la biodiversité particulière et la productivité de la côte nord-américaine du Pacifique grâce à un réseau d'AMP interconnectées. En 2001, les divers participants à cette activité ont élaboré une stratégie de conservation du milieu marin dans cette région que l'on peut consulter sur le site du réseau Marinet.

## **Activités en 2002**

### ***Aperçu***

En 2002, la CCE poursuivra la recherche de moyens d'appuyer les priorités trinationales en matière de conservation et le renforcement des capacités dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 : Fixation de priorités trinationales en matière de conservation.</b>	<b>130 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Réunion de spécialistes en vue de cerner des aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring, ce qui comprend l'établissement de cartes et de documents de références.</li> </ul>	90 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Présentation d'une carte d'aires prioritaires et de documents connexes à des décideurs et à d'autres intervenants de cette région. La CCE cherchera des possibilités de partenariat et de partage des coûts en vue de tenir une réunion sur les principales activités de conservation dans la région.</li> </ul>	40 000 \$
<b>Activité 2 : Renforcement des capacités, sensibilisation et publication de documents.</b>	<b>110 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Publication et diffusion du rapport sur les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.</li> </ul>	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Poursuite de l'établissement du Centre nord-américain d'information sur la conservation du milieu marin.</li> </ul>	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 3 : Soutien à la stratégie de sensibilisation des intervenants quant au bien-fondé du réseautage des AMP.</li> </ul>	15 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 4 : Soutien aux activités de renforcement des capacités relevées au cours de la réunion des gestionnaires d'AMP en 2001.</li> </ul>	35 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>240 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>155 000 \$US</b>

### Participation du public

La réussite du réseau d'AMP et de réseaux connexes dépend en grande partie de la sensibilité du public, de son soutien et de sa participation à la planification et à la gestion de ces aires. Le public a participé et participera davantage à ce projet, de la conception du réseau à la mise en place de chaque site d'AMP à l'échelle locale. Pour établir des liens entre les AMP et fixer des priorités connexes, on sollicitera également la contribution des universités, des groupes autochtones et des ONG qui se consacrent à ces aires marines. En outre, à mesure que le processus évoluera, on élaborera des documents de sensibilisation générale, comme le dépliant sur la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring, afin d'expliquer à un vaste public les avantages que ces activités de portée générale procurent à la biodiversité marine.

### Renforcement des capacités

L'objectif fondamental de la création d'un réseau nord-américain intégré et interactif d'AMP consiste à renforcer les capacités à l'échelle mondiale grâce à un partage d'information sur l'expérience acquise en appliquant des stratégies de conservation efficaces, sur les nouvelles menaces aux aires protégées et sur les possibilités de financement et de sensibilisation. Il est prévu que tous les membres du réseau tirent équitablement parti d'un tel échange. La formation des gestionnaires d'AMP est perçue comme un élément primordial au sein de ce réseau qui tiendra son premier atelier en 2002.

### Résultats prévus

Le réseau nord-américain d'AMP produira deux types de résultats, distincts mais connexes. Premièrement, il donnera naissance à une alliance d'AMP de toute l'Amérique du Nord, laquelle continuera de partager de l'information essentielle en vue d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la biodiversité marine aux échelles régionale,

nationale et internationale. Deuxièmement, il permettra d'entreprendre un certain nombre d'activités de conservation de portée générale qui amélioreront la protection de la biodiversité des sites participants.

### Partenaires et/ou participants prévus

Les organismes gouvernementaux et organisations qui suivent ont joué un rôle de premier plan au cours de la constitution du réseau d'AMP, et l'on s'attend à ce qu'ils continuent d'en jouer un à titre de partenaires et/ou de participants. Ce sont : la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada; Pêches et Océans Canada; le MCBI; la NOAA; le Secrétariat de la Convention de Ramsar; le Semarnat; l'*Instituto de Ecología de Xalapa* (Institut d'écologie de Xalapa); la CMAP (UICN); le Fonds mondial pour la nature (Mexique). Ce projet, qui a été élaboré en partie dans le cadre des réunions sur les AMP nord-américaines, en 1999, de celles portant sur la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California, en 2000 et en 2001, de l'atelier de Monterey, en 2001, et d'efforts de sensibilisation subséquents, compte parmi son très grand nombre de participants des gestionnaires d'AMP et des représentants d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'établissements d'enseignement, de collectivités locales, de groupes autochtones et du secteur privé.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet est étroitement lié à celui de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord, au secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, au Centre nord-américain d'information environnementale et, éventuellement, au programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), et ce, de la manière suivante :

- Les cartes établies au cours du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord serviront à entreprendre la première étape d'une analyse des lacunes relatives au milieu marin. Cette analyse servira à orienter de manière significative la réalisation des activités du réseau d'AMP.
- Le projet est coordonné aux activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce en vue de trouver un mécanisme de financement pour les AMP.
- L'établissement du Centre nord-américain d'information sur la conservation du milieu marin est lié de près à celui du Centre nord-américain d'information environnementale.
- L'établissement d'un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes, en vertu de la résolution du Conseil n°99-02 sur la GRPC, car les AMP constituent des endroits de choix pour établir des bases de surveillance.

### Activités en 2003

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action relatif aux AMP nord-américaines.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Poursuite des activités prévues dans le plan d'action, soit : 1) l'évaluation des avantages économiques des AMP; 2) la délimitation des biorégions marines nord-américaines; 3) l'établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP; 4) la planification de la gestion intégrée des AMP; 5) l'extension de la recherche appliquée aux AMP; 6) l'élaboration d'une « éthique maritime »; 7) l'instauration de normes de protection des AMP.</li></ul>
<b>Activité 2 :</b> Tenue d'un atelier réunissant les groupes de travail sur les AMP et sur la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord en vue d'entreprendre les travaux d'analyse des lacunes relatives au milieu marin.

## 2.1.6 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

### Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'aider les institutions et les organismes gouvernementaux qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité à offrir un accès plus pratique à l'information dans toute l'Amérique du Nord. Il est également censé relier le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) à d'autres activités nationales et internationales comme le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RCIB), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale d'information biologique), la Conabio, l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité) et le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la diversité biologique, pour créer un réseau nord-américain et mondial d'information sur la biodiversité accessible au public et gratuit.

Le projet vise également des questions liées au développement du RIBAN, dont les normes relatives aux données et les protocoles sur l'échange d'information. La CCE organisera et animera des discussions entre les principaux organismes publics et privés qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité. Ce nouveau réseau nord-américain sera relié à des projets nationaux et internationaux et fera donc partie d'un système d'information mondial sur la biodiversité.

### Buts et objectifs

Le principal but de ce projet consiste à aider les institutions et les organismes gouvernementaux qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité à collaborer pour offrir un accès plus pratique à cette information dans toute l'Amérique du Nord. Le projet vise également à utiliser le RIBAN pour soutenir les programmes de la CCE en les faisant bénéficier d'une information environnementale intégrée. L'atteinte de ces buts est subordonnée à celle des objectifs suivants :

- Poursuivre le développement du RIBAN en intensifiant la participation d'un réseau réparti et coopératif d'information sur la biodiversité, en élargissant la base d'utilisateurs et en orientant ceux-ci vers de nouvelles sources de données qui comprennent d'autres taxons et des données d'observation et de surveillance.
- Favoriser l'échange de données sur la biodiversité entre des entités publiques et privées.
- Relever les lacunes dans les données existantes et les connaissances.
- Jouer un rôle de premier plan en mettant au point des applications et des outils d'information pour des activités nationales, régionales et mondiales relatives à la biodiversité (p. ex., la NBII, le IABIN et le CHM).
- Relever des exemples d'utilisation concrète du RIBAN en vue de soutenir des activités du programme de la CCE, notamment celles relatives à la menace que représentent les espèces envahissantes et à la création d'un réseau d'AMP.

### Justification

On ne sait pas encore, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, quelles sortes de données existent sur la biodiversité, qui les détient, quel est leur degré de fiabilité et comment y avoir accès. Celles qui existent sont disséminées sous diverses formes et sont rarement répertoriées. De nombreuses activités sont réalisées par les paliers gouvernementaux fédéral, étatique et provincial ainsi que par des ONG en vue de constituer des bases de données nationales et mondiales sur l'environnement. Ces bases comprendront de l'information sur les espèces et d'autres ressources naturelles, des normes de gestion de l'information et différents systèmes de classification taxinomiques. Le RIBAN est destiné à recueillir des ensembles de données et à trouver des moyens efficaces d'y accéder.

Il faut, au besoin, pouvoir consulter de l'information scientifique pertinente pour être en mesure de conserver rationnellement la biodiversité. Il faut également instituer un partage de l'information, car, en Amérique du Nord, de nombreux systèmes environnementaux chevauchent les frontières nationales. Le partage des données sur la biodiversité et leur accès à l'échelle nord-américaine peuvent permettre d'éviter les différends en matière de classification et de faciliter la prise de mesures concertées plus cohérentes. Cela permettra également de réaliser des économies d'échelle et d'éviter le recoupement des activités. En dernier lieu, un projet d'envergure continentale

permettra à l'Amérique du Nord d'être un chef de file dans le cadre des efforts déployés mondialement pour que l'information sur la biodiversité soit mieux structurée et plus accessible.

### **Centre d'information environnementale : un lien avec la biodiversité nord-américaine**

La création d'un centre d'information environnementale permettra d'établir des liens entre les outils et les organismes du RIBAN et des données déterminées sur les programmes de la CCE afin d'offrir la possibilité de prendre connaissance des principaux enjeux écologiques qui ont cours en Amérique du Nord.

### **État d'achèvement**

Le projet a permis de concevoir des outils qui offrent maintenant un meilleur accès à l'information sur la biodiversité et qui ont été mis à l'épreuve dans le cadre d'études pilotes sur les oiseaux, les espèces envahissantes, les prairies et les AMP. Les travaux ont également permis de relever des sujets de préoccupation comme ceux que suscitent la qualité des données taxinomiques et les normes d'information relatives aux ensembles de données (métadonnées). La participation accrue d'organismes au partage des données et aux stratégies de conservation qui ont recours à l'information sur la biodiversité a permis d'orienter la mise au point d'outils de recherche de données et d'informations connexes. On prévoit poursuivre le perfectionnement de l'analyste d'espèces à mesure que l'on disposera d'autres outils Internet.

La session que le Conseil de la CCE a tenue en 2001 a permis d'inaugurer officiellement le Système d'information taxinomique intégré (SITI) pour l'Amérique du Nord. Il s'agissait d'une étape importante en vue d'offrir des taxons et des noms communs d'espèces dans les trois langues. Le SITI est relié directement à l'analyste d'espèces et au *Red Mexicana de Información de la Biodiversidad* (REMIB, Réseau mexicain d'information sur la biodiversité), apportant ainsi sa contribution au réseau d'organismes qui partagent de l'information. Il existe de plus en plus de possibilités d'améliorer la collaboration relativement aux données d'observation, puisque le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RÉSÉ) d'Environnement Canada continue d'offrir aux utilisateurs un accès aux données de surveillance et d'évaluation que détiennent ses partenaires. Les responsables du RIBAN ont travaillé en étroite collaboration avec ceux du projet sur les espèces envahissantes afin de contribuer à l'établissement éventuel d'un plan d'action coordonné avec la Banque mondiale, l'*US Geological Survey* (USGS, Commission géologique des États-Unis) et l'IABIN. En 2001, la CCE a porté son attention sur les espèces aquatiques envahissantes qui ont un rapport avec les AMP ainsi qu'à l'activité sur les prairies du continent. Elle a également proposé à des établissements d'enseignement et à des ONG de se servir du RIBAN pour mettre au point d'autres outils et applications relatifs à la conservation de la biodiversité. Le comité directeur du RIBAN et un groupe de travail sur la biodiversité ont participé à l'élaboration d'une vision stratégique pour le RIBAN.

### **Activités en 2002**

#### ***Aperçu***

Le RIBAN sera axé sur des thèmes énoncés dans la vision stratégique du comité directeur et sur l'établissement de liens entre les programmes de la CCE afin de faciliter l'intégration des données.

De 2002 à 2004, le RIBAN continuera d'offrir ses connaissances et compétences aux participants de l'IABIN afin d'optimiser les ressources et les projets qui sont avantageux pour l'Amérique du Nord. La technologie du RIBAN permettra aux utilisateurs de relier des bases de données sur les espèces envahissantes et de réaliser des analyses géospatiales des données. Les bases de données renfermeront des informations sur les espèces aquatiques et terrestres envahissantes et sur les organismes qui fournissent ces informations. Les données écorégionales comprendront une liste des spécialistes nord-américains des espèces envahissantes et des liens avec les administrations locales.

Un autre avantage du projet repose sur le fait que les utilisateurs du RIBAN ayant accès à de l'information sur la biodiversité qui se trouve dans d'autres régions nord-américaines, le réseau sera perçu comme une activité régionale d'envergure qui soutient les efforts déployés aux échelles hémisphérique et mondiale. Le RIBAN continuera de développer l'analyste d'espèces, de connecter de nouveaux organismes, d'inviter des ONG à participer et de chercher de nouveaux moyens de mettre l'information à la disposition du public.

Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004  
Conservation de la biodiversité

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1</b> : Intensification de la collaboration et de la participation à des activités internationales sur la biodiversité.	<b>40 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Communications avec les musées, les organismes gouvernementaux, les institutions universitaires et les ONG afin d'accroître l'échange de données, l'utilisation du RIBAN et le partage de connaissances avec des entités internationales, dont le <i>Global Biodiversity Information Facility</i> (GBIF, Centre mondial d'information sur la biodiversité), l'IABIN, le CHM, le RÉSÉ et le Centre météorologique mondial (CMM), et afin de mettre sur pied des activités concertées de portée continentale.</li> </ul>	15 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Élaboration, à l'aide du cadre du RIBAN, d'études de cas communautaires sur les indicateurs de biodiversité à l'échelle de l'écorégion afin d'appuyer les mesures de surveillance et de gestion de l'écosystème.</li> </ul>	25 000 \$
<b>Activité 2</b> : Soutien au développement permanent des outils de gestion de l'information du RIBAN : intégration de l'analyste d'espèces, du REMIB, du RÉSÉ et du portail du RIBAN.	<b>90 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Renforcement des capacités de communication entre les institutions du RIBAN par les moyens suivants : exploitation des ressources visuelles du portail du RIBAN, utilisation d'applications, de matériel de soutien et d'exemples de réalisation du RIBAN, facilitation de l'accès aux données de la CCE.</li> </ul>	20 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Renforcement de la concertation institutionnelle et de l'intégration des données, réunion du comité directeur et suivi.</li> </ul>	20 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 3 : Unification du REMIB et de l'analyste d'espèces : ajout d'une interface géospatiale ayant des capacités de géocodage.</li> </ul>	20 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 4 : Élaboration d'un atelier de formation à l'intention des groupes utilisateurs clés sur la recherche de données recueillies par le RIBAN et sur la modélisation aux fins des analyses de la biodiversité.</li> </ul>	10 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 5 : Relevé des possibilités de saisir et d'utiliser des données sensibles, intégration des données, accès du public au portail du RIBAN, adaptation d'outils du Web qui lient d'une manière dynamique les données que détiennent les institutions participantes.</li> </ul>	20 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>130 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>84 000 \$US</b>

### Participation du public

La participation du public aux objectifs du RIBAN sera possible grâce à la création d'une interface Internet qui établit des liens avec les programmes et les documents de la CCE et les bases de données réparties sur la biodiversité. Un accès illimité et gratuit à ces données garantit une participation du public nord-américain en lui offrant les ressources dont il a besoin pour mener des recherches, prendre des décisions et renforcer l'autonomie des collectivités. En privilégiant le recours à une méthode holistique de partage et de diffusion des données, le RIBAN procure aux Nord-Américains des outils leur permettant d'analyser les questions environnementales qui ont des répercussions directes sur leur milieu au sein de chaque écorégion. En outre, les organismes partenaires du RIBAN fourniront un cadre au CCPM pour accéder en permanence à l'information sur la biodiversité et sur la mise en œuvre des programmes de la CCE à l'échelle écorégionale.

## Renforcement des capacités

Le RIBAN permet l'établissement de liens entre des collectivités et des groupes de recherche indépendants en reliant leurs ressources en information et leurs compétences. Cette interconnexion illimitée et gratuite entre les sources de données sur la biodiversité offre aux collectivités et aux gouvernements nord-américains les moyens de faire des choix plus éclairés quant aux politiques et aux méthodes de mise en œuvre. Le RIBAN constitue également un modèle réalisable qui permet à d'autres groupes d'intégrer et de partager des données sur l'environnement. En résumé, en offrant aux intervenants intéressés un accès à de l'information plus complète, le RIBAN est en mesure d'offrir de meilleurs outils aux décideurs, de meilleurs moyens de gérer l'environnement, des capacités améliorées à toutes les collectivités pour s'occuper des enjeux environnementaux, une meilleure collaboration et un partage accru des compétences, un cadre intégré pour tous les autres projets et activités relatifs à l'information environnementale.

## Résultats prévus

Ce projet offre aux groupes nationaux, régionaux et internationaux les connaissances nécessaires pour accéder à des bases d'information et à leurs métadonnées, de même que des moyens de régler les problèmes que posent une information incomplète et des ensembles de données résidant sur différentes plates-formes, des questions de droits d'auteur et de collaboration avec d'autres projets. Ce projet donne également aux utilisateurs la possibilité d'intégrer diverses données et, par conséquent, de disposer d'une structure d'accès à de l'information sur la biodiversité, aux programmes de la CCE et à des groupes ayant des intérêts communs. En dernier lieu, en raison de l'importance accordée à la collaboration entre les responsables du projet et ceux d'autres activités, le projet favorisera un plus grand partage de compétences et d'information afin de soutenir la prise de décisions à divers paliers gouvernementaux.

En 2002, les efforts seront axés sur l'amélioration de l'interface avec les utilisateurs et sur l'incorporation d'autres taxons dans le système de recherche de données réparties afin que le RIBAN offre :

- un outil prédictif permettant de lutter contre l'introduction et la dispersion d'espèces envahissantes;
- une optique holistique des espèces nord-américaines;
- un moyen d'intégrer des bases de données contenant des informations complémentaires ou d'autres données taxinomiques offertes par d'autres serveurs et plates-formes ou dans d'autres régions;
- une solution aux problèmes d'équivalences taxinomiques;
- de l'information sous forme de métadonnées et des capacités d'analyse géospatiale;
- l'intégration du RIBAN à d'autres projets de la CCE et son soutien à ces projets;
- un accès illimité à l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord;
- l'interconnexion avec d'autres types de données et avec des organismes et des particuliers.

## Partenaires et/ou participants prévus

Au cours de la mise en place du RIBAN, le projet prévoit une collaboration avec des entités nationales et internationales, dont les suivantes :

- le RCIB;
- la NBII;
- la Conabio;
- l'IABIN;
- l'université du Kansas ainsi que d'autres établissements d'enseignement et des ONG;
- les responsables d'autres activités comme *Species 2000*, le SITI, le GBIF et le CHM.

## Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet continuera d'apporter en priorité un soutien aux programmes de la CCE en permettant d'y intégrer de l'information relative à la conservation de la biodiversité. En outre, il offrira des renseignements essentiels sur l'état de l'environnement dans des régions prioritaires qui permettront d'évaluer le rendement des activités de conservation dans ces régions.

Le RIBAN a des liens étroits avec les efforts qui sont présentement déployés pour protéger les habitats des oiseaux migrateurs en Amérique du Nord, car il offre au public un accès à des bases de données étendues sur la taxinomie et

les populations aviennes. Des applications du RIBAN pourraient un jour permettre de lier presque tous les projets de la CCE en corrélant et en intégrant les données de projets déterminés qui, autrement, n'auraient aucun rapport entre elles.

## Activités en 2003 et 2004

### *Aperçu*

La participation d'organismes au RIBAN permettra de poursuivre le partage d'information en Amérique du Nord, et l'accès à cette information contribuera à la prise de décisions de gestion aux échelles écorégionale et locale. Le Centre nord-américain d'information environnementale continuera de représenter un soutien aux gouvernements et aux établissements d'enseignement, et de favoriser la mise en œuvre des programmes de la CCE ainsi que la participation du public. Le comité directeur du RIBAN cernera les domaines où la mise en œuvre du projet aura les meilleures incidences.

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Poursuite de la collaboration et de la participation à des activités relatives à la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Partage accru de connaissances avec les responsables d'activités internationales.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Conception d'une application communautaire pour les données d'observation afin de soutenir l'ICOAN et le réseau nord-américain d'AMP.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 3 : Liaison des outils de gestion de l'information du RIBAN avec des activités relatives au changement climatique mondial.</li></ul>
<b>Activité 2 :</b> Promotion de l'utilisation des outils de gestion de l'information du RIBAN.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Renforcement de la participation institutionnelle.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Élargissement de l'accès aux ensembles de données et intégration accrue de ces données.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 3 : Perfectionnement des données et des outils de communication de la CCE.</li></ul>

En 2004, la CCE prévoit poursuivre le développement du RIBAN sous l'égide de son comité directeur. D'autres ensembles de données compléteront l'information sur la biodiversité à mesure que ces données seront disponibles sous forme numérique. Des outils perfectionnés permettront aussi d'intensifier la participation des administrations locales et d'élargir l'accès à leurs données.

## Polluants et santé

### Buts

La mission du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé est de mettre en œuvre, à l'échelle nord-américaine, des projets coopératifs dans le but de prévenir ou de contrer les répercussions néfastes de la pollution sur la santé humaine et les écosystèmes. L'article 10 de l'ANACDE énonce les méthodes qui permettront d'atteindre cet objectif, à savoir : encourager la coopération technique entre les Parties; promouvoir les techniques et stratégies de prévention de la pollution; recommander des limites adéquates à l'égard de polluants déterminés, compte tenu des différences entre les écosystèmes; recommander des approches permettant de rendre comparables les techniques et les méthodes de collecte, d'analyse, de gestion et de communication des données; favoriser l'accès à l'information publiquement accessible sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie.

Le secteur de programme poursuit les objectifs suivants :

- faciliter la coordination des activités et la coopération des trois pays dans le domaine de la protection de l'environnement;
- améliorer la comparabilité et la compatibilité des trois systèmes de protection de l'environnement;
- accroître la base de connaissances sur des questions touchant la pollution de l'environnement;
- mettre au point des outils techniques et stratégiques en vue de prévenir, d'éliminer, de réduire ou de gérer les rejets de polluants dans l'environnement;
- renforcer les capacités scientifiques, techniques et stratégiques des organismes nord-américains chargés de la protection de l'environnement.

Les activités qui sont prévues et décrites dans cette section du présent document sont le fruit d'un effort concerté entre les responsables des cinq programmes afin de maximiser leurs avantages combinés. Elles ont également été conçues pour être coordonnées aux efforts de protection de l'environnement déployés par d'autres entités nord-américaines et pour mettre en valeur ces efforts.

### Composantes du secteur de programme

Les cinq programmes et leurs projets auxiliaires que comporte ce secteur de programme sont axés spécifiquement sur la protection de la santé des humains et des écosystèmes. Le nouveau programme sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord a vu le jour. Cette initiative, avec les travaux connexes dans d'autres domaines, a été lancée conformément à la résolution du Conseil n° 00-10 « La santé des enfants et l'environnement ».

### Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

- Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

### Gestion rationnelle des produits chimiques

- Gestion rationnelle des produits chimiques

### Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

- Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

### **Prévention de la pollution**

- Renforcement des capacités de prévention de la pollution

### **La santé des enfants et l'environnement**

- La santé des enfants et l'environnement

### **3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air**

#### **Sommaire du projet**

Ce projet a pour but d'améliorer les communications et les interactions entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays nord-américains, d'instaurer de meilleurs mécanismes d'échange des données techniques et d'élaborer des stratégies relatives aux questions qui suscitent des préoccupations communes au sujet de la qualité de l'air. Le projet comporte trois principaux champs d'activité :

- la tenue d'un sommet sur la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- le soutien à la création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique;
- la recherche de possibilités d'échanges entre les spécialistes nord-américains de la qualité de l'air.

#### **Buts et objectifs**

Le but de ce projet consiste à intensifier l'échange d'informations techniques entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays, à renforcer leur collaboration et à améliorer la coordination des activités qu'ils entreprennent dans ce domaine.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Favoriser une sensibilité accrue aux systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord et une plus grande connaissance de ces systèmes.
- Promouvoir la compatibilité des méthodes de gestion de la qualité de l'air.
- Instaurer un échange régulier d'informations techniques et de stratégies d'amélioration de la qualité de l'air entre les fonctionnaires nord-américains de ce domaine.
- Renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air.

#### **Justification**

Il sera possible d'élaborer des stratégies nord-américaines de réduction du transport à grande distance des polluants atmosphériques grâce à la conclusion de partenariats entre les organismes de gestion de la qualité de l'air et à la surveillance des exportations. Le renforcement de la coopération à l'échelle de l'Amérique du Nord est une condition essentielle pour mieux connaître et comprendre les priorités et les programmes de ces divers organismes. En outre, un échange accru d'informations permettra de mieux gérer la qualité de l'air et, parallèlement, de maximiser les ressources et d'éviter les chevauchements avec les activités entreprises par d'autres organismes.

#### **État d'achèvement**

En 2001, la CCE a conclu une entente de collaboration avec la *Fundación México-Estados Unidos para la Ciencia* (Fumec, Fondation mexicano-américaine pour la science) afin de soutenir la création d'un réseau de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique. Cette démarche avait pour objet d'instaurer et de soutenir une coopération trilatérale axée sur la gestion rationnelle de la qualité de l'air en Amérique du Nord en établissant un réseau mexicain d'agents chargés de coordonner la collaboration avec des réseaux du Canada et des États-Unis. Le réseau du Mexique table sur l'expérience d'un groupe binational (Mexique-États-Unis) placé sous la direction de M<sup>me</sup> Luisa Molina et du lauréat mexicain d'un prix Nobel, M. Mario Molina. Ce réseau rassemblera des représentants des secteurs public et privé, de groupes sans but lucratif voués à la défense de l'intérêt public, d'établissements d'enseignement et d'autres entités possédant des connaissances et de l'expérience relativement aux questions liées à la qualité de l'air au Mexique.

Le programme de la CCE sur la qualité de l'air a aussi permis de faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les spécialistes en Amérique du Nord en soutenant la tenue de plusieurs réunions portant sur la qualité de l'air du continent. Ces réunions comprenaient un atelier sur le changement climatique organisé par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, un atelier sur la prévision de la qualité de l'air et ses applications comptant des participants du Mexique et des États-Unis organisé par Environnement Canada, et un symposium au *Massachusetts Institute of Technology* ayant trait au transport des polluants atmosphériques sur les plans régional et mondial.

## Activités en 2002

### Aperçu

Les trois activités fondamentales de ce projet sont les suivantes :

#### Sommet sur la qualité de l'air en Amérique du Nord

En 2002, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air organiseront un sommet trinational sur les questions relatives à la qualité de l'air en Amérique du Nord. La CCE sollicitera l'opinion du public au sujet des domaines de la qualité de l'air qui suscitent le plus de préoccupations sur le continent. Elle prévoit se servir des conclusions qui découleront de ce sommet pour donner d'autres priorités à ce programme puisqu'il doit continuer à évoluer pour satisfaire les exigences des gouvernements et du public.

#### Création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique

En 2001, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont tenu compte des recommandations auxquelles a donné lieu la première réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord qui s'est tenue à Asheville, en Caroline du Nord, en avril 2000, parallèlement à la réunion printanière de la *State and Territorial Air Pollution Program Administrators* (STAPPA, Administrateurs de programmes étatiques et territoriaux sur la pollution atmosphérique) et de l'*Association of Local Air Pollution Control Officials* (ALAPCO, Association des fonctionnaires du domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique à l'échelle locale). Il a en effet visé la création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique. En se fondant sur les activités en cours à la Fumec, la CCE facilite la mise en œuvre de travaux concertés et coordonnés entre ces spécialistes et d'autres intervenants du domaine de la qualité de l'air dans les trois pays. En 2002, elle continuera de soutenir les efforts de la Fumec en contribuant à d'autres activités destinées à renforcer les capacités institutionnelles au Mexique grâce à la formation de spécialistes et à la collecte de données plus complètes sur la qualité de l'air.

#### Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Ce programme d'échanges, qui a débuté en 1999, offre aux fonctionnaires des domaines de la technique et de la planification de rencontrer des homologues des autres pays nord-américains. Ces occasions de rencontre permettent l'échange de connaissances sur des questions particulières qui revêtent de l'importance pour chaque pays. Elles comprennent, par exemple, la surveillance du milieu ambiant, la modélisation des incidences et des rétrotrajectoires, l'inventaire des émissions et les programmes d'analyse des gaz d'échappement des moteurs diesel. Ce programme permettra de renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange de connaissances techniques et stratégiques entre les employés des entités participantes dans les trois pays. Il permettra également de multiplier les possibilités de coordination intracontinentale découlant d'une meilleure connaissance, par ces employés, des techniques appliquées dans chaque pays.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 :</b> Tenue du sommet sur la qualité de l'air en Amérique du Nord, y compris la préparation de documents de référence et d'autres travaux en prévision du sommet.	<b>100 000 \$</b>
<b>Activité 2 :</b> Création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique.	<b>50 000 \$</b>
<b>Activité 3 :</b> Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord.	<b>30 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>180 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>116 000 \$US</b>

## Participation du public

Le sommet sur la qualité de l'air en Amérique du Nord offrira au public une occasion importante de contribuer au choix d'une orientation pour le programme de la CCE sur la qualité de l'air. L'association de spécialistes de ce domaine au Mexique constituera également une nouvelle tribune institutionnelle pour tous les participants intéressés, notamment, ceux de tous les secteurs ayant des compétences à l'égard des questions de qualité de l'air qui touchent le Mexique ainsi que le reste de l'Amérique du Nord.

## Renforcement des capacités

Une multiplication des échanges d'information et de l'expérience acquise entre fonctionnaires nord-américains du domaine de la qualité de l'air améliorera, dans l'ensemble, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données dans ce domaine, tout en renforçant de façon notable les capacités actuelles de gestion concertée de la qualité de l'air à l'échelle du continent. Les travaux de la Fumec relatifs au réseau de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique offrent un cadre institutionnel pour interagir avec des représentants d'organismes analogues sur l'ensemble du continent.

## Résultats prévus

Au terme de ces activités, la CCE prévoit que les organismes nord-américains de gestion de la qualité de l'air connaîtront mieux leurs activités respectives, ce qui aura pour effet d'améliorer leurs communications et leurs interactions, d'accélérer les mécanismes d'échange de données techniques et de multiplier les possibilités d'élaborer des stratégies concertées pour examiner des questions touchant la qualité de l'air qui suscitent des préoccupations communes.

## Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires prévus sont les suivants : Environnement Canada, des organismes provinciaux et locaux de lutte contre la pollution atmosphérique, le Semarnat, les organismes étatiques et municipaux mexicains de lutte contre la pollution atmosphérique, la Fumec, l'EPA des États-Unis, la STAPPA et l'ALAPCO, le secteur privé, et les groupes voués à l'environnement et à la santé publique.

## Liens avec d'autres projets de la CCE

Des éléments de ce projet sont reliés aux projets de GRPC et de RRTP.

## Activités en 2003 et 2004

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Soutien de l'association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique.
<b>Activité 2 :</b> Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord.
<b>2004</b>
<b>Activité 1 :</b> Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord

### **3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord**

#### **Sommaire du projet**

Ce projet a pour objet de favoriser la mise au point des outils nécessaires pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et la maintenir. En plus de viser la mise au point de programmes et d'outils novateurs, il permettra de fournir de l'information sur des stratégies de réduction de la pollution et de cerner les meilleures méthodes dans ce domaine.

#### **Buts et objectifs**

Le but de ce projet consiste à contribuer à la réalisation d'outils techniques que les trois pays pourront utiliser dans le cadre d'activités de planification et de programmes de réduction de la pollution à l'échelle de l'Amérique du Nord. En 2002, l'objectif principal consistera à faciliter l'établissement d'inventaires trinational des polluants atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre. Cela comprend la collecte, la compilation et le partage d'informations environnementales des plus pertinentes entre les trois pays.

#### **Justification**

L'air est un milieu ambiant qui donne lieu à des interventions transfrontalières en matière d'environnement en Amérique du Nord. Il est impératif de disposer d'une information environnementale précise en temps opportun pour pouvoir prendre des décisions rationnelles et élaborer des politiques environnementales éclairées. Le renforcement des capacités des pays signataires de l'ALÉNA en vue d'acquies et de partager des connaissances dans tous les secteurs de la société constitue également un facteur important, car cela permet aux citoyens d'agir en toute connaissance de cause.

Une information digne de foi et exacte s'avère essentielle si l'on veut régler les problèmes de pollution dans les bassins atmosphériques transfrontaliers. Pour faciliter la réalisation d'activités concertées efficaces, les planificateurs de la qualité de l'air ont besoin d'informations fiables sur les caractéristiques et la dynamique de ces bassins, sur leur interaction et sur le mouvement des polluants rejetés dans l'atmosphère. La mise en valeur d'outils et de stratégies efficaces à l'égard de certains polluants peut aider les autorités nord-américaines à accélérer l'amélioration de la qualité de l'air.

En 1996, le Conseil de la CCE a convenu de favoriser la collecte et l'échange de données pertinentes, de même que l'élaboration et l'application de modèles appropriés relativement à l'éventail de substances chimiques que la CCE a désignées comme suscitant des préoccupations (résolution du Conseil n° 96-05). Se fondant sur cette résolution, le 29 juin 2001, le Conseil a également adopté la résolution n° 01-05, intitulée *Promotion de la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques*. Il y reconnaît la nécessité de disposer d'informations sur les émissions atmosphériques pour soutenir les activités continentales de planification de la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière. Il y ajoute que la CCE pourrait apporter son aide en tenant compte de l'expérience qu'elle a acquise en établissant les rapports à partir des données des RRTP nord-américains. La CCE évaluera la comparabilité des rapports dans les trois pays sur un certain nombre de polluants atmosphériques prépondérants, notamment le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, les particules d'aérosols et les gaz à effet de serre.

#### **État d'achèvement**

En 2001, la coordination du programme sur la qualité de l'air et du programme de GRPC a permis d'établir un inventaire des émissions atmosphériques de mercure à l'échelle nationale au Mexique. Ces travaux seront combinés aux inventaires nationaux du Canada et des États-Unis afin d'obtenir, pour la première fois, une optique continentale des régions dans lesquelles se situent les sources de ces émissions en Amérique du Nord.

À la fin de 2001, les responsables du programme sur la qualité de l'air ont tenu des réunions préliminaires sur l'établissement d'inventaires trinational des émissions atmosphériques avec des techniciens d'organismes gouvernementaux dans chacun des trois pays. Le groupe de travail connexe a commencé à cerner les questions de

comparabilité de données et d'accès à l'information afin d'alimenter les activités continentales de planification de la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière. À la suite des réunions avec ces fonctionnaires, la CCE en a tenu une autre avec le groupe consultatif sur les RRTP pour connaître l'opinion du public sur le nouveau projet d'inventaires des émissions atmosphériques.

Au cours de la même année, le programme sur la qualité de l'air a également permis de collaborer avec l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (Institut national de la santé publique), dans le cadre d'une activité réalisée à Cuernavaca, dans l'État de Morelos, au Mexique, afin d'évaluer les répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé des enfants et d'autres éléments sensibles de la population. La première étape de cette activité a consisté à mettre sur pied un projet pilote destiné à examiner les liens entre les bases de données sur la santé publique et l'information découlant de la surveillance de l'air ambiant à un point de passage important entre deux villes : Ciudad Juárez, dans l'État de Chihuahua, et El Paso, dans l'État du Texas. Compte tenu de la relation entre la santé publique et l'exposition à la pollution atmosphérique le long des couloirs de transport et d'échanges commerciaux, cette activité a été intégrée dans le projet portant sur ces couloirs (3.1.3) dans le plan de programme pour 2002 à 2004.

## Activités en 2002

### Aperçu

#### Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord

À la suite de l'adoption de la résolution du Conseil n° 01-05 sur les inventaires d'émissions atmosphériques, le programme de la CCE sur la qualité de l'air donnera lieu à l'évaluation de la comparabilité et de l'accessibilité de l'information sur ces émissions dans les trois pays, y compris les émissions de gaz à effet de serre. La CCE travaillera de concert avec une équipe formée de spécialistes des inventaires dans chacun des pays afin de s'acquitter des tâches que prescrit cette résolution. Il est également prévu de solliciter la participation du public dans le cadre de réunions tenues parallèlement aux réunions ordinaires du groupe consultatif sur les RRTP.

Conformément à cette résolution, la CCE axera initialement ses travaux sur le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils, les particules d'aérosols et les gaz à effet de serre. Elle évaluera les progrès réalisés en ce qui a trait à la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord dans le but d'améliorer également la comparabilité des définitions et de la nomenclature, de la portée et de la précision des inventaires communs, des techniques d'évaluation des émissions, du traitement de l'information confidentielle des entreprises, des structures des bases de données et du mode de présentation des rapports. L'équipe du projet de la CCE formulera des recommandations afin d'améliorer l'accès aux données sur les émissions atmosphériques ainsi que leur interprétation. Cette activité sera entreprise en coordination avec d'autres activités permanentes réalisées par des entités nationales et internationales visant des objectifs analogues.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1</b> : Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.	<b>245 000 \$</b>
• Sous-activité 1 : Tenue de réunions ordinaires de spécialistes gouvernementaux des inventaires.	55 000 \$
• Sous-activité 2 : Tenue de deux réunions avec le groupe consultatif sur les RRTP.	35 000 \$
• Sous-activité 3 : Compilation et examen de données et établissement d'un rapport sur les inventaires.	105 000 \$
• Sous-activité 4 : Traduction, publication et diffusion du rapport.	50 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>245 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>158 000 \$US</b>

## **Participation du public**

Tous les rapports établis au cours des activités que soutient la CCE seront mis à la disposition du public, et à mesure que les bases techniques évolueront dans le cadre des activités énumérées, la CCE sollicitera la participation du public afin de relever et d'évaluer les questions relatives à la déclaration des inventaires d'émissions et à leur accessibilité.

## **Renforcement des capacités**

Ce projet permettra de renforcer les capacités des gestionnaires de la qualité de l'air à améliorer les méthodes de traitement de la pollution atmosphérique transfrontalière grâce à la compilation d'informations comparables sur les émissions.

## **Résultats prévus**

Le projet aidera les gouvernements et le public à partager et à interpréter des inventaires comparables des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord. Il se fondera sur l'expérience acquise au sein de la CCE pour ce qui est de l'établissement de rapports à partir des données des RRTP en vue d'établir des rapports trinationaux analogues sur les inventaires d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

## **Partenaires et/ou participants prévus**

La CCE compte sur la participation d'Environnement Canada, du Semarnat et de l'EPA, ainsi que d'organismes provinciaux, étatiques et locaux chargés de la qualité de l'air et dotés de compétences en matière d'inventaires d'émissions atmosphériques. Des représentants du secteur privé et de groupes voués à l'environnement et à la santé publique apporteront également leur aide en participant aux réunions du groupe consultatif sur les RRTP.

## **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Ce projet est étroitement relié au projet de RRTP, et les données qu'il permettra de recueillir sur les émissions du secteur de la production d'électricité appuieront le projet sur l'électricité et l'environnement visé à l'article 13 de l'ANACDE. Le regroupement de compétences techniques en matière d'inventaires auquel donnera lieu ce projet constituera également un apport pour le projet de GRPC.

## **Activités en 2003 et 2004**

<b>2003</b>
<b>Activité 1</b> : Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.
<b>2004</b>
<b>Activité 1</b> : Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.

### **3.1.3     Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux**

#### **Sommaire du projet**

Ce projet est destiné à examiner les sérieux problèmes de qualité de l'air qu'occasionne le transport le long des couloirs nord-américains d'échanges commerciaux, car ils ont des répercussions dans les trois pays nord-américains. Il est notamment prévu d'évaluer ces répercussions sur la santé publique le long de ces couloirs, particulièrement sur celle des enfants, en mesurant le degré d'exposition de la population aux gaz d'échappement des véhicules à certains passages frontaliers congestionnés.

#### **Buts et objectifs**

Le but de ce projet consiste à trouver et à favoriser des possibilités de collaboration relativement aux problèmes que pose la qualité de l'air le long des couloirs de transport et d'échanges commerciaux.

Les objectifs à court terme sont les suivants :

- Entreprendre l'élaboration de protocoles qui faciliteront la coopération visant à réduire les gaz d'échappement des moteurs diesels des véhicules de transport.
- Cerner les principaux sujets de préoccupation en matière de santé que suscite l'exposition de la population aux polluants que les véhicules rejettent dans l'atmosphère à certains passages frontaliers congestionnés.

#### **Justification**

Ce projet est destiné à faire naître des possibilités réciproquement avantageuses d'obtenir des améliorations dans le domaine de l'environnement comme dans celui du transport le long des couloirs nord-américains d'échanges commerciaux.

Le commerce est en pleine effervescence en Amérique du Nord, et à mesure que les échanges régionaux se multiplient, le flux de marchandises et de services s'accélère dans les artères d'échanges commerciaux, tant sur terre que dans l'air et sur l'eau. Le réseau qui soutient des transactions commerciales de plus en plus intégrées représente une infrastructure complexe et interdépendante constituée, notamment, d'autoroutes, de voies aériennes, de voies navigables, de lignes et de câbles de transmission, de gazoducs et d'oléoducs. Le flux de produits, de services et d'informations qui circule sur ce réseau nord-américain subit l'influence, et souvent les contraintes, d'une multitude de facteurs physiques et administratifs. Le moteur des automobiles et des camions tourne au ralenti durant des heures aux frontières pendant que les douaniers inspectent le contenu des véhicules, le trafic terrestre est ralenti par de mauvais itinéraires et des embouteillages, les itinéraires ferroviaires directs sont de plus en plus rares.

Bien que, dans beaucoup de cas, d'autres facteurs comme la structure locale d'échanges commerciaux, la croissance démographique ou l'étalement des banlieues puissent expliquer les pressions exercées sur l'infrastructure, des études récentes ont permis de constater un accroissement important des échanges commerciaux en Amérique du Nord en général et, en particulier, des déplacements de poids lourds le long des principales routes qui servent aux échanges entre les trois pays nord-américains. Les autoroutes représentent le principal mode de transport de marchandises en Amérique du Nord, puisqu'elles permettent de transporter 80 % des exportations américaines vers le Canada et 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis. Le commerce américano-mexicain et canado-mexicain montre des pourcentages analogues. Plus de 70 % des échanges canado-américains (en fonction de leur valeur) se font par camion, ce qui est également le cas pour la majorité des échanges américano-mexicains. Des statistiques révèlent que la circulation des camions a augmenté substantiellement au cours de la dernière décennie, et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra.

Tous les projets de couloirs d'échanges commerciaux comportent des dimensions environnementales qui ont une portée transfrontalière ou nord-américaine. Les activités reliées à des couloirs d'échanges commerciaux peuvent renforcer la coopération et maximiser ainsi les avantages qu'ils procurent, tant dans le domaine de l'environnement que dans ceux du commerce et du transport.

Dans ce contexte dynamique, la CCE peut apporter une contribution importante en réunissant divers représentants des secteurs public et privé pour partager de l'information sur les bonnes pratiques et favoriser les activités concertées.

## État d'achèvement

En 2000, la Commission a chargé la société ICF Consulting de rédiger un document de travail relevant les incidences sur l'environnement que pourrait occasionner l'intensification du commerce le long de cinq segments de couloirs; deux d'entre eux traversent la frontière américano-mexicaine et les trois autres la frontière canado-américaine. Cette activité a permis de former un groupe consultatif d'intervenants, représentant les secteurs gouvernemental et non gouvernemental de chaque pays, afin de cerner les répercussions sur l'environnement (plus précisément sur la qualité de l'air) du développement des couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux, ainsi que les possibilités de prévenir ou d'atténuer ces répercussions.

Le document de travail rédigé par la société ICF Consulting a été présenté au cours d'un atelier public tenu le 15 mars 2001 à Winnipeg, au Manitoba. Cette société a tenu compte des observations recueillies durant l'atelier ainsi que dans le cadre d'une période d'examen subséquente de six semaines et les a intégrées dans le document qu'elle a parachevé à l'automne de 2001.

## Activités en 2002

### Aperçu

Les responsables du programme de la CCE sur la qualité l'air ont déterminé qu'il fallait entreprendre deux activités en 2002 afin de donner suite aux observations et aux conseils que le CCPM et le public ont formulés à la CCE après le dépôt du document de travail de la société ICF et la tenue de la réunion de Winnipeg. La première activité consiste à collaborer avec des organismes gouvernementaux et des intervenants afin d'élaborer des protocoles destinés à réduire les gaz d'échappement des camions lourds à moteur diesel aux passages frontaliers. La seconde vise à examiner les incidences sur la santé de la population (y compris des enfants et d'autres groupes vulnérables) de son exposition aux polluants atmosphériques que rejettent les véhicules aux passages frontaliers congestionnés, plus particulièrement ceux à moteur diesel.

### Protocoles trinationalaux destinés à réduire les gaz d'échappement des moteurs diesels aux passages frontaliers congestionnés

La circulation des camions peut avoir de sérieuses répercussions sur la santé humaine et sur l'environnement dans de nombreuses régions en Amérique du Nord. Par exemple, selon des estimations faites dans le nord-est des États-Unis, les gaz d'échappement des véhicules lourds à moteur diesel contiennent 33 % de toutes les émissions d'oxydes d'azote et 80 % de toutes les particules provenant de sources mobiles. Les oxydes d'azote sont des précurseurs d'ozone et contribuent à la formation du smog qui cause la détérioration des capacités respiratoires et aggrave les maladies pulmonaires. L'EPA des États-Unis a constaté que les particules provenant des moteurs diesels peuvent provoquer le cancer chez les êtres humains, et le *California Air Resources Board* (Conseil sur les ressources atmosphériques de la Californie) estime que ces particules sont des polluants atmosphériques toxiques. En outre, les gaz d'échappement des moteurs diesels contiennent 40 autres cancérigènes connus, dont le benzène, le buta-1,3-diène, le formaldéhyde et l'acroléine.

La contribution des moteurs diesels aux émissions d'oxyde d'azote, de particules et de substances toxiques s'accroît comparativement à d'autres sources. Plusieurs facteurs occasionnent cette tendance à une pollution accrue par ce type de moteur. En premier lieu, l'utilisation de carburant diesel pour alimenter les parcs d'autobus et de camions du continent est de plus en plus intense en raison de la durabilité de ces moteurs et du faible coût du carburant diesel. En deuxième lieu, le nombre de camions et d'autobus ne cesse d'augmenter à l'échelle continentale. En troisième lieu, l'âge moyen des moteurs diesels de véhicules lourds augmente en raison de leur durabilité. Par exemple, ces moteurs sont maintenant construits pour accomplir 1,5 million de kilomètres avant d'être réusinés.

Les anciens moteurs polluent davantage que les nouveaux en raison de leur détérioration et de normes moins strictes concernant leurs gaz d'échappement. Il est donc essentiel de viser la réduction à court terme des émissions polluantes des vieux moteurs comme des nouveaux de tous les véhicules à moteur diesel du continent.

Afin de donner suite aux préoccupations du public concernant l'excès de gaz d'échappement des moteurs diesels (matières particulaires), la CCE a mis sur pied une activité visant à réduire les gaz d'échappement des camions lourds dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux. Elle soutiendra l'établissement d'une liste d'intervenants qui participeront à un dialogue sur l'élaboration de protocoles nord-américains destinés à multiplier et à harmoniser les inspections de ces gaz d'échappement. La CCE parrainera un atelier qui aura pour objet : a) d'informer les intervenants au sujet des programmes existants; b) d'évaluer la possibilité d'étendre les programmes à des régions où les gaz d'échappement des camions lourds à moteur diesel ne sont pas vérifiés; c) d'examiner des questions relatives à la vérification de ces gaz tels que les congestions aux passages frontaliers et l'application du principe d'équité; d) de mettre sur pied deux projets pilotes de vérification des gaz d'échappement à des endroits situés à proximité des frontières dans les couloirs de transport de produits visés par l'ALÉNA.

Cette activité s'appuiera sur celles menées fructueusement aux échelles étatiques et provinciales en vue de réduire les gaz d'échappement des camions lourds à moteur diesel en appliquant des programmes de vérification de ces gaz. Il tablera également sur les efforts déployés par l'EPA pour harmoniser les programmes étatiques d'inspection, ainsi que sur les travaux de la CCE qui ont consisté à déterminer le taux d'accroissement des émissions atmosphériques découlant du transport par camion de produits visés par l'ALÉNA. Il est prévu de constituer un groupe consultatif d'intervenants représentant les gouvernements fédéraux et étatiques, les associations de transport par camion, des groupes voués à la santé publique et à l'environnement, ainsi que d'autres entités.

### **Évaluation de l'exposition de la population aux gaz d'échappement des véhicules à des passages frontaliers congestionnés**

Cette activité sera axée sur l'exposition des enfants et d'autres éléments de la population à la pollution atmosphérique à proximité de passages frontaliers congestionnés, et l'on accordera une attention particulière à l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesels. Ces travaux se fonderont sur un projet pilote entrepris dans l'agglomération formée par les villes de Ciudad Juárez et d'El Paso en vue d'élaborer et d'appliquer des méthodes pour étudier les liens entre les bases de données sur la santé publique et l'information découlant de la surveillance de l'air ambiant à proximité de ces passages frontaliers. L'activité donnera également lieu à des travaux analogues afin d'étudier la relation entre les maladies respiratoires et les émissions atmosphériques provenant des véhicules de transport à un passage frontalier entre les États-Unis et le Canada. Cela permettra aux décideurs de mesurer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé des enfants et d'autres éléments sensibles de la population le long des couloirs d'échanges commerciaux où le trafic routier est intense, et de déterminer si la vulnérabilité est proportionnelle à l'état de pauvreté. Il est également prévu de donner suite au récent avis du CCPM au Conseil de la CCE préconisant de conclure des partenariats et de réaliser des projets pilotes relatifs au transport et aux échanges commerciaux dans les régions frontalières.

Cette activité fournira les fondements d'une analyse comparative des évaluations de l'exposition à des polluants atmosphériques au Mexique avec des travaux analogues menés au Canada et aux États-Unis, et permettra pour la première fois d'appliquer les méthodes retenues à d'autres villes mexicaines que celle de Mexico. Il est également question de relever les différences et les similitudes des interventions en matière de santé publique aux mélanges de polluants atmosphériques que l'on trouve dans différentes villes nord-américaines. Ces différences pourraient aider les décideurs à cerner des éléments précis d'un mélange de polluants urbains déterminé pouvant réclamer différentes stratégies de lutte antipollution dans d'autres villes du continent.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1</b> : Soutien à l'élaboration de protocoles trinationaux destinés à réduire les gaz d'échappement des moteurs diesels aux passages frontaliers congestionnés.	<b>45 000 \$</b>

<b>Activité 2</b> : Mise au point et application de méthodes à l'aide de bases de données sur la santé publique et d'une surveillance de la qualité de l'air ambiant afin d'évaluer le degré d'exposition de la population aux gaz d'échappement des véhicules à certains passages transfrontaliers congestionnés, en visant particulièrement l'échappement des moteurs diesels.	<b>150 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>195 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>126 000 \$US</b>

### Participation du public

La participation des intervenants intéressés se produira au cours de l'élaboration concertée de protocoles destinés à réduire les gaz d'échappement des moteurs diesels aux passages frontaliers congestionnés.

### Renforcement des capacités

L'élaboration de protocoles d'échantillonnage des gaz d'échappement des moteurs diesels permettra de renforcer les capacités d'évaluation des répercussions environnementales à l'échelle du continent nord-américain et de solutions politiques qui transcendent les limites de juridiction locale, étatique, provinciale et fédérale. L'étude sur la santé publique réunira des chercheurs de ce domaine ainsi que des planificateurs de la qualité de l'air qui mesureront les répercussions de la pollution atmosphérique à des passages frontaliers congestionnés.

### Résultats prévus

- Possibilité accrue d'améliorer la qualité de l'air, à brève échéance, dans le voisinage des couloirs de transport et d'échanges commerciaux.
- Meilleure connaissance des répercussions environnementales du transport terrestre à mesure qu'il s'intensifiera.
- Meilleure connaissance des incidences négatives et positives des couloirs de transport sur la qualité de l'air.
- Coordination, entre les trois pays et leurs entités respectives, de l'aménagement des couloirs de transport destinés à acheminer des marchandises entre ces pays.
- Attention accrue accordée aux besoins environnementaux au cours de la conception du réseau de couloirs de transport.

### Partenaires et/ou participants prévus

Au nombre de ces partenaires et/ou participants, on compte les organismes gouvernementaux des trois pays chargés du commerce, du transport, de la santé et de l'environnement, de même que des groupes de citoyens, des administrations locales, des sociétés de transport terrestre et d'autres entreprises privées, et des chercheurs en santé publique. La réalisation du projet prévoit la collaboration active d'organismes clés des domaines de la santé et de l'environnement.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Le dialogue sur des considérations environnementales auquel donnent lieu les couloirs de transport à l'échelle nord-américaine est encore au stade embryonnaire, ce qui donne à la CCE l'occasion de jouer un rôle proactif et préventif dans ce domaine qui évolue très vite. Étant donné qu'il s'agit d'un projet interdisciplinaire, il réclamera une coordination étroite à l'interne avec les projets sur la GRPC et la santé des enfants ainsi qu'avec le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

### Activités en 2003 et 2004

<b>2003</b>
<b>Activité 1</b> : Poursuite de l'évaluation de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques à des passages frontaliers congestionnés le long des couloirs d'échanges commerciaux.

**2004**

**Activité :** Poursuite de l'évaluation de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques à des passages frontaliers congestionnés le long des couloirs d'échanges commerciaux.

### 3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques

#### Sommaire du projet

Ce projet est une activité intergouvernementale permanente visant à réduire les risques que les substances toxiques représentent pour la santé humaine et l'environnement. Il est fondamentalement axé sur les substances toxiques, biocumulatives et persistantes et offre une tribune qui permet : a) de cerner les problèmes prioritaires de pollution chimique qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale; b) d'élaborer des PARNA pour trouver des solutions à ces problèmes; c) de coordonner la mise en œuvre des PARNA approuvés; d) de faciliter et de favoriser le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques en priorisant l'application des PARNA approuvés.

Jusqu'à présent, la démarche a consisté à examiner les substances chimiques une à une ou quelques-unes d'entre elles suscitant des préoccupations à l'échelle mondiale. Cependant, on prévoit dorénavant recourir à d'autres approches dont les suivantes : 1) le renforcement des capacités de mettre en œuvre l'ensemble des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05; 2) la surveillance, la modélisation et l'étude des risques d'exposition aux substances chimiques; 3) l'évaluation de l'état d'achèvement du projet de GRPC; 4) l'étude de groupes de substances chimiques et de secteurs ou de complexes industriels déterminés; 5) la recherche de techniques novatrices qui privilégient la prévention de la pollution plutôt que sa réduction.

#### Buts et objectifs

Le but général de ce projet consiste à offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace afin de faciliter la coopération et les ententes trinacionales ainsi que les mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord en tenant compte du cycle de vie des polluants. Les activités sont structurées de manière à offrir un cadre global de travail aux trois pays pour réduire la pollution chimique, en accordant une attention particulière aux substances toxiques et persistantes qui s'accumulent dans les organismes vivants.

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Aider le Groupe de travail sur la GRPC (le « Groupe de travail ») à faire progresser la mise en œuvre des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, ou pris en vertu de celle-ci, y compris ceux visant les PARNA relatifs aux BPC, au mercure, au chlordane, au DDT, aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, au lindane.
- Amorcer la mise en œuvre des PARNA en soutenant les mesures qui s'y rapportent ainsi que celles relatives au renforcement des capacités.
- Surveiller les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre des PARNA.
- Chercher des sources de financement supplémentaires afin d'aider les Parties en matière de GRPC.
- Veiller à ce que le public apporte une contribution fructueusement au cours du processus.

#### Justification

Les polluants chimiques ont suscité de grandes préoccupations dans les milieux public et politique, particulièrement les substances toxiques et persistantes qui s'accumulent dans les organismes vivants et sont transportées sur de grandes distances par des vecteurs environnementaux et les substances qui constituent des produits commerciaux. La nature, la portée et l'importance des problèmes liés à ces substances nécessitent une coopération et des mesures internationales efficaces. Un grand nombre de dispositions de l'ANACDE prescrivent un cadre de référence officiel pour ce projet. Ainsi, en vertu de l'alinéa 10(5)b), « le Conseil encouragera la prise de mesures, et fera des recommandations s'il y a lieu, afin [...] qu'il soit fixé des limites appropriées pour les divers polluants, en tenant compte des différences entre les écosystèmes », et, en vertu du paragraphe 2(2), « chacune des Parties envisagera de mettre en œuvre dans sa législation intérieure toute recommandation faite par le Conseil en vertu de l'alinéa 10(5)b) ».

En mai 2001, on a reconnu que ces polluants suscitent des préoccupations à l'échelle mondiale par la signature, à Stockholm, du Traité sur les polluants organiques persistants (POP). Il est prévu de favoriser la mise en œuvre de ce traité à l'échelle régionale, ce que le programme de GRPC a déjà permis d'accomplir, faisant ainsi de l'Amérique du Nord un chef de file dans ce domaine.

L'importance que l'on accorde de plus en plus au renforcement des capacités de mise en œuvre des PARNA existants et à venir reflète le fait que, si les trois pays ont chacun des besoins en matière de renforcement et de coordination des capacités pour mener à bien le programme de GRPC, c'est au Mexique que les coûts associés à la mise en œuvre de ces PARNA seront le plus importants. Les préoccupations immédiates portent sur ceux relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC et au mercure. Il est également clair qu'il convient de soutenir activement le Mexique pour qu'il puisse mettre en œuvre ces décisions et engagements, en facilitant le renforcement de ses capacités et en utilisant l'aide financière accordée par la CCE pour obtenir des fonds supplémentaires qui permettront une mise en œuvre intégrale des PARNA et d'autres éléments visés par la résolution n° 95-05.

## État d'achèvement

Un accord cadre, sous la forme prescrite par la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, a été élaboré et adopté pour faciliter la coopération continentale et la mise en œuvre de mesures concernant les substances chimiques toxiques et persistantes en Amérique du Nord. Le Groupe de travail sur la GRPC a également été constitué en vertu de cette résolution afin de mettre en œuvre les décisions et les engagements qui y sont énoncés. Il a initialement centré son attention sur les dispositions de la résolution prescrivant une planification concertée en vue de l'établissement de PARNA relatifs à ces substances chimiques toxiques et persistantes. Il s'est réuni deux fois par année en moyenne pour examiner les progrès accomplis et en susciter, de même que pour consulter les intervenants et donner des directives tant générales que particulières à ses organes subsidiaires et au Secrétariat.

Des PARNA relatifs à trois substances figurant sur la liste des POP que le PNUE a dressé, à savoir les BPC, le DDT et le chlordane, ont été élaborés et approuvés par le Conseil. La CCE a établi un PARNA relatif à une quatrième substance, le mercure, dont le Conseil a également approuvé la deuxième phase au cours de sa VII<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Dallas, au Texas. Cette phase comporte des mesures spécifiques de suivi de la première phase, laquelle dresse le cadre d'un plan d'action trinational destiné à réduire les utilisations de mercure et ses rejets dans l'environnement.

En vertu du *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC*, les trois pays ont examiné des substances qu'au moins l'un d'entre eux a proposées afin de déterminer si celles-ci justifient une action trinationale. Les documents relatifs à ce processus peuvent être consultés sur le site Web de la CCE ainsi que dans le rapport global intitulé *Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Engagements et plans d'action régionaux*. En 2001, on a examiné le processus utilisé pour évaluer un premier ensemble de substances d'intérêt prioritaire, comme le prescrit la résolution n° 95-05, afin de déterminer si des modifications s'imposent pour passer de l'approche de l'examen individuel des substances à un contexte élargi, conformément au mandat qu'énonce cette résolution. À la suite de cet examen, il a été décidé de déterminer si le processus permet de se pencher sur des classes ou des groupes de substances, des secteurs de l'industrie ou des questions d'ordre général telles que les perturbations du système endocrinien ou les populations à haut risque comme les enfants et les peuples autochtones. Il est aussi prévu de relever des possibilités de mise en relation avec d'autres activités de la CCE, notamment le projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

La phase de mise en œuvre de chaque PARNA approuvé est dirigée par un groupe trinational constitué à cette fin. Le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) coordonne le processus de sélection et a recommandé d'établir un PARNA pour le lindane, une substance qui n'est plus fabriquée en Amérique du Nord, mais que l'on emploie encore en raison des stocks restants et de sa présence dans les produits d'hygiène publique (p. ex., le shampoing antipoux).

En 2001, la CCE a entrepris en outre l'établissement d'un PARNA relatif aux dioxines et furanes, à l'hexachlorobenzène et aux BPC coplanaires. Ce PARNA visera un groupe de composés qui sont habituellement des sous-produits indésirables rejetés dans l'environnement durant la fabrication de certains produits chimiques commerciaux ou la destruction thermique de déchets domestiques ou dangereux. En 2001, la CCE a soutenu l'établissement d'un inventaire fondamental des émissions atmosphériques contenant des dioxines et furanes. Cet inventaire sera mis en correspondance avec les inventaires canadiens et américains afin d'obtenir un tableau d'ensemble des rejets sur le continent; il permettra également de fixer des priorités dans le cadre du PARNA connexe. Les travaux à des étapes clés de l'établissement de ces plans d'action seront coordonnés aux activités de la Commission mixte internationale (CMI), réunissant le Canada et États-Unis, et de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'air, ainsi qu'à celles du Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes. Par exemple, la collaboration entre les deux groupes leur permettra de débiter les travaux en constituant un réseau de surveillance des émissions atmosphériques de dioxines et furanes au Mexique.

En 2001, ce groupe d'établissement a ébauché le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes qui fera l'objet d'un examen public et sera parachevé en 2002. Étant donné que la santé humaine et la qualité de l'environnement sont inéluctablement liées, il est prévu de veiller à ce que ce PARNA soit assorti de mesures de contrôle sanitaire.

Outre l'établissement et la mise en œuvre des PARNA, une des principales caractéristiques du projet de GRPC est son volet consacré au renforcement des capacités et à la sollicitation de fonds. Les activités cadrant avec ce volet sont destinées à trouver des ressources financières auprès de divers organismes internationaux afin d'aider le Mexique à mettre en œuvre les PARNA tout en répondant à des besoins découlant de la résolution du Conseil n° 95-05. En 2000, la CCE a proposé des méthodes pour mieux coordonner les mécanismes de sélection et d'évaluation des projets. En 2001, elle a élaboré une stratégie de sollicitation de fonds consistant à confier la recherche de ressources externes à des sociétés de conseils ayant des compétences en matière de renforcement des capacités à l'échelle internationale.

Le Mexique a réalisé d'immenses progrès dans la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT, et en 2000, il avait complètement banni l'utilisation de cette substance, soit deux ans avant la date prévue. En 1999, la CCE a déposé une demande de subvention auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de faciliter la mise en œuvre de ce PARNA. Grâce au financement du FEM et à l'aide apportée par l'entremise du Conseil de recherche sur le développement international en vue d'élaborer la demande au FEM, on pourra s'assurer que la réussite du PARNA serve à d'autres pays comme ceux des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane a déposé, en 1999, son rapport d'évaluation sur cette mise en œuvre. Étant donné que cette substance n'est plus fabriquée en Amérique du Nord et qu'on lui a trouvé des produits de remplacement, on peut estimer que ce PARNA a été fructueux. Il est prévu de diffuser un avis de surveillance afin de prévenir l'importation et l'utilisation illicites de chlordane.

En 1999, le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC a établi un rapport d'étape sur cette mise en œuvre, en portant une attention particulière à de nombreux aspects du PARNA qui ne tiennent pas compte du transport transfrontalier et de la destruction de matières indésirables contenant des BPC. En 2000, afin de régler ce problème dans les meilleurs délais et de façon écologique (mesures 5.14 et 5.15 de ce PARNA), le groupe a facilité des discussions trinationales tangibles sur les expéditions de BPC qui ont échoué. En 2001, la CCE a parrainé un atelier sur des techniques de rechange pour éliminer ces substances et établi un rapport d'étape pour déterminer si l'on a adéquatement donné suite aux mesures et aux engagements pris dans le cadre du PARNA.

Le FNACE représente une autre source éventuelle de financement pour les activités de renforcement des capacités qui visent les buts et les objectifs de la GRPC. Les subventions du FNACE soutiennent des projets communautaires relatifs à l'environnement qui sont entrepris au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En 2000, il a financé un projet destiné à évaluer le degré d'utilisation des commutateurs à mercure dans les automobiles et à trouver de meilleurs techniques. On prévoit que les projets de renforcement des capacités visant une mise en œuvre efficace des nouveaux PARNA pourraient être admissibles à une subvention du FNACE.

La signature du Traité de Stockholm sur les POP donnera lieu à une collaboration entre la CCE et le PNUE en vertu d'un protocole d'entente qui situe l'Amérique du Nord comme une des régions visées par une activité mondiale destinée à déterminer, sur une base régionale, les priorités concernant les substances toxiques persistantes. Cette activité, qui durera deux ans, a pour objet de relever des motifs scientifiques, à l'intention du FEM, qui lui permettront de fixer des priorités d'action à l'égard des enjeux environnementaux que suscitent les substances chimiques, et de déterminer l'ampleur des différences entre les priorités des régions visées.

## Activités en 2002

En 2002, des ressources serviront à faciliter l'application des mesures prévues dans le PARNA relatif au mercure que le Conseil de la CCE a jugées prioritaires sur le plan trinational. Elles comprennent :

- la réalisation d'un projet de création d'un réseau de surveillance des émissions atmosphériques de mercure au Mexique qui est compatible avec ceux déjà en place au Canada et aux États-Unis;
- l'examen des mécanismes de déclaration à l'échelle nationale servant à connaître le sort ultime des déchets contenant du mercure;
- le lancement d'une campagne publique d'éducation et de sensibilisation afin de faire connaître les dangers du mercure.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure travaillera de concert avec le Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes afin de veiller à ce que ce dernier comporte des mesures pertinentes prévues dans la phase II du PARNA relatif au mercure.

### **Aperçu**

Les principales fonctions d'exécution du projet de GRPC et les entités qui en sont responsables sont les suivantes :

*La planification et la gestion du projet.* Le Groupe de travail tiendra deux réunions en 2002 et fera un bilan du projet après chacune d'elles. Un plan stratégique quinquennal établi en 2000 l'aide à orienter et à évaluer les progrès de ces activités. Il a également pour tâche d'examiner les documents d'évaluation de substances préparés par le GESS et de formuler des recommandations au Conseil à cet égard. En outre, il analysera les processus de consultation publique en place afin de juger s'il est nécessaire d'apporter des améliorations en ce qui a trait à la participation aux travaux et à son suivi.

La mise en œuvre des mesures du PARNA relatif au mercure ainsi que la facilitation d'activités trinationales et le suivi de l'ensemble des progrès à l'échelle nationale relèvent du Groupe de mise en œuvre connexe. Ce groupe continuera de s'attacher en priorité au renforcement des capacités au Mexique en formulant une demande de financement d'activités dans ce domaine en vue de renseigner et de sensibiliser les spécialistes de la santé et les leaders d'opinion. Cette proposition sera examinée avec des partenaires éventuels et les fonds seront sollicités auprès d'institutions de financement internationales. En outre, on poursuivra les efforts destinés à constituer au Mexique un réseau de dépôts de matières contenant du mercure. Les inventaires d'émissions atmosphériques et des points névralgiques récemment établis au Canada, au Mexique et aux États-Unis seront examinés par des spécialistes et publiés sous forme de recueil d'information afin de broser, pour la toute première fois, un tableau des sources et des rejets de mercure à l'échelle nord-américaine.

*Le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) du Groupe de travail sur la GRPC* a recommandé, lors de la onzième réunion ordinaire de ce dernier, d'établir un PARNA relatif au lindane. Le Groupe de travail a cautionné cette recommandation et présenté une demande au Conseil pour qu'il prescrive l'établissement de ce PARNA par voie de résolution. Si le Conseil donne suite à cette demande, l'ébauche du PARNA devrait débiter au cours du deuxième trimestre de 2002 pour être soumise à l'examen du public vers la fin de la même année.

*L'établissement et la mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.* Le groupe connexe a ébauché la phase I de ce PARNA en 2001, en tenant compte des conseils formulés au cours d'un atelier de spécialistes tenu la même année, qui a été suivi d'un atelier public. Il est prévu de parachever cette phase I et de la mettre en œuvre en 2002 à titre de travaux préparatoires à la phase II. Le renforcement des capacités est censé représenter un élément important du programme de travail étant donné que les analyses visant les dioxines et furanes sont extrêmement complexes et coûteuses. On choisira des sites de surveillance de la qualité de l'air au Mexique afin d'établir une correspondance avec ceux qui existent déjà au Canada et aux États-Unis. Ce PARNA constitue un précédent pour le Groupe de travail, car il applique pour la première fois une approche sectorielle à l'égard d'un groupe de substances chimiques.

*L'établissement et la mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes,* tel que le prescrit la résolution du Conseil n° 99-02, a donné lieu à une première ébauche en 2001. Elle sera soumise à un examen élargi de la part du public et de spécialistes au début de 2002 avant d'être présentée au Conseil pour qu'il en approuve la mise en œuvre. Ce PARNA comporte quatre principaux éléments : des mesures à court terme destinées à répondre aux besoins que le mercure et les dioxines et furanes imposent en matière de surveillance; des mesures à moyen terme visant à constituer un groupe central de spécialistes et à élargir le réseau; des mesures à long terme ayant pour but de constituer un vaste réseau nord-américain de surveillance et d'évaluation de l'environnement; des activités de renforcement des capacités consistant à trouver d'importantes ressources financières pour permettre au Mexique de créer ses propres réseau de surveillance et infrastructure de soutien. Le financement qu'exige ce dernier élément proviendra du volet du programme de GRPC consacré au renforcement des capacités et/ou d'un processus de sollicitation de fonds à l'extérieur de la CCE.

*La fin de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT est prévue en 2002* étant donné que le Mexique a fini d'appliquer plus rapidement que prévu les mesures qu'énonce ce PARNA. Cependant, les travaux de renforcement des capacités que dirige le Mexique avec les pays d'Amérique centrale se poursuivront avec le soutien financier du FEM. Il est également question de poursuivre l'établissement périodique de rapports d'étape.

L'établissement du PARNA relatif au chlordane s'est terminé en 2001 et il donnera lieu, lui aussi, à des rapports d'étape à intervalles réguliers.

*Les PARNA visent l'obtention de résultats.* Lorsque toutes les mesures sont complètement appliquées, elles donnent lieu à un examen afin de vérifier que les objectifs sont atteints ainsi qu'à l'établissement d'un rapport final à la fin de toute activité relative à ces PARNA. Toutefois, on sait que des circonstances peuvent exiger un suivi périodique. Le groupe de travail se charge en outre de rédiger un document d'orientation afin d'établir des règles de base pour mettre un terme aux activités de chaque PARNA.

Le programme de GRPC a pour objet d'examiner les incidences sur l'environnement et la santé humaine des rejets de substances chimiques en se fondant sur leur cycle de vie. À la lumière d'études récentes menées par des spécialistes et d'enquêtes journalistiques, on constate que le transport de déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis suscite de plus en plus de préoccupations. Au cours de la session ordinaire qu'il a tenue à Guadalajara, le Conseil a exigé que cette question soit étudiée en fonction du contexte nord-américain. En 2002, le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement recevra de l'aide afin de relever les lacunes que comportent, en Amérique du Nord, les politiques en vigueur relatives à la gestion des déchets dangereux et de recommander des solutions.

À la suite de la signature du Traité de Stockholm sur les POP, l'attention mondiale est désormais centrée sur l'élaboration de stratégies destinées à réduire ou à éliminer l'utilisation des 12 substances visées par ce traité. L'Amérique du Nord joue un rôle de chef de file, car le programme de GRPC est déjà en œuvre et concerne plusieurs de ces substances. Le PNUE et le FEM ont mis sur pied un projet afin d'entreprendre une évaluation des substances toxiques persistantes sur une base régionale. Le but de ces travaux est de permettre au FEM de se fixer des priorités de financement. Pour les besoins du projet, le globe terrestre a été divisé en 12 régions, dont l'Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis). Le PNUE et la CCE ont conclu un protocole d'entente pour que celle-ci agisse à titre de coordonnatrice régionale de la région nord-américaine. Elle établira un rapport en 2002 énonçant un ensemble de priorités à l'égard des substances toxiques persistantes dans cette région. En outre, elle fera un inventaire des activités de surveillance à l'intention du PNUE sous une forme électronique afin de contribuer à la constitution d'une base de données mondiale sur ces substances dans l'écosystème nord-américain. Étant donné que dans un certain nombre de lieux nord-américains les espèces sauvages servent d'indicateurs de la contamination par ces substances, il est prévu d'entreprendre un projet concerté pour regrouper et interpréter ces bases de données.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<p><b>Activité 1 : Groupe de travail</b></p> <p>Cette activité vise à soutenir : les principales fonctions du Groupe de travail touchant la direction et la coordination du projet, la réalisation d'analyses et la rédaction de documents en temps opportun, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports d'étape; la tenue de deux réunions ordinaires comprenant des séances gouvernementales et publiques et de plusieurs téléconférences destinées à coordonner et à orienter les travaux de ses organes subsidiaires; l'examen régulier de la mise en œuvre des PARNA ainsi que de leur établissement; l'établissement de rapports à l'intention des représentants suppléants et du Conseil; la recherche de moyens de solliciter des fonds auprès de sources externes pour réaliser des activités de mise en œuvre relatives à la GRPC. Il est en outre prévu de trouver des possibilités de faire participer davantage le public aux activités relatives à la GRPC.</p>	<b>145 000 \$</b>
<p><b>Activité 2 : Examens par les groupes de mise en œuvre</b></p> <p>Cette activité vise à soutenir les travaux des Groupes de mise en œuvre des PARNA relatifs au DDT et aux BPC destinés à examiner cette mise en œuvre et à établir un rapport connexe s'ils estiment que toutes les mesures sont appliquées. Il est également question d'étudier la possibilité d'établir un rapport de suivi relatif au chlordane.</p>	<b>30 000 \$</b>

<p><b>Activité 3 : Programme de renforcement des capacités</b></p> <p>Cette activité prévoit l'utilisation des ressources que la CCE consacre au renforcement des capacités pour solliciter des fonds et concrétiser les engagements concernant la mise en œuvre des PARNA. La sollicitation sera notamment menée auprès du FEM et de la Banque mondiale. Cette activité donne généralement lieu à la formulation détaillée de propositions de projets ainsi qu'à un long cycle de lancement de ces projets. Cette composante des activités de GRPC sera coordonnée par le Groupe de travail et les présidents de ses organes subsidiaires. Ils cerneront particulièrement les activités liées aux PARNA qui requièrent des ressources supplémentaires provenant de l'extérieur de la CCE. Les activités de renforcement des capacités se poursuivront à l'égard de la pollution par le plomb au Mexique, notamment au sujet de la salubrité du milieu de vie des enfants (résolution du Conseil n° 00-10).</p>	<p><b>234 000 \$</b></p>
<p><b>Activité 4 : Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure</b></p> <p>Cette activité consiste à coordonner les activités trilatérales de mise en œuvre et d'examen de la phase II de ce PARNA ainsi que d'échange d'information. Il s'agit de financer une ou plusieurs réunions et téléconférences du Groupe connexe afin de mettre cette phase en œuvre et de consulter le Groupe de travail. Les principales sous-activités comprennent certaines mesures de cette phase II, soit : la mesure 3a)(iv), qui prévoit un examen des mécanismes nationaux d'établissement de rapports sur le suivi du devenir ultime des déchets contenant du mercure; la mesure 6a)(iii), qui prévoit la présentation d'un rapport public au Conseil sur les progrès réalisés; la mesure 5, qui énonce des activités de communication; la mesure 4b), qui prévoit la coordination des activités de mise en œuvre avec celles du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes; d'autres mesures destinées à accélérer la mise en œuvre du PARNA, plus précisément les activités relatives à l'élimination des facteurs d'exposition des enfants au mercure, et l'instauration d'un système trilatéral d'établissement de rapports sur le suivi de la mise en œuvre du PARNA à l'échelle nationale. L'inventaire des émissions de mercure en Amérique du Nord et des points névralgiques sera examiné par des spécialistes avant d'être publié.</p>	<p><b>110 000 \$</b></p>
<p><b>Activité 5 : Groupe d'établissement de PARNA supplémentaires</b></p> <p>Cette activité vise à appuyer l'établissement de PARNA supplémentaires, si le Conseil en décide ainsi, ce qui comprendra la constitution d'un groupe à cette fin (ainsi que l'élaboration de son mandat et de son plan de travail); les réunions de ce groupe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus d'établissement du PARNA; une séance de consultation auprès de spécialistes et d'intervenants; la rédaction d'un certain nombre d'ébauches du PARNA; la consultation du public et la révision du PARNA en fonction des observations formulées. Les fonds prévus seront réaffectés si aucun nouveau PARNA n'est jugé nécessaire.</p>	<p><b>50 000 \$</b></p>

<p><b>Activité 6 :</b> Groupe d'établissement du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène</p> <p>Cette activité est destinée à soutenir le parachèvement de l'élaboration de la phase I, sa mise en œuvre et le début de l'élaboration de la phase II (en appliquant la méthode utilisée pour élaborer les phases I et II du PARNA relatif au mercure). Les activités générales comprennent : la tenue de réunions du Groupe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus d'établissement du PARNA; une séance de consultation auprès de spécialistes et d'intervenants; la rédaction d'un certain nombre d'ébauches du PARNA; la consultation du public et la révision du PARNA en fonction des observations formulées. Il est également prévu de mener des activités concertées avec la CMI (Canada et États-Unis), par l'entremise de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'air, et de soutenir un examen par des spécialistes et la publication de l'inventaire relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.</p>	<p align="right"><b>140 000 \$</b></p>
<p><b>Activité 7 :</b> Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes</p> <p>Cette activité prévoit le soutien du processus d'examen public de l'ébauche de ce PARNA et la mise en œuvre de la version approuvée. Les activités générales comprennent : la tenue de réunions du Groupe connexe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus de mise en œuvre du PARNA; une séance de consultation auprès de spécialistes et d'intervenants afin de constituer des réseaux à l'égard des substances visées par les PARNA (le DDT, le chlordane, les BPC, le mercure, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, le lindane et possiblement le plomb); la mise sur pied d'une activité de renforcement des capacités; l'établissement d'un rapport d'étape. Il est en outre prévu : d'étudier la question de l'exposition des enfants aux substances visées par les PARNA; de réaliser une analyse des écarts que révèlent les indicateurs de l'état de santé des adultes et des enfants en fonction de leur milieu de vie; de mettre au point des paramètres de surveillance du devenir des substances visées par les PARNA. Le suivi de ce devenir ultime et des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre des PARNA s'exercera en grande partie par l'intermédiaire des réseaux de surveillance existants au Canada et aux États-Unis, alors que l'on envisage la création de nouveaux points de surveillance au Mexique pour couvrir ainsi l'ensemble du continent. Cet effort consistera également à améliorer la comparabilité des données et les méthodes servant à les recueillir.</p>	<p align="right"><b>140 000 \$</b></p>
<p><b>Activité 8 :</b> Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS)</p> <p>Cette activité est destinée à soutenir la tenue des réunions du GESS et de plusieurs téléconférences. Les conclusions du récent examen du processus de sélection des substances y entraîneront des modifications. On envisage de l'étendre à des classes et des groupes de substances ou à des secteurs de l'industrie dans le but, notamment, d'étudier globalement les perturbations du système endocrinien que provoquent certaines substances. On prendra une décision au sujet du plomb et d'autres substances feront l'objet d'un examen.</p>	<p align="right"><b>40 000 \$</b></p>

<p><b>Activité 9 :</b> Groupe d'étude sur les déchets dangereux</p> <p>Le personnel du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement bénéficiera notamment d'une aide technique pour évaluer et combler les lacunes dans les différents programmes de gestion des déchets dangereux en Amérique du Nord. Les activités comprendront la participation à des téléconférences, à des réunions, à des ateliers et à l'examen de rapports en vue de relever des problèmes et d'y trouver des solutions, et s'assurer que celles-ci sont conformes aux dispositions de la résolution du Conseil n° 95-05 sur la GRPC.</p> <p><i>(Le budget de ces travaux est prévu dans celui du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement.)</i></p>	<p><b>40 000 \$</b></p>
<p><b>Activité 10 :</b> Évaluation régionale des substances toxiques persistantes</p> <p>Le Secrétariat assumera la coordination régionale pour l'Amérique du Nord et travaillera de concert avec le Groupe de travail sur la GRPC afin de préparer deux éléments importants que prévoit le protocole d'entente avec le PNUE : une évaluation nord-américaine des priorités à l'égard des substances toxiques persistantes et la constitution d'une base de données sommaires sur les effets de ces substances sur l'environnement et la santé humaine. Cette activité prévoit la tenue de deux téléconférences, d'une réunion et d'un atelier. En vertu du protocole, le PNUE versera une contribution supplémentaire de 15 000 \$US.</p>	<p><b>30 000 \$</b></p>
<p><b>Ressources nécessaires</b></p>	<p><b>959 000 \$</b></p>
<p><b>Total</b></p>	<p><b>619 000 \$US</b></p>

### Participation du public

Le Groupe de travail tient deux réunions publiques annuelles et des séances d'information en plus de consultations publiques, tant au stade préliminaire de l'établissement des PARNA que durant leur mise en œuvre. Les documents relatifs à la GRPC sont affichés sur le site Web de la CCE par souci d'améliorer la transparence des activités du projet et de rendre des comptes à leur sujet. Les observateurs que comptent ses divers groupes subsidiaires comprennent des représentants du secteur privé, du milieu universitaire et de groupes environnementalistes et autochtones.

### Renforcement des capacités

Le projet de GRPC est maintenant dans sa phase de mise en œuvre et comprend donc un volet de renforcement des capacités dans la plupart des champs d'activité, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des PARNA déjà établis. On accorde de plus en plus d'importance à la recherche de fonds supplémentaires afin d'aider le Mexique à renforcer ses capacités de soutien au programme de GRPC.

En 2002, les efforts de renforcement des capacités se concentreront sur la préparation et la présentation de demandes de financement à des institutions financières internationales afin que le Mexique puisse mieux appliquer des dispositions précises des PARNA ainsi que celles, plus générales, de la résolution du Conseil concernant la GRPC. Outre la demande de subvention au FEM dont il a été question précédemment au sujet du DDT, on envisage de solliciter des fonds pour mettre en œuvre le PARNA relatif au mercure, celui relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, et celui relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes.

### Résultats prévus

On prévoit que les principales activités de la phase II du PARNA relatif au mercure seront bien avancées en 2002. On déterminera si les mesures des PARNA relatifs au DDT et aux BPC ont été adéquatement appliquées et si les objectifs sont atteints, en faisant exception des plans d'action à caractère permanent que les gouvernements ont institutionnalisés, et, éventuellement, des efforts de renforcement des capacités destinés à examiner des solutions de rechange au DDT et au chlordane. Le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, et celui relatif

à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes qui auront été établis en 2001 seront probablement mis en œuvre en 2002. L'établissement du PARNA relatif au lindane débutera en 2002.

Le processus de sélection des substances aura été évalué, et l'on prévoit que les recommandations du Groupe de travail permettront de le réorienter de manière à placer l'Amérique du Nord au premier plan en matière d'actions nationales concertées et à faire progresser la réalisation des engagements pris dans le cadre d'accords binationaux et multinationaux dans le domaine de la mise en œuvre.

Le projet de GRPC sera axé, de manière proactive, sur les préoccupations que suscite la salubrité du milieu de vie des enfants. Cela permettra de s'assurer que les processus et activités connexes tiennent compte et tirent parti des preuves scientifiques qui imposent de redoubler de vigilance, en Amérique du Nord, à l'égard des effets des substances comme le plomb sur la santé des enfants et des populations à haut risque.

Le protocole d'entente avec le PNUE entrera en vigueur en 2002 et offrira la possibilité de faire état des travaux que le Groupe de travail a accomplis pour donner suite aux traités internationaux (p. ex., celui sur les POP) dans la région nord-américaine. En collaboration avec les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, le Groupe de travail prévoit également compiler des données de surveillance des effets des substances toxiques persistantes sur les espèces sauvages.

De concert avec les responsables du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, il examinera aussi les politiques nord-américaines de gestion des déchets dangereux afin de déterminer s'il est possible d'améliorer ces politiques et les programmes qui s'y rattachent, et répondre ainsi aux besoins de l'Amérique du Nord dans le cadre des efforts déployés aux échelles mondiale et régionale.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

De par sa nature même, ce projet est axé sur la concertation et donne lieu à la participation de différents paliers de gouvernement, d'entreprises et d'associations industrielles, d'organisations non gouvernementales de l'environnement et d'universités. Des entités internationales et binationales telles que la CMI et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada participent à des activités ou les coparrainent. On peut s'attendre à une participation accrue d'organismes d'aide et de financement internationaux, binationaux et nationaux.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Les responsables du programme de GRPC ont entretenu une étroite relation de travail avec ceux des programmes de la CCE relatifs à la coopération en matière d'application des lois ainsi qu'à la coopération sur la qualité de l'air en Amérique du Nord. Ce dernier programme permet de se pencher sur les questions de modélisation du transport atmosphérique du mercure et des dioxines qui ont un rapport direct avec l'élaboration et la mise en œuvre de certains PARNA. En outre, le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes s'appuie sur les résultats des activités de surveillance du milieu marin réalisées dans le golfe du Maine et la baie des Californies, et donne lieu à des liens étroits avec les projets du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, dont celui sur la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.

Des activités seront également entreprises en coordination avec le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement afin de relever et de combler les lacunes que comporte le programme nord-américain de gestion des déchets dangereux. Il est aussi prévu d'entreprendre un projet concerté avec le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité afin d'établir un sommaire à partir des données de surveillance des effets des substances toxiques persistantes sur les espèces sauvages du continent. Diverses activités portant sur la pollution par le plomb sont planifiées ou en cours d'exécution et on assurera la coordination des diverses activités portant sur la santé des enfants, notamment en établissant des synergies entre le programme de prévention de la pollution et celui de GRPC. Il est aussi question d'établir des liens entre certains PARNA et le projet de RRTP afin de voir si ce dernier peut servir de mécanisme de suivi des progrès accomplis au cours de la mise en œuvre de ces PARNA. On étudiera la possibilité d'appliquer cette démarche au PARNA relatif au mercure et à celui relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.

## Activités en 2003 et 2004

### *2003 et 2004*

**Activité :** Le projet de GRPC constitue une activité permanente depuis 1995, et quoique le programme évolue en fonction de nouvelles exigences, les changements apportés aux activités et aux sous-activités seront relativement peu nombreux en 2003 et en 2004. Il y a tout lieu de croire que le niveau de financement sera le même que par le passé, bien que l'éventail de ces activités et sous-activités puisse légèrement varier en raison d'événements prévus et imprévus. La CCE continuera d'établir et d'examiner des PARNA et de sélectionner d'autres substances. Elle se prépare également à jouer un nouveau rôle dans le cadre du récent Traité de Stockholm sur les POP, celui de veiller à son application à l'échelle de l'Amérique du Nord. La nature de ce rôle n'a pas encore été précisée, mais il y a tout lieu de croire qu'il sera intégré au programme permanent de GRPC.

### 3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

#### Sommaire du projet

Ce projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord a pour objet d'élargir l'accès à l'information sur les sources et la manipulation des substances chimiques toxiques résultant d'activités industrielles en Amérique du Nord afin qu'elles soient mieux connues. Il prévoit les travaux suivants :

- la publication du rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord;
- la fourniture d'un accès à des données comparables sur les rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord grâce au site Web du rapport *À l'heure des comptes*;
- la promotion d'une plus grande comparabilité des programmes nationaux de RRTP;
- la recherche de moyens pour améliorer l'accès et la compréhension des données des RRTP en collaboration avec des groupes d'intervenants.

Dans le cadre de ce projet, la CCE collabore avec d'autres organisations internationales à la réalisation d'activités connexes aux RRTP ayant une portée mondiale et régionale.

#### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à favoriser l'accès du public à l'information sur les rejets et les transferts de polluants afin de mieux faire connaître les sources et la manipulation des substances chimiques toxiques, d'éclairer autant le dialogue entre les intervenants que la fixation de priorités, de favoriser les efforts de réduction de la pollution.

Ses objectifs comprennent les suivants :

- Donner un aperçu annuel des données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord et les analyser.
- Dresser un tableau plus précis de ces rejets et transferts de polluants en facilitant les efforts destinés à améliorer la comparabilité des données recueillies dans le cadre des programmes nationaux de RRTP.
- Entreprendre des analyses particulières en recourant à ces données ainsi qu'à d'autres informations pertinentes afin d'approfondir des questions relatives à la pollution qui suscitent un intérêt particulier sur le continent.
- Améliorer l'utilité que peuvent avoir les RRTP pour les citoyens, les collectivités, les secteurs public et privé et d'autres parties intéressées en diffusant les données que les programmes nationaux permettent de recueillir, en facilitant l'accès à l'information, en cherchant des moyens de mieux interpréter les données des RRTP, et en trouvant des possibilités d'utiliser ces données et d'autres données pertinentes (p. ex., sur la santé, l'environnement, la démographie et l'économie) afin de mieux saisir les questions préoccupantes.
- Jouer un rôle prépondérant à l'échelle mondiale en tablant sur les compétences et l'expérience acquises en Amérique du Nord en matière de RRTP.

#### Justification

Les RRTP fournissent des données sur la nature et la quantité des substances préoccupantes qui font l'objet de rejets ou de transferts par les établissements industriels et d'autres sources, ainsi que sur les endroits où s'effectuent ces rejets et transferts. Selon la résolution du Conseil de la CCE n°00-07, les RRTP « constituent des outils précieux en vue de gérer les substances chimiques de façon rationnelle, de favoriser l'amélioration de la performance environnementale, d'offrir aux citoyens un accès à l'information sur les polluants rejetés et transférés dans leur collectivité, d'aider les gouvernements à exercer un suivi des tendances, à révéler les progrès réalisés en matière de réduction de la pollution, à fixer des priorités et à évaluer les progrès accomplis à l'aide des politiques et des programmes environnementaux ».

Au cours de la dernière décennie, les RRTP et les questions connexes liées à la diffusion d'informations environnementales ont suscité de plus en plus d'intérêt dans le monde entier. Au nombre des principes et engagements pris dans le cadre du programme Action 21, à la réunion de 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on compte l'établissement d'inventaires des émissions et l'élaboration de

programmes afin de favoriser l'application du droit à l'information du public et des travailleurs. En 1996, l'OCDE, dont sont membres les trois pays nord-américains, a publié une déclaration de son Conseil qui demande aux membres d'instaurer, d'établir et de publier des RRTP nationaux et de favoriser la comparabilité de ces registres et l'échange des données entre pays voisins. Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique a également axé ses activités sur les RRTP et organisé une réunion spéciale sur ces registres en octobre 2000. La CCE a également formé un groupe de travail sur les RRTP afin de donner suite à la *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*.

L'Amérique du Nord est bien placée pour jouer un rôle de chef de file dans l'instauration et l'utilisation des RRTP aux échelles nationale et régionale. Chacun des trois pays dispose d'un programme de RRTP. Le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis a permis de recueillir, pour la première fois, les données déclarées par les établissements industriels pour l'année 1987. Au Canada, les établissements ont commencé à faire de telles déclarations relativement à leurs rejets et transferts de 1993 dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Au Mexique, les déclarations ont débuté en 1997 en vertu du programme facultatif de *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants). Par l'intermédiaire de la CCE, les trois pays innovent en compilant et en analysant les données recueillies en vertu de ces programmes nationaux et en mettant cette information à la disposition du public nord-américain grâce aux rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et au site Web sur ces rapports.

Ces registres sont des outils novateurs qui peuvent servir toutes sortes de fins. Ils permettent d'exercer un suivi des substances qui sont considérées dangereuses pour la santé humaine et/ou l'environnement, et aident ainsi les secteurs public et privé et la population à cerner des mesures prioritaires et à assumer la responsabilité que représente l'utilisation de substances chimiques. Par exemple, de nombreuses sociétés se servent des données qu'elles recueillent pour renseigner le public sur leur performance environnementale ainsi que pour trouver des moyens de réduire ou de prévenir la pollution. Les gouvernements peuvent recourir à ces données pour établir et évaluer les priorités de leurs programmes. Les collectivités et les citoyens les utilisent pour mieux connaître les sources de polluants et leur gestion et comme base de discussion avec les sociétés industrielles et les gouvernements. Les activités du projet de RRTP visent à promouvoir et à étendre les diverses utilisations de ces données dans les différents secteurs de la société civile.

## État d'achèvement

En juillet 2001, la CCE a publié le cinquième rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, sous forme de deux volumes et en présentant des données sur d'autres secteurs industriels et sur les transferts à des fins de recyclage. Ce rapport expose et analyse les données sur les rejets et les transferts que les établissements industriels nord-américains ont déclarés dans le cadre des programmes de RRTP nationaux. Pour comparer ces données, dont la déclaration est assujettie à des prescriptions différentes, la CCE s'appuie sur des éléments qu'elles ont en commun en vue d'établir un ensemble de données appariées. Ces ensembles constituent la base de l'information et des analyses du rapport et du site Web connexe. Jusqu'à présent, il comprend seulement des données du Canada et des États-Unis, car les données du Mexique que l'on pourrait comparer à celles des deux autres pays ne sont pas encore disponibles.

Pour établir ces rapports, la CCE a mis en œuvre un vaste processus de consultation qui comporte la distribution de documents de travail, une séance publique avec le Groupe consultatif multilatéral formé d'intervenants des trois pays, la formulation d'observations et la rédaction d'une réponse à ces observations. Le projet de RRTP a tiré parti de la contribution et des suggestions de représentants des secteurs public et privé, d'ONG, de citoyens et de chercheurs dans le cadre de ce processus de consultation. En 2001, au cours de sa réunion publique, le Groupe consultatif a participé, en compagnie de fonctionnaires mexicains de haut rang, à une table ronde sur les possibilités et les obstacles entourant la déclaration des rejets et des transferts de polluants au Mexique, et il a tenu une séance spéciale sur les utilisations des données des RRTP.

La compilation des données des RRTP recueillies à l'échelle nationale fait ressortir les différences des systèmes des trois pays et offre l'occasion aux responsables de leurs programmes nationaux de collaborer et d'améliorer la comparabilité de ces programmes. À la IV<sup>e</sup> session annuelle ordinaire du Conseil de la CCE, qui s'est tenue en juin 1997, les ministres ont adopté la résolution n° 97-04, intitulée *Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants*. Cette résolution engage les trois gouvernements à instaurer des RRTP plus comparables tout en reconnaissant que chaque pays peut appliquer une approche qui lui est propre pour recueillir et utiliser des données sur l'environnement. En 2001, les fonctionnaires chargés des trois programmes nationaux de RRTP ont travaillé de concert, avec l'aide du Secrétariat, pour dresser un plan d'action visant à améliorer la comparabilité de ces

programmes. Les interactions entre les représentants des programmes nationaux dans le cadre des réunions et des activités de la CCE ont également servi à faciliter un échange informel et permanent d'information et d'expériences entre les responsables des programmes nationaux.

En juin 2000, au cours de sa VII<sup>e</sup> session ordinaire annuelle, tenue à Dallas, au Texas, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n° 00-07 en y faisant état d'un certain nombre d'éléments essentiels à l'efficacité des RRTP, en réitérant sa détermination à publier un rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (série *À l'heure des comptes*), et en convenant de continuer de déployer des efforts individuels et collectifs destinés à promouvoir les RRTP, notamment l'accès du public aux données qu'ils contiennent et leur utilisation aux échelles nationale, régionale et internationale.

En juillet 2001, la CCE a inauguré le site Web du rapport *À l'heure des comptes* qui offre un accès en ligne aux ensembles de données appariées servant à l'établissement de ce rapport grâce à des fonctions de recherche souples. Ce site trilingue présente également de l'information sur les RRTP nord-américains ainsi que les points saillants du dernier rapport *À l'heure des comptes*, et donne des explications en contexte qui aident les utilisateurs à comprendre la portée des données et à les utiliser.

## **Activités en 2002**

### ***Aperçu***

#### **Réunion annuelle du Groupe consultatif**

La réunion publique annuelle du Groupe consultatif se tiendra à l'automne de 2002 et servira de tribune aux intervenants pour exprimer leur opinion sur les améliorations à apporter à la série *À l'heure des comptes*, ce qui touche le rapport, le site Web et les suppléments spéciaux. Cette réunion offrira également aux groupes d'intervenants de toute l'Amérique du Nord l'occasion de partager de l'information et d'examiner un ou plusieurs sujets intéressants, connexes aux RRTP, qui donneront lieu à la rédaction d'un document de travail et d'autres documents de référence.

#### **Établissement et publication des rapports de la série *À l'heure des comptes***

En 2002, il est prévu d'établir le rapport sur les données de 2000 et de planifier celui sur les données de 2001.

#### **Établissement et publication de suppléments spéciaux**

En 2002, la CCE établira et publiera un supplément spécial afin de compléter les rapports de la série *À l'heure des comptes*. Les sujets de ces suppléments seront choisis en tenant compte de l'avis et des suggestions des membres du Groupe consultatif.

#### **Exploitation, mise à jour et développement du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes***

En 2002, la CCE actualisera les ensembles de données du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes* et entreprendra une phase de développement afin d'améliorer l'utilité de ce site en prenant en compte les observations des utilisateurs.

#### **Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP**

En 2002, le Secrétariat travaillera de concert avec les responsables des programmes nationaux de RRTP afin d'améliorer la comparabilité de ces registres. Ces travaux comprennent la rédaction de documents traitant d'enjeux et/ou d'options liés à des sujets déterminés, l'organisation de téléconférences périodiques et d'une réunion des responsables des programmes de RRTP, ainsi que d'autres activités, le cas échéant.

#### **Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès**

La CCE continuera de soutenir les travaux du groupe spécial sur l'utilisation des données des RRTP que le Groupe consultatif a formé en 2001. Il est prévu de finir de compiler et de diffuser les résultats des travaux entrepris durant cette même année et d'entreprendre un autre projet si cela s'avère nécessaire.

## Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique

Constatant l'intérêt croissant que suscite les RRTP à l'échelle mondiale et la possibilité que l'Amérique du Nord joue un rôle de chef de file dans ce domaine, la CCE continuera de coordonner davantage ses travaux avec ceux de l'OCDE et d'organes compétents de l'ONU, et ceux menés dans d'autres régions et pays. Cela comprendra la participation de la CCE à des réunions et activités du groupe de coordination des RRTP dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, de même qu'à d'autres activités connexes comme les réunions du groupe de travail sur les RRTP organisées par le Secrétariat de la Convention d'Aarhus.

2002	Montants estimatifs (\$CAN)
<b>Activité 1</b> : Réunion annuelle du Groupe consultatif.	<b>55 000 \$</b>
<b>Activité 2</b> : Analyse des données et établissement du rapport.	<b>220 000 \$</b>
• Sous-activité 1 : <i>À l'heure des comptes 2000</i> (phase II).	95 000 \$
• Sous-activité 2 : <i>À l'heure des comptes 2001</i> .	125 000 \$
<b>Activité 3</b> : Correction, traduction, impression et diffusion du rapport <i>À l'heure des comptes</i> .	<b>100 000 \$</b>
<b>Activité 4</b> : Supplément spécial.	<b>25 000 \$</b>
<b>Activité 5</b> : Exploitation, mise à jour et développement du site Web du rapport.	<b>15 000 \$</b>
<b>Activité 6</b> : Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP.	<b>22 000 \$</b>
<b>Activité 7</b> : Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès.	<b>30 000 \$</b>
• Sous-activité 1 : Activités du groupe spécial.	30 000 \$
<b>Activité 8</b> : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique.	<b>12 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>479 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>309 000 \$US</b>

## Participation du public

La consultation et la collaboration des groupes d'intervenants, dont les secteurs public et privé, les groupes d'intérêt représentant le public et d'autres parties intéressées, constituent deux éléments essentiels du programme de RRTP. Le Groupe consultatif multilatéral, qui comprend des représentants de divers groupes et des particuliers des trois pays, a apporté son aide en guidant l'établissement des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et la réalisation d'autres aspects du présent projet. Un certain nombre de ces groupes et particuliers ont décidé de participer directement à la réalisation des activités du projet.

Bien que le public soit invité à formuler des observations en tout temps sur le projet, il existe une procédure de consultation structurée en vue de l'établissement des rapports annuels qui comporte les étapes suivantes :

- La diffusion d'un document de travail exposant les divers éléments à choisir en ce qui concerne le contenu et la présentation du prochain rapport.
- La sollicitation d'observations auprès du Groupe consultatif et d'autres parties intéressées dans le cadre d'une réunion publique et d'un processus de formulation d'observations par écrit.

- La rédaction d'une réponse aux observations les résumant et exposant l'approche préconisée par la CCE à la lumière du point de vue des intervenants.

Afin de prendre pleinement en compte l'opinion du public, les consultations se déroulent au début du processus, avant l'établissement du rapport.

### **Renforcement des capacités**

L'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du RETC mexicain a été et demeure une priorité pour le programme de RRTP en vue d'améliorer la comparabilité des données sur chaque substance et chaque établissement à l'échelle du continent. On a axé les activités sur le renforcement des capacités techniques au sein des secteurs public et privé relativement aux déclarations de rejets et à la gestion des données recueillies, sur la sensibilisation du public aux RRTP et l'élargissement de l'accès à l'information, sur le soutien d'activités pertinentes réalisées par des groupes environnementalistes. En 2002, le projet visera à trouver des moyens de soutenir le passage à un programme de déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants au Mexique dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains.

### **Résultats prévus**

Les principaux résultats du projet comprennent : la publication annuelle du rapport *À l'heure des comptes*, la publication d'un supplément spécial et l'exploitation du site Web du rapport. En outre, le projet vise à améliorer la comparabilité des données des RRTP à moyen et à long terme à l'échelle continentale, grâce à l'interaction permanente des responsables des programmes nationaux et des efforts destinés à régler les problèmes qui entravent cette comparabilité. Le projet est également censé favoriser et suggérer des utilisations novatrices et pratiques des données des RRTP par divers milieux, notamment les secteurs public et privé, les ONG et les universités, améliorant ainsi l'utilisation des RRTP et les avantages qu'ils procurent en tant qu'outils de gestion de l'environnement.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

La CCE collaborera avec les groupes et organismes suivants :

- les représentants des programmes nationaux de RRTP et d'autres fonctionnaires;
- les ONG, les associations industrielles, les entreprises, les chercheurs, les universitaires et les citoyens, en particulier ceux qui font partie du Groupe consultatif;
- les organisations internationales qui ont entrepris des travaux connexes (particulièrement l'OCDE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le PNUE);

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Les RRTP peuvent s'avérer précieux pour connaître et suivre les progrès réalisés à l'égard de divers enjeux environnementaux. La CCE cherche des possibilités de promouvoir de telles utilisations des RRTP et l'application des données recueillies au cours du projet dans le cadre de certaines des activités qu'elle réalise. Cela comprend la GRPC, la santé des enfants et l'environnement, la qualité de l'air, la biodiversité, le droit et les politiques de l'environnement, la restructuration du secteur de l'électricité et le rapport sur l'état de l'environnement.

Donnant suite à l'intérêt manifesté par les membres du Groupe consultatif, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont tablé sur certaines études préliminaires menées dans le cadre du projet de RRTP pour entreprendre, dernièrement, l'établissement d'un inventaire des polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord. Compte tenu des thèmes communs qu'ont les travaux sur les RRTP et l'activité sur ce type de polluants, il est prévu de continuer à les coordonner étroitement et de procéder à des échanges d'information, notamment dans le cadre de réunions publiques conjointes.

Les projets de RRTP et de GRPC offrent aussi de plus en plus de possibilités de mise en relation, en raison du fait, notamment, que les programmes nationaux de RRTP s'appliquent à d'autres substances ou abaissent les seuils de déclaration pour certaines substances visées par le programme de GRPC. C'est le cas des dioxines et furanes et du mercure, ce qui rend les RRTP encore plus utiles pour suivre les progrès réalisés en vue de réduire la quantité de rejets et de transferts industriels de ces substances prioritaires qui suscitent des préoccupations communes.

## Activités en 2003 et 2004

### *Aperçu*

#### **Réunion annuelle du Groupe consultatif du projet de RRTP**

La réunion publique annuelle du Groupe consultatif servira de tribune aux intervenants pour exprimer leur opinion sur les améliorations à apporter à la série *À l'heure des comptes*, et offrira également l'occasion de partager de l'information sur un ou plusieurs sujets intéressants connexes aux RRTP.

#### **Établissement et publication des rapports de la série *À l'heure des comptes***

En 2003, il est prévu d'établir le rapport sur les données de 2001 et de planifier celui sur les données de 2002. Le processus d'établissement de ces rapports comporte une étape de consultation préalable auprès d'intervenants.

#### **Établissement et publication de suppléments spéciaux**

En 2003, la CCE publiera le deuxième d'une série de suppléments spéciaux et entamera la préparation d'un troisième supplément dont le sujet est à déterminer.

#### **Exploitation, mise à jour et développement du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes***

En 2003, la CCE actualisera les ensembles de données du site Web et apportera d'autres améliorations à ce site, pour en accroître l'utilité, en prenant en compte les observations des utilisateurs.

#### **Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP**

En 2003, le Secrétariat travaillera de concert avec les responsables des programmes nationaux de RRTP afin d'améliorer la comparabilité de ces registres, et publiera un plan d'action actualisé.

#### **Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès**

La CCE continuera de travailler de concert avec le Groupe consultatif et des partenaires compétents afin de trouver des moyens d'améliorer l'accès aux données des RRTP nord-américains et de favoriser leur utilisation et leur interprétation. Elle coordonnera une activité concertée des programmes nationaux destinée à élaborer des feuillets d'information à l'intention des utilisateurs de ces données qui n'ont pas de connaissances techniques. Elle concevra un modèle normalisé et les pays se partageront la tâche de compiler l'information.

#### **Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique**

La CCE continuera de coordonner ses travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et d'organes compétents de l'ONU, et ceux menés dans d'autres régions et pays, et entreprendra des activités de sensibilisation à grande échelle.

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Réunion annuelle du Groupe consultatif.
<b>Activité 2 :</b> Analyse des données et établissement du rapport.
<b>Activité 3 :</b> Correction, traduction, impression et diffusion du rapport <i>À l'heure des comptes</i> .
<b>Activité 4 :</b> Supplément spécial.
<b>Activité 5 :</b> Exploitation, mise à jour et développement du site Web du rapport.
<b>Activité 6 :</b> Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP.

**Activité 7 :** Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès.

**Activité 8 :** Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique.

## 2004

La CCE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2004. Elle continuera de chercher des moyens d'établir des rapports en se fondant sur une base élargie de données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord.

### **3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution**

#### **Sommaire du projet**

Dans le monde entier, il est désormais notoire que la prévention est une stratégie fructueuse en vue de réduire les charges de polluants industriels tout en accroissant la productivité et la compétitivité.

La CCE a entrepris plusieurs projets pour promouvoir l'application de mesures de prévention de la pollution dans le secteur industriel en Amérique du Nord. Elle a notamment fait le bilan des activités dans ce domaine, montré les avantages de cette prévention en faisant état d'études de cas, soutenu la diffusion d'informations sur la prévention de la pollution et établi des sources de financement pour l'exécution de ces projets.

Le présent projet a pour but de compléter et de consolider les diverses activités que la CCE a entreprises jusqu'à présent en visant le renforcement des liens qui unissent différents intervenants nord-américains dans le domaine de la prévention de la pollution, la consolidation du *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution) et l'échange et la diffusion d'informations pertinentes dans la région. Le Fiprev, qui a été créé par la CCE, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les PME) et la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles du Mexique), a pour objectif d'appliquer la résolution du Conseil n° 96-12.

En outre, on a regroupé la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique avec celles du Canada et des États-Unis et établi des liens avec elles de façon à tirer parti de l'expérience acquise dans divers secteurs, de l'établissement de synergies et de l'amélioration d'activités grâce à la mise en relation de diverses organisations, institutions et sociétés nord-américaines se consacrant à ce domaine. L'échange de leurs expériences facilite encore plus la mise sur pied d'activités de prévention de la pollution sur le continent.

Par ailleurs, le Fiprev continuera de recevoir de l'aide et du financement afin de devenir autonome à long terme et de favoriser la participation au Comité technique du Fiprev d'associations industrielles nord-américaines, notamment les conseils d'entreprises du Canada et des États-Unis et la Concamin du Mexique.

#### **Buts et objectifs**

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Promouvoir l'utilisation de techniques et de technologies de prévention de la pollution dans les PME du Mexique et soutenir le renforcement de leurs capacités de gestion de l'environnement.
- Faciliter l'application de mesures de prévention de la pollution dans les établissements industriels en leur offrant l'assistance technique, l'information et le financement nécessaires pour réaliser des projets de cette nature.
- Consolider la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.
- Renforcer les liens entre les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis sur la prévention de la pollution et multiplier leurs activités concertées.
- Favoriser la mise en place de mécanismes destinés à accroître les ressources financières du Fonds et à l'associer aux activités de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

#### **Justification**

Lorsque les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont signé l'ANACDE, en 1993, l'un de leurs objectifs consistait à promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de politiques de prévention de la pollution. En vertu du paragraphe 10(2) de l'Accord, la CCE est habilitée à formuler des recommandations sur les stratégies et techniques de prévention de la pollution à appliquer pour satisfaire aux dispositions de l'Accord. Néanmoins, le pourcentage d'entreprises nord-américaines qui ont instauré des programmes de prévention de la pollution est encore faible. Afin d'encourager ce type d'initiatives, il convient de renforcer les mécanismes d'échange d'informations à ce sujet en Amérique du Nord et d'offrir un soutien technique et financier aux PME du continent.

## État d'achèvement

En 1995, la CCE a mené une étude visant à évaluer l'état des activités de prévention de la pollution en Amérique du Nord. Celle-ci a permis de recommander une série de mesures aux trois pays en tenant toutefois compte de leurs différences sur les plans de l'économie et du développement. Elle a aussi permis de conclure que les activités entreprises par des institutions en vue d'encourager la prévention de la pollution sont bien organisées au Canada, alors qu'elles le sont raisonnablement aux États-Unis et qu'elles ne font que débiter au Mexique. Le fait que des activités de ce genre ne soient pas davantage entreprises est surtout dû à des lacunes en matière d'information, de technologie et de financement.

Pour régler cette situation, les auteurs de l'étude ont formulé les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'échange d'informations afin que les activités de prévention en cours ne soient pas menées de façon isolée.
- Apporter un soutien technique aux activités de prévention de la pollution.
- Mettre sur pied des projets qui montrent aux entrepreneurs les avantages que procurent les activités de prévention de la pollution.
- Offrir des mécanismes de financement adéquats pour ce type de projets.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques industrielles qui incitent les entreprises à établir des liens dans leur structure de production en y appliquant des principes de prévention de la pollution.

La CCE a suivi ces recommandations en entreprenant des activités qu'elle a regroupées, pour la plupart, en 1998. Les nombreuses études qu'elle a menées dans divers secteurs industriels ont révélé que ce genre de mesures procurait des avantages économiques et environnementaux.

La CCE a lancé dix projets pilotes dans le but de démontrer les avantages économiques et environnementaux des techniques et technologies de prévention de la pollution : deux dans des tanneries, un dans une verrerie, un dans une usine de peinture, deux dans des fonderies, deux dans des usines de résines synthétiques, un dans une usine de fils métalliques et un dans une usine d'huiles végétales comestibles.

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 96-12, la CCE a créé, en septembre 1996, un fonds pilote pour les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique. Elle a apporté un soutien technique au fonds qu'administre la Funtec. Les deux institutions se sont engagées à doter le Fiprev d'un capital initial d'environ 1 000 000 \$US entre 1996 et 2001. D'autres organisations ajouteront à ce capital, mais le Comité technique devra préalablement approuver leurs dons.

En juin 2001, le Fiprev avait accordé 25 prêts totalisant environ 610 000 \$US et en a autorisé 10 autres pour un montant approximatif de 250 000 \$US. Sur l'ensemble des projets financés, 18 visaient le secteur du tannage et les autres les secteurs de l'alimentation, de la fonte, de la galvanoplastie, du nettoyage à sec, des produits chimiques et de la métallurgie. Plusieurs demandes de financement sont à l'étude, principalement dans les secteurs du tannage et de la galvanoplastie.

En avril 2001, les remboursements complets de crédit s'élevaient à 191 000 \$US en capital, plus 90 500 \$US en intérêts, conformément aux calendriers de paiements. Les avantages environnementaux que procurent les 25 projets représentent des économies annuelles de 1 500 tonnes de produits chimiques et de plus de 68 000 mètres cubes d'eau. Cela signifie que les entreprises ont réalisé des économies annuelles représentant un montant approximatif de 650 000 \$US.

La promotion de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique est une activité auxiliaire fructueuse à celles de la CCE en cette matière et elle a pour but de sensibiliser un plus grand nombre d'entreprises du secteur de la production. Le Comité directeur de la Table ronde est constitué de treize membres représentant les secteurs public et privé, des universités, ainsi que des organismes et des ONG qui offrent une aide technique et financière. Quant à ses cinq groupes de travail, ils comprennent une centaine de représentants de divers secteurs de la société mexicaine. Ces groupes de travail réalisent des activités sur divers sujets reliés à la prévention de la pollution. Grâce à l'esprit d'initiative et au soutien de la CCE, les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis s'emploient présentement à en arriver à une position concertée sur une politique de prévention de la pollution en Amérique du Nord.

## Activités en 2002

### Aperçu

Les activités en 2002 viseront à compléter et à regrouper les activités entreprises jusqu'à maintenant par la CCE en matière de prévention de la pollution. Elle continuera de favoriser la coopération entre les organisations nord-américaines membres de la Table ronde et de soutenir le renforcement de la Table ronde mexicaine, tout en cherchant à diversifier les sources de financement de cette dernière et à susciter l'établissement de tables rondes régionales (notamment à la frontière américano-mexicaine) et la conclusion de partenariats entre les divers membres des groupes de travail.

La CCE collaborera avec des représentants des gouvernements fédéraux et étatiques, du secteur privé et des ONG afin d'établir une table ronde sur la prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine. Il est prévu de soutenir la coordination et l'intégration d'un certain nombre d'activités en cours, ainsi que la recherche de sources pour leur financement, ayant notamment trait aux vérifications environnementales, aux systèmes de gestion de l'environnement, à la synergie de sous-produits et aux stratégies de gestion des déchets dangereux.

Le Fiprev continuera de recevoir de l'aide et du financement dans le cadre d'activités destinés à favoriser et à financer la réalisation de projets de prévention de la pollution dans les PME. Une autre mesure pertinente consistera à prendre les moyens nécessaires pour associer le Fiprev aux efforts régionaux destinés à établir une table ronde sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1</b> : Collaboration entre les tables rondes sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.	<b>45 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Groupe trinational sur la politique de prévention de la pollution en Amérique du Nord.</li> </ul>	35 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Participation des trois tables rondes à des activités nationales, dont l'établissement de rapports sur la promotion, à l'échelle nationale, du document d'orientation sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE).</li> </ul>	10 000 \$
<b>Activité 2</b> : Soutien à la consolidation de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.	<b>70 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Renforcement de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.</li> </ul>	30 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Soutien à la création d'une table ronde régionale sur la prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine.</li> </ul>	40 000 \$
<b>Activité 3</b> : Aide au Fiprev.	<b>15 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Campagne de promotion du Fiprev au sein des PME par l'entremise de la Funtec et de la Concamin, et parrainage de deux réunions du Comité technique du Fiprev, de trois réunions de son Comité directeur et de deux réunions du Comité des donateurs. La CCE cherchera également à obtenir des contributions au Fonds de la part de grosses sociétés et de fondations, et à faire en sorte que la Table ronde prenne sa relève à l'égard du Fiprev.</li> </ul>	15 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>130 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>84 000 \$US</b>

## **Participation du public**

On a accordé une place importante à la participation du public à ce projet qui donne en réalité suite à une recommandation d'un groupe trinational de spécialistes chargés d'examiner un document de travail sur les stratégies de prévention de la pollution. Diverses associations industrielles et des gens d'affaires ont facilité l'élaboration d'études de cas en y prenant part. Dans certains cas, on a pu compter sur la participation d'étudiants d'établissements locaux d'enseignement supérieur auxquels on doit un grand nombre des recommandations formulées à la suite de ces études.

Le Comité technique qui régit le Fiprev regroupe des financiers, des universitaires, des industriels, des spécialistes gouvernementaux et trois membres du CCPM (un de chaque pays). En outre, des représentants de divers secteurs (gouvernement fédéral, administrations locales, universités, banques, entreprises) interviennent également dans le processus de prise de décisions du Comité directeur.

En raison du caractère du projet de table ronde, on prévoit susciter la participation de pratiquement tous les secteurs de la société.

## **Renforcement des capacités**

Le projet est entièrement orienté sur le renforcement des capacités, tant pour appuyer l'application de mesures de prévention de la pollution dans les PME que pour créer les mécanismes financiers qui permettront de soutenir les activités auxquelles cette application donnera lieu. En outre, à la demande des tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis, on a intégré un autre volet au projet pour modifier les politiques régionales de prévention de la pollution en vue de promouvoir et de faciliter le recours à ces approches dans les activités de production en Amérique du Nord.

Dans les projets de démonstration, on a sollicité la participation d'entrepreneurs, d'ingénieurs du secteur privé et, dans certains cas, d'étudiants dont le programme d'étude est lié aux méthodes de prévention de la pollution, afin de leur montrer comment élaborer, évaluer et mettre en œuvre ces activités. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'apprendre sur le tas, ce qui devrait les inciter à continuer de mettre en œuvre des activités de prévention de la pollution, même lorsque les consultants ne seront plus sur place.

Par ailleurs, le Fiprev permet au Mexique d'accroître sa capacité de promouvoir des activités de prévention de la pollution, grâce au financement concurrentiel offert aux PME qui ont besoin de soutien financier pour la mise en œuvre de telles activités.

L'établissement de la Table ronde sur la prévention de la pollution établit et renforce des liens qui facilitent la circulation des informations nécessaires pour promouvoir et appliquer des mesures de prévention de façon efficace, et favorise la mise sur pied de projets concertés plus fructueux.

## **Résultats prévus**

La Table ronde sur la prévention de la pollution continuera d'offrir une tribune toujours plus large et plus importante pour promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures destinées à prévenir, à éliminer ou à réduire la pollution à sa source en Amérique du Nord, notamment au Mexique. Cette tribune facilitera le dialogue et les échanges d'idées entre les industriels, les institutions financières, les pouvoirs publics, le secteur universitaire et les ONG, qui pourront ainsi coordonner leurs efforts de manière plus efficace et atteindre plus facilement leurs objectifs. Cela permettra de réduire les chevauchements et de combler les lacunes relevées dans les activités de prévention de la pollution, en ayant pour autre avantage de faire régner un esprit de coopération parmi les groupes intéressés, ce qui facilitera la diffusion de l'information et le transfert de technologies.

La mise en relation des tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution offre la possibilité d'entreprendre des discussions informelles sur des thèmes précis, d'établir des contacts permanents et d'instaurer un mécanisme permettant une concertation sur des stratégies efficaces destinées à mettre en place des activités de prévention dans la région. Les efforts concertés des trois organisations aboutiront à l'application d'une approche régionale dans les politiques et les stratégies connexes, ainsi qu'à l'établissement d'un consensus sur des sujets déterminés pour que ces activités s'avèrent fructueuses.

La consolidation du Fiprev est censée donner les résultats suivants :

Financement :

- de 30 entreprises de plus en 2002;
- de 40 autres en 2003;
- de 60 autres en 2004.

Ces activités procureront les avantages suivants sur le plan environnemental :

Réduction de la consommation d'eau :

- de 82 000 mètres cubes en 2002;
- de 110 000 mètres cubes en 2003;
- de 164 000 mètres cubes en 2004.

Réduction de la production de déchets :

- de 1 800 tonnes en 2002;
- de 2 400 tonnes en 2003;
- de 3 600 tonnes en 2004.

### Partenaires et/ou participants prévus

Les institutions associées à ce projet sont représentées au sein des principaux organes qui régissent le Fiprev, à savoir le Comité directeur ou le Comité technique. Elles comprennent : la Concamin, l'*US Council for International Business* (Conseil américain du commerce international), le Conseil canadien du commerce international, la Funtec, l'UNAM, l'*Instituto Politécnico Nacional* (Institut polytechnique national), la *Nacional Financiera* (Nafin, Société financière nationale), l'INE, la *Banco Nacional de Comercio Exterior* (Banque nationale du commerce extérieur) et le *World Environmental Center* (Centre mondial de l'environnement).

Le *Centro Mexicano para la Producción Más Limpia* (CMPL, Centre mexicain pour une production plus propre) est représenté au sein du Comité directeur de la Table ronde sur la prévention de la pollution, tout comme l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (Institut technologique et d'études supérieures de Monterrey), l'université de Guadalajara, le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral de la protection de l'environnement), les gouvernements des États de Guanajuato et de Querétaro, la *Federación Mexicana de Ingeniería Sanitaria y Ambiental* (Fédération mexicaine du génie sanitaire et environnemental), la Nafin, la Concamin, l'*Instituto Autónomo de Investigaciones Ecológicas* (Institut autonome d'enquêtes écologiques) et le *Centro Innova para el Desarrollo Sostenible* (Centre Innova pour le développement durable).

Les autres tables rondes sur la prévention de la pollution du Canada et des États-Unis sont également au nombre de ces partenaires et participants.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

- La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
- Le registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants
- La gestion rationnelle des produits chimiques

### Activités en 2003 et 2004

<b>2003</b>
<b>Activité 1</b> : Collaboration entre les tables rondes sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Participation des trois tables rondes à des activités nationales.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : (à déterminer)</li></ul>

**Activité 2 :** Soutien à la consolidation de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

- Sous-activité 1 : Renforcement de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

**2004**

**Activité 1 :** Collaboration entre les tables rondes sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

- Sous-activité 1 : Participation des trois tables rondes à des activités nationales.

- Sous-activité 2 : (à déterminer)

**Activité 2 :** Soutien à la consolidation de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

- Sous-activité 1 : Renforcement de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

**Activité 3 :** Extension du projet en Amérique latine.

### 3.4.2 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

#### Sommaire du projet

Ce projet est destiné à faciliter la collaboration des Parties à l'ANACDE avec des groupes d'intervenants relativement aux menaces environnementales qui planent sur la santé des enfants, notamment les effets des substances toxiques, les répercussions de la mauvaise qualité de l'air et les questions environnementales que les trois pays considèrent préoccupantes. Un des principaux axes des travaux consistera à mieux saisir les relations entre la qualité de l'environnement et la santé des enfants afin que cela serve de fondement pour éclairer les décisions prises à tous les niveaux, dont celles des décideurs gouvernementaux, des spécialistes de la santé et de l'environnement, des parents et d'autres personnes intéressées à la santé et au bien-être des enfants et des générations futures en Amérique du Nord.

#### Buts et objectifs

Le but des activités de la CCE dans ce domaine consiste à travailler avec les Parties en vue d'élaborer un programme de coopération à long terme destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, dans le dessein global de réduire les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur leur santé.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Faire participer le Groupe consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement, ainsi que le public et les groupes d'intervenants à l'élaboration d'un programme de coopération connexe, et favoriser les efforts concertés visant à appliquer les éléments de ce programme.
- Axer les travaux sur les questions prioritaires énumérées par le Conseil, dont l'asthme et d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques.
- Suivre les progrès en élaborant et en utilisant un ensemble fondamental d'indicateurs de la salubrité du milieu de vie des enfants en Amérique du Nord.
- Favoriser l'intégration accrue de l'examen des interactions entre l'environnement et la santé afin de donner lieu à des décisions rationnelles, et ce, en améliorant la qualité de l'information et les relations entre les organismes et organisations qui se consacrent à la santé des enfants, tout comme ceux participant aux efforts de protection de l'environnement.
- Évaluer plus adéquatement les coûts économiques et sociaux des problèmes de santé des enfants qui découlent de la dégradation de la qualité de l'environnement, en portant une attention particulière à l'asthme et à d'autres maladies respiratoires de même qu'aux effets de l'exposition au plomb.
- Mettre sur pied des activités permettant de sensibiliser davantage les parents et le public aux menaces environnementales auxquelles la santé des enfants est exposée et de leur faire connaître les moyens de prévenir une telle exposition.
- Intégrer la protection des enfants et d'autres groupes vulnérables aux objectifs des principaux secteurs d'activité de la CCE, particulièrement à ceux des programmes concernant la qualité de l'air et la GRPC.

Le projet servira de fondement aux efforts trilatéraux portant sur les menaces environnementales à la santé et au bien-être d'autres groupes vulnérables du continent, particulièrement l'exposition aux pesticides des travailleurs migrants et de leur famille.

#### Justification

Les incidences des dangers environnementaux sur la santé des enfants attirent de plus en plus l'attention des scientifiques, des décideurs et du public dans les trois pays nord-américains. Le Conseil, dans sa résolution n°00-10, reconnaît que de plus en plus de preuves scientifiques révèlent que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux polluants. Il y cautionne les principes énoncés en 1997 dans la déclaration des ministres de l'Environnement des pays du G-8 sur la salubrité de l'environnement des enfants, de même qu'au chapitre 25 du programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Pour garantir un environnement sécuritaire aux enfants, il faut prendre des mesures à tous les paliers : local, national, régional et même mondial. Compte tenu de la place unique qu'elle occupe à titre d'organisation régionale vouée aux questions environnementales, la CCE a la possibilité de jouer un rôle important en faisant progresser les questions touchant la santé des enfants et l'environnement à l'échelle nord-américaine. Dans le cadre de ce projet, la CCE peut apporter sa contribution par les moyens suivants : faciliter et promouvoir les efforts du large éventail d'intervenants qui ont un rôle à jouer dans ce domaine en Amérique du Nord; élaborer le programme nord-américain de coopération sur la santé des enfants et l'environnement; entreprendre des activités qui cadrent avec son programme de travail.

## État d'achèvement

Constatant la nécessité de mieux coordonner la protection des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord et de renforcer la coopération à cette fin, le Conseil de la CCE a annoncé, en juin 1999, la mise sur pied d'une activité spéciale en vue d'étudier les possibilités d'action de la Commission dans ce domaine. Le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qui a eu lieu à Toronto en mai 2000, et la réunion des représentants des gouvernements qui a suivi ont constitué des démarches initiales importantes dans le processus d'élaboration d'un plan d'action commun par les trois pays. Les résultats de ce symposium et de cette réunion ont constitué une assise importante de la résolution n° 00-10 que le Conseil de la CCE a adoptée au cours de sa session ordinaire annuelle tenue à Dallas, au Texas, en juin 2000.

Dans cette résolution, le Conseil reconnaît que les enfants peuvent être particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et les milieux dans lesquels ils évoluent, s'instruisent et jouent; il constate également que la prévention est le moyen le plus efficace de protéger les enfants. Le Conseil affirme en outre que les parents ont le droit de savoir si des substances potentiellement dangereuses peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants. La résolution oblige également les Parties à travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales. Au départ, ce programme est axé sur des problèmes précis de santé qui sont liés à l'environnement, notamment l'asthme, d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques. La résolution prévoit également la création d'un comité consultatif d'experts chargé de formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux relatifs à la santé des enfants et à l'environnement.

À la suite de cette session de juin 2000, la CCE a constitué une équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution n° 00-10. En 2000-2001, cette équipe a coordonné l'établissement d'inventaires des activités nationales, bilatérales et trilatérales relatives à la santé des enfants et à l'environnement en vue de cerner les éléments pouvant entraver ou favoriser la collaboration et le partage de bonnes pratiques et de l'expérience acquise. Le projet a aussi servi à soutenir l'organisation d'un atelier national fructueux au Mexique sur la santé des enfants et l'environnement, parrainé conjointement par le Semarnat et le *Secretaría de Salud* (Secrétariat à la Santé) du Mexique, ce qui a permis de jeter les bases d'un programme national mexicain sur la salubrité du milieu de vie des enfants. Il était également prévu de tenir un atelier trilatéral en novembre 2001 afin d'élaborer plus avant le programme nord-américain de coopération sur la santé des enfants et l'environnement.

Lors de sa session ordinaire de juin 2001, le Conseil de la CCE a en outre adopté la résolution n° 01-04 par laquelle les ministres ont réitéré leur engagement à travailler de concert pour protéger la santé des enfants des menaces environnementales et cautionné le rôle du Comité consultatif d'experts en adoptant son mandat. Le Conseil a également fait part de son intérêt à tabler sur l'activité relative à la salubrité du milieu de vie des enfants pour protéger la santé d'autres groupes vulnérables des menaces environnementales, notamment celle des travailleurs migrants exposés aux pesticides.

## Activités en 2002

### *Aperçu*

#### **Soutien au Comité consultatif d'experts**

Le Comité consultatif d'experts est formé de trois représentants hautement compétents de chaque pays et son mandat de deux ans consiste à formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et

l'environnement. Le projet prévoit des téléconférences périodiques, l'aide d'un consultant pour exécuter les travaux de ce comité, ainsi que la participation de ses membres à au moins deux réunions cadrant avec des activités de la CCE relatives à la santé des enfants et à l'environnement.

### **Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique**

L'utilisation de plomb dans certaines microentreprises du Mexique est considérée comme un enjeu prioritaire en raison des préoccupations que soulèvent la contamination de l'environnement à l'échelle locale et l'exposition éventuelle à des produits commerciaux qui en contiennent. Le plomb est une substance particulièrement préoccupante pour la santé des enfants. À partir des résultats des projets pilotes entrepris en 2001 en vertu du programme de GRPC, on se penchera sur l'élaboration d'un programme de financement pour aider les microentreprises de secteurs choisis à réduire ou à éviter l'emploi du plomb grâce à la mise en œuvre de mesures de prévention de la pollution, ce qui permettra de diminuer l'exposition des enfants au plomb présent dans l'environnement local et/ou les produits commerciaux. Cette activité comportera la recherche de partenariats et la sollicitation de fonds provenant du budget du programme de GRPC consacré au renforcement des capacités et le recours éventuel au mécanisme de prêts renouvelables du Fiprev. (Voir le projet 3.4.1 sur le renforcement des capacités de prévention de la pollution pour une description du programme du Fiprev.)

### **Mise au point et suivi d'indicateurs clés de la salubrité du milieu de vie des enfants**

La CCE tablera sur les travaux des gouvernements nationaux et d'institutions, et travaillera en partenariat avec le groupe de spécialistes de la santé mis sur pied par la CMI et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) en vue de favoriser la mise au point d'un ensemble fondamental d'indicateurs de la salubrité du milieu de vie des enfants en Amérique du Nord. Une fois élaborés, ces indicateurs feront l'objet d'une publication périodique afin de suivre les progrès accomplis pour mieux protéger les enfants des menaces environnementales.

### **Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord**

Compte tenu de l'importance que revêt une information adéquate pour prendre des décisions éclairées, la CCE facilitera les efforts destinés à améliorer la disponibilité, l'utilisation et la comparabilité des données sur la salubrité du milieu de vie des enfants. En 2002, il est notamment prévu de favoriser les interactions entre les chercheurs des trois pays participant à des études longitudinales, sur des cohortes, de l'exposition des enfants aux polluants environnementaux en s'appuyant sur des travaux entrepris aux États-Unis et au Canada. Le projet visera également à compiler de l'information sur les implications économiques des problèmes de santé des enfants découlant de la dégradation de la qualité de l'environnement, en portant une attention particulière aux coûts sanitaires, sociaux et économiques de l'asthme et d'autres maladies respiratoires ainsi que des effets de l'exposition au plomb.

### **Facilitation de l'échange d'information scientifique, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres institutions**

La résolution du Conseil n° 00-10 prescrit un plus grand partage de données scientifiques et de résultats de recherches de même qu'une information et une sensibilisation accrues des parents et du grand public à l'égard des menaces environnementales qui planent sur la santé des enfants. En 2002, la CCE poursuivra ses efforts afin de multiplier les échanges d'information, de sensibiliser davantage le public, en ciblant ses activités dans ce domaine, et en concluant des partenariats stratégiques avec des groupes et des institutions, dont des organisations internationales comme l'OPS et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 :</b> Soutien au Comité consultatif d'experts.	<b>40 000 \$</b>
<b>Activité 2 :</b> Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique.	<b>35 000 \$</b>
<b>Activité 3 :</b> Mise au point et suivi d'indicateurs clés de la salubrité du milieu de vie des enfants.	<b>32 000 \$</b>

<b>Activité 4</b> : Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord.	<b>38 000 \$</b>
• Sous-activité 1 : Facilitation de la collaboration trilatérale dans le domaine des études longitudinales de cohortes.	8 000 \$
• Sous-activité 2 : Évaluation des implications économiques des incidences environnementales sur la santé des enfants : asthme/maladies respiratoires et exposition au plomb.	30 000 \$
<b>Activité 5</b> : Facilitation de l'échange d'information scientifique, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres institutions.	<b>18 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>163 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>105 000 \$US</b>

### Participation du public

En mai 2000, la CCE a parrainé le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord afin d'assurer la participation du public à la planification initiale d'un projet dans ce domaine. Le Secrétariat collaborera avec l'équipe trilatérale pour veiller à ce que les membres du public et les intervenants puissent examiner et commenter le programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement qu'élaboreront les Parties. Le Comité consultatif d'experts a aussi un rôle important à jouer en apportant des points de vue et des compétences externes aux travaux de la CCE dans ce domaine.

### Résultats prévus

L'élaboration d'un programme de coopération permettra de dresser un tableau des enjeux que suscite la salubrité du milieu de vie des enfants en Amérique du Nord et de favoriser la collaboration entre les Parties et des groupes compétents afin de régler des problèmes qui engendrent des préoccupations communes. Le projet permettra également un partage d'information entre les personnes participant aux efforts dans les domaines de l'environnement et de la santé en Amérique du Nord, ainsi que leur réseautage au sein comme à l'extérieur des gouvernements. Il est également question de jeter les bases d'activités à moyen et à long terme destinées à améliorer la disponibilité et la comparabilité de l'information et des données sur les menaces environnementales et leurs effets sur la santé des enfants.

### Partenaires et/ou participants prévus

Le Conseil a mentionné que les gouvernements, les particuliers, les collectivités, l'industrie et les groupes non gouvernementaux voués à l'environnement et à la santé ont un rôle important à jouer relativement aux enjeux que suscite la santé des enfants. En 2002, l'équipe trilatérale travaillera avec le Secrétariat et le Comité consultatif d'experts pour examiner les possibilités de réseautage et de partenariats avec des groupes et des institutions dans le programme de coopération et d'autres activités du projet.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

La CCE continuera d'examiner des possibilités de promouvoir la protection de la santé des enfants dans ses autres secteurs d'activité et, plus particulièrement, dans le cadre des programmes et des projets suivants :

- GRPC : Intégration de la question de la santé des enfants dans les PARNA concernant des substances chimiques toxiques, notamment celui relatif au mercure et celui relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes; travaux concertés visant à réduire l'utilisation du plomb dans les microentreprises du Mexique par l'application de mesures de prévention de la pollution.
- Qualité de l'air : Évaluation, à des passages frontaliers congestionnés, des effets de la dégradation de la qualité de l'air sur la santé des enfants et d'autres groupes vulnérables.

- Renforcement des capacités de prévention de la pollution : Activités concertées en vue de réduire l'utilisation du plomb au sein des microentreprises du Mexique par le biais de mesures de prévention de la pollution.
- RRTP : Publication d'un supplément spécial sur les polluants toxiques et la santé des enfants au début de 2002; suivi des substances cancérigènes et d'autres substances chimiques préoccupantes grâce à l'établissement du rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants d'origine industrielle.

## Activités en 2003 et 2004

### *Aperçu*

#### **Soutien au comité consultatif d'experts**

Le projet soutiendra les travaux du Comité consultatif d'experts, notamment ses réunions et téléconférences, l'aide d'un consultant et la participation de ses membres aux activités de la CCE relatives à la santé des enfants et à l'environnement.

#### **Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique**

En tablant sur les résultats des activités menées en 2002, la CCE poursuivra en 2003 la mise en œuvre du projet visant la réduction l'utilisation du plomb au sein des microentreprises du Mexique par le biais de mesures de prévention de la pollution. Au besoin, la CCE continuera de chercher des partenaires financiers supplémentaires, et ce, pour que ce programme soit élargi à un plus grand nombre de participants et que son incidence soit plus grande.

#### **Suivi d'indicateurs clés de la salubrité du milieu de vie des enfants**

La CCE, en collaboration avec ses partenaires, relèvera et publiera périodiquement un ensemble fondamental d'indicateurs de la salubrité du milieu de vie des enfants en Amérique du Nord afin de suivre les progrès accomplis pour mieux protéger les enfants des menaces environnementales.

#### **Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord**

La CCE poursuivra ses efforts pour améliorer la disponibilité, l'utilisation et la comparabilité des données sur la salubrité du milieu de vie des enfants en s'appuyant sur les activités entreprises en 2002.

#### **Facilitation de l'échange d'information scientifique, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres institutions**

La CCE poursuivra ses efforts afin de sensibiliser davantage le public, de faciliter son accès à l'information, de multiplier les échanges d'information scientifique et de coordonner des activités avec des groupes et institutions compétents.

#### **Évaluation des progrès et poursuite de l'élaboration du programme de coopération**

En 2004, la CCE évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de coopération dans le domaine de la santé des enfants et de l'environnement en Amérique du Nord; elle organisera un atelier public qui permettra d'examiner ces résultats et d'amener les intervenants à contribuer à la poursuite de l'élaboration du programme de coopération et aux étapes ultérieures.

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Soutien au Comité consultatif d'experts.
<b>Activité 2 :</b> Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique.

<b>Activité 3 :</b> Suivi d'indicateurs clés de la salubrité du milieu de vie des enfants.
<b>Activité 4 :</b> Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord.
<b>Activité 5 :</b> Facilitation de l'échange d'information scientifique, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres institutions.

<b>2004</b>
<b>Activité 1 :</b> Soutien au Comité consultatif d'experts.
<b>Activité 2 :</b> Suivi d'indicateurs clés de la salubrité du milieu de vie des enfants.
<b>Activité 3 :</b> Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord.
<b>Activité 4 :</b> Facilitation de l'échange d'information scientifique, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres institutions.
<b>Activité 5 :</b> Évaluation des progrès et poursuite de l'élaboration du programme de coopération.

## Droit et politiques de l'environnement

### Buts

Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement est axé sur les priorités découlant des obligations et des engagements qu'énonce l'ANACDE relativement aux normes environnementales, à la performance environnementale et à la poursuite de l'élaboration et de l'amélioration des lois de l'environnement. Ce programme est destiné à surveiller les tendances relevées dans le cadre de l'établissement et de l'application de ces lois et normes et à en faire état, y compris les innovations en termes de réglementation, d'instruments économiques et d'activités volontaires. Il se penche également sur les engagements pris dans le contexte de l'ANACDE en matière de participation du public aux processus d'établissement et d'application des normes environnementales.

### Composantes du secteur de programme

Pour atteindre ce but, le secteur de programme a été divisé en deux parties. La première, intitulée *Normes et performance environnementales*, est centrée sur les objectifs de l'ANACDE visant à renforcer la coopération dans le domaine de l'élaboration et de l'amélioration des lois et des règlements de l'environnement. Il est prévu d'établir une tribune régionale favorisant des échanges d'information concernant : des stratégies nationales de remplacement, dans la perspective de mettre en œuvre des normes environnementales améliorées; des méthodes de normalisation; des mécanismes de participation du public aux processus d'établissement des normes. Le programme soutient également l'application de processus visant une plus grande compatibilité régionale des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA; il préconise aussi la complémentarité des mesures volontaires.

La deuxième partie du secteur de programme, intitulée *Coopération en matière d'application des lois*, donne directement suite aux obligations des Parties d'appliquer efficacement leurs lois et règlements respectifs sur l'environnement. En vertu de la directive du Conseil de renforcer la coopération régionale en matière d'application des lois, le programme soutient également une tribune régionale de hauts fonctionnaires de ce domaine. Il vise aussi la recherche de méthodes de remplacement pour appliquer les lois efficacement et améliorer l'accès des parties privées aux recours.

### Normes et performance environnementales

- Rapport comparatif sur les normes environnementales

### Coopération en matière d'application des lois

- Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord
- Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois
- Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord
- Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

### 4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

#### Sommaire du projet

La CCE achèvera et diffusera une étude comparative sur les lois et politiques nord-américaines s'appliquant aux pratiques d'agriculture intensive. Dans le cadre d'une autre initiative, la CCE consultera les Parties en vue de la concrétisation du mandat établi par le Conseil et qui consiste à adopter une approche nord-américaine de la gestion écologique des déchets dangereux et à entreprendre une étude comparative de cette question. Les rapports serviront à définir un processus de détermination des pratiques exemplaires et à accroître la compatibilité des règlements et normes techniques de l'environnement dans le domaine étudié.

#### Buts et objectifs

Le but du projet consiste à renforcer la coopération en vue d'élaborer et d'améliorer les prescriptions techniques et les normes environnementales par l'échange d'information et la mise sur pied d'un processus visant à accroître la compatibilité des règlements et normes techniques de l'environnement.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Réaliser une analyse comparative des normes environnementales en vigueur dans un domaine qui préoccupe les trois Parties à l'ALÉNA.
- Évaluer les possibilités d'accroître la compatibilité de ces normes environnementales, le cas échéant.

#### Justification

Ce projet donne suite à la demande du public qui souhaite que la CCE s'emploie à renforcer la coopération en vue d'élaborer des normes environnementales compatibles, ainsi qu'à favoriser une meilleure connaissance des processus d'établissement de normes dans les trois pays. Il cadre également avec un certain nombre d'objectifs de l'ANACDE, lesquels visent notamment à renforcer la coopération pour élaborer et améliorer les lois et règlements ainsi que la comparabilité des normes techniques, dont celles du secteur privé. Bien que l'article 3 de l'ANACDE reconnaisse à chacune des Parties le droit d'établir ses propres niveaux de protection de l'environnement national ainsi que ses propres politiques et priorités dans ce domaine, les trois Parties sont aussi tenues de veiller à ce que leurs lois et règlements garantissent des niveaux élevés de protection environnementale et de continuer de les améliorer. Aux termes du paragraphe 10(3), le Conseil doit s'attacher à renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et règlements de l'environnement en favorisant l'échange d'information sur les critères utilisés et les méthodes appliquées pour établir des normes environnementales nationales. La poursuite de cet objectif doit donner lieu à l'instauration d'un processus qui, sans entraîner pour autant une réduction des niveaux de protection de l'environnement, permette d'améliorer la compatibilité des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA. Le projet est également lié au *Programme d'action commun* qui incite les Parties à réaliser une analyse des tendances en matière de performance et de partage d'information sur les normes environnementales.

En 2001, la CCE a entrepris une étude sur l'agriculture intensive. Ce domaine d'intérêt était un des sujets prioritaires définis dans le cadre d'un examen initial et inclus dans le dernier plan de travail. Compte tenu des niveaux élevés de pollution des eaux de surface et souterraines causée par les grandes fermes d'élevage en bâtiments clos, le gouvernement et le grand public exercent aujourd'hui une surveillance plus étroite des mesures de contrôle des déchets d'origine animale. On estime en outre que ce type de pollution constitue une grave menace pour la santé humaine et l'environnement. La tendance étant à une plus grande concentration des activités d'élevage intensif du bétail et la réglementation évoluant très rapidement, il est opportun de se pencher sur cette question.

Une autre étude comparative portera sur la gestion écologique des déchets dangereux. Ce domaine d'intérêt a non seulement été déterminé dans le cadre de l'examen initial, mais il s'inscrit aussi dans le mandat fixé par le Conseil en 2001. L'étude répondra aux préoccupations qu'ont les Parties au sujet des risques de dommages pour l'environnement et d'effets néfastes sur la santé humaine qui peuvent découler des mauvaises pratiques de gestion des déchets dangereux. Le partage des pratiques de réglementation par les autorités concernées favorisera l'application élargie des pratiques exemplaires et permettra de déterminer les lacunes dans la réglementation. Les trois pays ont reconnu la

nécessité d'améliorer les efforts et la coopération dans le domaine de la gestion écologique des déchets (recyclage, récupération et élimination).

## Activités en 2002

### Aperçu

En 2002, il est prévu d'entreprendre les activités suivantes :

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux</b>	<b>100 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Relevé des domaines qui suscitent le plus de préoccupations en vue de faire une analyse comparative en collaboration avec les consultants et les spécialistes des gouvernements des trois pays.</li> </ul>	10 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Établissement d'un rapport sur le domaine choisi afin d'analyser les obligations, lois et règlements internationaux en vigueur dans des secteurs prioritaires donnés pour la gestion écologique des déchets dangereux et de cerner des possibilités d'instaurer, le cas échéant, un processus destiné à améliorer la compatibilité des normes et règlements techniques. Cette activité comprend la traduction, la révision et la publication du rapport.</li> </ul>	70 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 3 : Collaboration avec les responsables du Programme de gestion rationnelle des produits chimiques pour compiler les statistiques sur le commerce des déchets dangereux et coordonner l'information obtenue dans le cadre du projet de RRTP.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 4 : Mise sur pied un groupe d'étude trilatéral composé d'experts des politiques et des programmes dont le mandat consistera à examiner les lacunes de la législation et des politiques et à recommander des solutions et des améliorations. Le groupe d'étude, qui réunira des intervenants d'ONG, de même que des représentants des États et des provinces, tiendra sa première réunion à Montréal.</li> </ul>	20 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 5 : Collaboration avec le groupe d'étude relevant du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation de l'environnement pour coordonner les activités découlant du rapport de 1998 sur les besoins en matière de suivi et d'application de la réglementation relative aux mouvements transfrontaliers des déchets dangereux.</li> </ul>	
<b>Activité 2 : Normes d'agriculture intensive</b>	<b>90 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Parachèvement du rapport comparatif sur les normes d'agriculture intensive. Cela comprend l'examen par les pairs, la révision, la traduction et la publication du rapport.</li> </ul>	50 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Organisation d'ateliers réunissant des intervenants choisis dans chacune des régions concernées. Au cours de ces ateliers, on présentera le rapport et on fera connaître les pratiques exemplaires.</li> </ul>	40 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>190 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>123 000 \$US</b>

## Participation du public

Dans le cadre du projet sur les déchets dangereux, on sollicitera les commentaires d'intervenants des organismes non gouvernementaux sur les recommandations contenues dans le rapport comparatif, afin d'orienter les mesures de suivi

de la CCE. Le rapport sur l'agriculture sera destiné à des spécialistes de la réglementation dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'environnement aux échelons local, étatique, provincial, fédéral et continental.

### Résultats prévus

Les deux études comparatives donneront un aperçu détaillé des normes nationales en vigueur dans ces domaines, et elles serviront de base à des travaux visant à améliorer la comparabilité des normes environnementales dans le cadre des systèmes réglementaires propres à chaque pays membre de l'ALÉNA.

### Partenaires et/ou participants prévus

Les études prévoient la participation des organismes gouvernementaux compétents de chaque pays ainsi que celle de spécialistes ou de centres d'excellence du gouvernement et de l'extérieur afin d'orienter la CCE et les Parties dans l'application des recommandations. Des consultations seront menées auprès du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale dans la mesure où le projet comporte des enjeux relatifs à l'application et à l'observation des lois.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

L'étude comparative sur l'élevage intensif du bétail fait état d'une des tendances définies dans le cadre des activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. L'étude sur les déchets dangereux, quant à elle, s'appuie sur un projet antérieur de la CCE qui portait sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Cette dernière étude sera réalisée avec la collaboration du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, plus particulièrement du projet de RRTP, qui inclut les déchets dangereux.

### Activités en 2003

<b>2003</b>
<b>Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Organisation d'un atelier de spécialistes gouvernementaux et d'autres organismes au cours duquel on examinera les conclusions contenues dans le rapport comparatif sur la gestion écologique des déchets dangereux.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Préparation d'un rapport au Conseil sur les conclusions et recommandations découlant de l'atelier. Cette activité comprend la traduction, la révision et la publication du rapport.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 3 : Collaboration avec le groupe d'étude relevant du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale pour coordonner les activités découlant du rapport de 1999 sur les besoins en matière de suivi et d'application de la réglementation relative aux mouvements transfrontaliers des déchets dangereux.</li></ul>
<b>Activité 2 : Normes d'agriculture intensive</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Organisation d'un atelier de spécialistes gouvernementaux et d'autres organismes au cours duquel on examinera les conclusions contenues dans le rapport comparatif sur les normes d'agriculture intensive.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Préparation d'un rapport au Conseil sur les conclusions et recommandations découlant de l'atelier. Cette activité comprend la traduction, la révision et la publication du rapport.</li></ul>

### Activités en 2004

Les activités menées au cours de cette année dépendront de la poursuite des travaux de la CCE, définis lors des ateliers d'examen des rapports sur les déchets dangereux et sur les normes d'agriculture intensive.

## 4.2.1 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord

### Sommaire du projet

Le programme de coopération en matière d'application des lois fournit un soutien permanent au Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») pour l'examen des questions se rapportant aux problèmes communs d'application et d'observation. En 2002, les projets porteront sur deux secteurs d'activité, à savoir : 1) l'application efficace et l'observation accrue de la législation s'appliquant aux déchets dangereux; 2) les problèmes associés au suivi et à l'observation en ce qui concerne les mouvements transfrontaliers de mercure à des fins de traitement ou d'élimination. Dans le premier cas, le Groupe de travail collaborera avec le Groupe d'étude sur le mercure, qui relève du Groupe de travail sur la GRPC. Dans le deuxième cas, le Groupe de travail créera un nouveau groupe d'étude composé de représentants d'organismes fédéraux, étatiques et provinciaux qui s'attachera à appliquer les recommandations formulées dans le rapport de 1999 intitulé *Le suivi du transport transfrontalier des déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois connexes – Une évaluation des besoins*.

### Buts et objectifs

Le projet apporte un soutien au Groupe de travail dans le cadre de son mandat consistant à améliorer la coopération des Parties en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement. Les objectifs du projet pour les deux prochaines années sont les suivants :

- Aider le Groupe d'étude sur le mercure à mettre en œuvre la phase II du PARNA relatif au mercure.
- Mettre en œuvre une composante « observation » relativement au mandat établi par le Conseil en 2001 au sujet de la gestion écologique des déchets dangereux.

### Justification

Ce secteur de programme donne directement suite aux obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives de l'environnement, et à celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager la coopération technique à cette fin. Les activités se rapportant à l'observation de la réglementation sont exécutées en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, créé en vertu de la résolution du Conseil n° 96-06. Ce groupe de travail est formé de hauts fonctionnaires œuvrant dans le domaine de l'application des lois de l'environnement nommés par les Parties, et son mandat comprend les activités suivantes :

- prendre les mesures voulues pour renforcer la coopération entre les Parties en matière d'application et d'observation de la législation de l'environnement;
- améliorer la collaboration entre les organismes chargés de l'application de la législation de l'environnement afin de relever les défis dans le domaine de l'application et de l'observation de cette législation;
- faciliter et soutenir les activités concertées relatives à l'application et à l'observation des lois;
- échanger des informations et des expériences en rapport avec des solutions de rechange touchant l'application et l'observation des lois;
- faciliter les possibilités de formation au sein des trois Parties;
- établir, au nom des Parties, le compte rendu sur leurs obligations et leurs activités en matière d'application de la législation de l'environnement pour le rapport annuel de la CCE;
- recommander à la CCE les priorités de programme liées à l'application et à l'observation de la législation de l'environnement.

Le Groupe de travail compte dans ses rangs le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG), un réseau régional de fonctionnaires chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages.

## État d'achèvement

Depuis 1995, la CCE apporte son soutien aux réunions et aux communications des membres du Groupe de travail, du NAWEG et de groupes d'étude connexes. Les réunions du Groupe de travail et du NAWEG sont coordonnées afin que ces deux organes puissent participer efficacement à l'élaboration et à l'exécution du programme. Les réseaux ont donné naissance à une série de groupes d'étude auxiliaires qui ont entrepris des travaux concertés sur des questions à caractère prioritaire et de portée régionale comprenant : le transport transfrontalier des déchets dangereux; les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et d'autres mécanismes d'observation volontaire des lois; l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Depuis 1996, le Groupe de travail s'attache à faciliter la collaboration en vue d'améliorer la capacité d'assurer le suivi et l'observation des lois qui s'appliquent au mouvement transfrontalier des déchets dangereux et des CFC. En 1999, la CCE a rendu public un rapport sur l'évaluation des besoins relativement au suivi et à l'observation de la législation sur les expéditions transfrontalières de déchets dangereux en Amérique du Nord; ce rapport devait servir de fondement à l'organisation d'une réunion trilatérale des responsables de l'application des lois visant les déchets dangereux. Cette réunion a débouché sur l'établissement d'un plan d'action régional visant : à échanger des bases de données sur le suivi et des données sur l'observation; à améliorer la capacité de recueillir, d'utiliser et d'échanger des informations; à améliorer la compatibilité des systèmes de suivi; à offrir une formation sur la collecte de renseignements, les lois et politiques régionales, la sécurité, l'intervention d'urgence, ainsi que l'intervention en cas de déversement; à permettre de mieux comprendre le commerce régional illégal et les gens qui y participent.

Pour ce qui est de l'amélioration de la coopération entre les organismes d'exécution de la loi dans le secteur de l'environnement, le programme de coopération vise à assurer la poursuite des efforts de concertation déployés à l'échelle régionale en regard de l'application des lois. Le Groupe de travail et le NAWEG sont désormais généralement reconnus comme des réseaux modèles en matière d'application des lois à l'échelle nord-américaine. Ils constituent également un point de contact avec les organismes et les entités du monde entier qui se consacrent à l'application des lois, comme Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'*International Network on Environmental Compliance and Enforcement* (INECE, Réseau international sur l'observation et l'application de la législation de l'environnement) et d'autres réseaux régionaux similaires. Le NAWEG conseille et aide le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes. En tant que tribune régionale, le NAWEG a permis aux organismes de définir les mesures importantes à prendre pour améliorer la connaissance des lois environnementales et la capacité de les faire observer, y compris la nécessité de créer un réseau régional d'organismes médico-légaux spécialisés dans la faune.

## Activités en 2002

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 : Enjeux régionaux – Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.</b>	<b>50 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Mise sur pied d'un groupe d'étude composé de spécialistes des déchets dangereux et organisation d'une réunion au printemps 2002 pour faire le point sur les mesures de suivi exécutées par la CCE suite à l'évaluation des besoins effectuée en 1999 relativement aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.</li> </ul>	40 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Mise à jour de l'évaluation des besoins et exécution d'une étude de faisabilité dans le domaine choisi en ce qui a trait au suivi.</li> </ul>	10 000 \$
<b>Activité 2 : PARNA relatif au mercure.</b>	<b>13 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Mise sur pied d'un groupe d'étude composé de spécialistes de l'application de la loi qui sera chargé de donner des conseils sur les mécanismes de suivi des mouvements transfrontaliers de mercure.</li> </ul>	3 000 \$

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Achèvement d'une étude réalisée conjointement avec le Groupe de travail sur la GRPC et portant sur le suivi des expéditions transfrontalières de mercure et sur les rapports connexes.</li> </ul>	10 000 \$
<b>Activité 3 : Réseau régional d'application des lois.</b>	<b>28 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 1 : Organisation de réunions avec le Groupe de travail pour orienter le programme de coopération en matière d'application des lois.</li> </ul>	15 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 2 : Promotion du partage des renseignements entre les organismes, de l'établissement des priorités régionales et de l'adoption d'une stratégie d'application et d'observation des lois de l'environnement.</li> </ul>	10 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-activité 3 : Collaboration accrue avec d'autres réseaux régionaux et internationaux; collaboration du Groupe de travail avec les organismes des provinces et États; collaboration du NAWEG avec d'autres organismes (secteur maritime, parcs, organismes provinciaux et étatiques), ainsi qu'avec Interpol et l'OMD.</li> </ul>	3 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>91 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>59 000 \$US</b>

### Participation du public

On examinera les mécanismes permettant de favoriser la participation du public au choix des questions d'application des lois qui réclament une attention à l'échelle du continent nord-américain. Dans le cadre de la planification et de l'exécution d'activités régionales déterminées concernant l'application des lois, on accordera une attention particulière à la participation du public intéressé, dont les ONG, le secteur privé et le milieu universitaire, le cas échéant.

### Renforcement des capacités

Le soutien de la CCE aux réseaux régionaux sur l'application des lois a eu pour avantage immédiat d'amener les organismes des Parties chargés de l'application des lois visant l'environnement et les espèces sauvages à travailler de façon concertée et efficace en cette matière. Les groupes d'étude, surtout le NAWEG, ont entrepris un certain nombre d'activités conjointes destinées à renforcer les capacités de surveiller, sur le terrain, la conformité aux lois visant l'environnement et les espèces sauvages et à les appliquer. On trouvera une analyse détaillée de ces activités dans la description du projet 4.2.2.

### Résultats prévus

Ce volet du programme de coopération en matière d'application comporte deux aspects. Le premier consiste à faire la promotion de la coopération régionale en matière d'application entre les organismes concernés. Le projet continuera d'apporter un soutien aux réseaux régionaux afin qu'ils puissent poursuivre le renforcement de la coopération régionale visant l'application efficace des lois de l'environnement. Ces réseaux facilitent la définition d'une perspective nord-américaine sur les questions d'application des lois qui sont particulièrement pertinentes à l'échelle internationale, de même que la supervision des activités des divers groupes d'étude relativement à l'application des lois à l'échelle régionale. Le NAWEG est maintenant reconnu à titre de lien nord-américain avec le sous-groupe d'Interpol chargé des crimes reliés aux espèces sauvages. On a également établi des liens similaires avec l'OMD. Le Groupe de travail et le NAWEG font aussi partie d'autres réseaux, dont l'INECE.

Le deuxième aspect concerne des questions précises liées à l'application régionale des lois. Le Groupe de travail réunira des spécialistes nord-américains des déchets dangereux qui reverront l'évaluation des besoins relativement aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et qui aideront le Groupe d'étude sur le mercure, qui relève du Groupe de travail sur la GRPC, pour la mise en œuvre de la phase II du PARNA relatif au mercure.

## Partenaires et/ou participants prévus

Le projet se poursuivra en partenariat avec les organismes nord-américains chargés de l'environnement et des espèces sauvages. Les efforts seront centrés sur la diffusion de renseignements afin d'étendre le réseau nord-américain d'application des lois à d'autres organismes connexes, y compris les organismes étatiques et provinciaux qui examinent les questions et besoins d'intérêt prioritaire en vue de s'assurer de l'exécution efficace des lois. La CCE continuera d'exécuter le projet de concert avec le NAWEG et le Groupe de travail. Elle continuera aussi d'examiner les possibilités de partenariat avec d'autres réseaux régionaux d'application des lois, avec des organisations internationales connexes, comme l'INECE et Interpol, et avec d'autres particuliers et organisations.

## Liens avec d'autres projets de la CCE

Les travaux effectués dans le cadre des projets du programme de coopération en matière d'application des lois sont supervisés par le Groupe de travail. Des liens existent déjà avec le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, plus particulièrement avec le projet de RRTP et le groupe d'étude de la phase II du PARNA relatif au mercure.

## Activités en 2003 et 2004

<b>2003</b>
<b>Activité 1 : Enjeux régionaux – Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Réunion du groupe d'étude pour examiner l'étude de faisabilité de la concrétisation des recommandations sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Présentation au Conseil d'un rapport sur les mesures trilatérales mises en œuvre.</li></ul>
<b>Activité 2 : PARNA relatif au mercure.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier sur les conclusions de l'étude des mécanismes de suivi des mouvements transfrontaliers de mercure.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Préparation d'un rapport à l'intention du Conseil et portant sur le suivi des mécanismes d'expédition transfrontalière de mercure et sur les rapports connexes.</li></ul>
<b>Activité 3 : Réseau régional d'application des lois.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Organisation de réunions avec le Groupe de travail pour orienter le programme de coopération en matière d'application des lois.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Promotion du partage des renseignements interorganismes, de l'établissement de priorités régionales et de l'adoption d'une stratégie d'application et d'observation des lois de l'environnement.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 3 : Collaboration accrue avec d'autres réseaux régionaux et internationaux; collaboration du Groupe de travail avec les organismes étatiques et provinciaux; collaboration du NAWEG avec d'autres organismes (secteur maritime, parcs, organismes étatiques et provinciaux), ainsi qu'avec Interpol et l'OMD.</li></ul>

## 2004

La CCE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2004.

## 4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

### Sommaire du projet

Ce projet permanent est destiné à soutenir les activités qui renforcent les capacités de chacune des Parties à appliquer efficacement ses lois et règlements de l'environnement. Il est axé sur les questions que les Parties ont jugées prioritaires et il comporte deux volets qui correspondent à une division administrative des tâches au sein des pouvoirs publics : 1) l'application des lois sur les espèces sauvages; 2) l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution.

Sous l'autorité du NAWEG, le volet consacré à l'application des lois sur les espèces sauvages continue d'être centré sur le renforcement des capacités et des compétences régionales d'application de CITES, de même que sur l'adoption d'une approche régionale face aux obligations et priorités communes dans le domaine de l'application des lois.

Le second volet a trait aux questions d'application associées à la lutte contre la pollution. En 2002, il sera axé sur le suivi de la formation offerte en 2001 en vue de renforcer les capacités d'application des lois et règlements nord-américains qui mettent en œuvre le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à renforcer les capacités et les compétences régionales dans le cadre des activités portant sur des questions d'application et d'observation des lois sur les espèces sauvages et sur la lutte antipollution.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Concevoir et exécuter des activités conjointes de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Examiner d'autres méthodes visant l'application efficace des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages, ainsi que leur observation plus stricte.
- Soutenir la création de bases de données sur l'application des lois en Amérique du Nord et multiplier les possibilités d'échanges intergouvernementaux d'information sur l'application des lois.
- Soutenir l'exécution de l'obligation qu'impose l'article 6 de l'ANACDE aux trois pays signataires concernant l'accès des parties privées à des recours.

### Justification

Le projet cadre avec les obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives de l'environnement, et avec celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager l'application et l'observation efficaces de ces lois et la coopération technique connexe. En outre, l'article 6 prescrit aux Parties d'accorder aux parties privées un accès aux recours.

Désireux de s'acquitter de ces obligations, le Conseil a adopté la résolution n° 96-06 constituant le Groupe de travail, dont le mandat consiste notamment à soutenir le renforcement des capacités d'application efficace et d'observation accrue des lois. En outre, l'auxiliaire du Groupe de travail, le NAWEG, est chargé de collaborer au renforcement des capacités d'application des lois et règlements sur les espèces sauvages. Le secteur de programme applique également la directive du Conseil de la CCE figurant dans le *Programme d'action commun*, à savoir, apporter une aide en matière d'observation des lois et renforcer les capacités d'application de la CITES et de surveillance de son observation.

Sous la direction du NAWEG, les Parties ont pu élaborer une stratégie et un programme à long terme afin d'assurer l'application efficace de leurs lois respectives régissant la protection des espèces sauvages, qui visent actuellement, conformément aux termes de la CITES, la protection des espèces menacées. Ce volet est destiné à soutenir deux objectifs : le renforcement des capacités d'application des lois et la création d'un réseau régional dans le même domaine. Les activités connexes sont censées tabler sur les travaux et les résultats antérieurs et mener aux phases suivantes d'une stratégie régionale d'application efficace des lois.

Le récent renforcement des capacités d'application et de surveillance des lois antipollution visait le commerce illégal des substances appauvrissant la couche d'ozone. Les trois pays de l'ALÉNA ont signé le Protocole de Montréal relatif à ces substances. Les États-Unis et le Canada ont déjà imposé des limites strictes à la production et à l'importation d'un grand nombre de ces substances, et le Mexique cherche à imposer des restrictions semblables à l'égard du CFC-12 et d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone. Cependant, la demande pour certaines de ces substances à usage restreint (comme le CFC-12, qui est utilisé comme réfrigérant dans les climatiseurs des automobiles) demeure très forte en Amérique du Nord. Cette situation a donné lieu à un commerce illicite et prospère de ces substances. Le projet de la CCE destiné à organiser des cours de formation conjointe sur les questions d'application des lois sur les substances appauvrissant la couche d'ozone ne permettra pas seulement de renforcer les capacités : il servira également de fondement à la création d'un réseau sur l'application des lois afin d'assurer une coopération permanente dans ce domaine. Ce projet permettra également d'étudier la possibilité de travailler de concert avec le PNUE en vue d'établir un réseau élargi auquel participeraient les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

En 2002, la CCE parrainera une séance de formation consacrée aux mécanismes d'entraide juridique mutuelle pour l'application des lois. Il existe des traités bilatéraux d'extradition et d'entraide juridique entre les États-Unis et le Mexique, entre les États-Unis et le Canada et entre le Canada et le Mexique. Ces traités ont été conclus afin de venir en aide au personnel chargé de l'application des lois nationales, en particulier les enquêteurs criminels et les procureurs. Dans certains secteurs de l'application des lois, les traités se sont avérés des outils précieux. Malheureusement, nombre d'agents chargés de l'application des lois visant l'environnement et les ressources naturelles n'ont pu tirer parti des dispositions de ces lois en raison d'un manque d'expérience pertinente. Pour combler cette lacune, la CCE parrainera une conférence qui permettra à des agents chargés de l'application des lois de l'environnement dans les trois pays de discuter de l'utilisation des mécanismes d'entraide juridique pour améliorer l'application des lois nationales de chaque Partie visant l'environnement et les ressources naturelles. Ils étudieront également les possibilités de travailler de concert avec les réseaux de formation créés pour les organismes nord-américains d'application des lois.

## État d'achèvement

Le programme de coopération en matière d'application des lois, qui est placé sous la direction du Groupe de travail et du NAWEG, s'est concentré jusqu'à présent sur le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants :

### 1. Application des lois sur les espèces sauvages

#### a) Application et surveillance de l'observation de la CITES

Depuis 1995, cinq programmes de formation régionaux ont été offerts à des agents chargés de l'application des lois visant d'importants aspects du commerce d'espèces en voie de disparition : oiseaux, mammifères à fourrure, reptiles, coraux, invertébrés marins, espèces trophées. Ces séances de formation permettent aux responsables des espèces sauvages des trois pays de mettre l'accent sur les questions d'application en vue d'échanger des informations sur les sujets suivants : les régimes réglementaires, la nature des activités légales et illégales, les stratégies de détection et de prévention des activités illégales, la participation d'autres groupes à la surveillance de l'application des lois.

#### b) Légistes de la faune

En 1997, en collaboration avec le NAWEG, le *National Fish and Wildlife Forensics Laboratory* (Laboratoire national d'expertise médico-légale visant le poisson et la faune) des États-Unis et l'UNAM, la CCE a parrainé un atelier à l'intention d'agents chargés de l'application des lois et d'experts légistes sur les techniques médico-légales, les techniques d'analyse de l'ADN, les enquêtes criminelles, les autopsies, l'identification des espèces et les questions liées au commerce de produits de la faune à des fins médicinales. En 1999, la CCE, de concert avec le NAWEG et la *Northwest Association of Forensic Scientists* (Association des experts légistes du Nord-Ouest), a également parrainé une série d'ateliers sur les nouvelles techniques et les derniers progrès réalisés dans le domaine de l'expertise médico-légale. Le NAWEG, grâce au soutien financier de la CCE, a établi un répertoire d'experts légistes nord-américains afin d'aider les trois pays à rationaliser et à mieux partager le savoir-faire dans ce domaine. De plus, deux feuillets d'information sur les techniques médico-légales ont été publiés et distribués aux agents d'application des lois sur les espèces sauvages des trois pays.

c) Échanges dans le domaine de la formation

En 1998 et 1999, la CCE a apporté son soutien aux échanges dans le domaine de la formation. Ces activités conjointes ont donné lieu à l'octroi de subventions pour la participation des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages aux programmes de formation des autres pays afin de faciliter l'échange, entre organismes gouvernementaux, d'information et de techniques relatives à la formation. La CCE a en outre apporté son soutien à la tenue des réunions du Groupe d'étude sur les inspections (constitué par le NAWEG) concernant la mise sur pied d'un programme conjoint ou à frais partagés de formation à long terme des inspecteurs.

## 2. Application et surveillance de l'observation des lois antipollution

Un second domaine prioritaire en ce qui a trait au renforcement des capacités est l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution. On a mis l'accent sur la production d'un rapport sur le suivi du transport transfrontalier des déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois connexes. Lors d'une réunion trilatérale subséquente, les représentants des trois pays ont discuté d'un plan d'action régional permettant : d'échanger des bases de données sur la surveillance de l'observation des lois; de renforcer les capacités de recueillir, d'utiliser et d'échanger des renseignements; d'améliorer la compatibilité des systèmes de surveillance; de donner de la formation dans les domaines de la collecte de renseignements, des lois et des politiques régionales, de la sécurité, des mesures d'intervention en cas d'urgence ou de déversement; de mieux saisir la nature du commerce illégal régional et de mieux connaître les principales personnes qu'il met en cause.

Depuis 1997, le Groupe de travail a été invité à participer aux discussions sur la mise en œuvre des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et, très récemment, à l'élaboration de la phase II du PARNA relatif au mercure. Sa contribution au processus d'élaboration du PARNA permet de s'assurer que l'on examine également, au début du processus, des stratégies de rechange concernant l'observation des lois.

### Activités en 2002

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Activité 1 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.</b>	<b>87 000 \$</b>
• Sous-activité 1 : Organisation et tenue d'un atelier sur les questions d'application relatives à la récolte et au commerce illicites d'espèces végétales protégées.	60 000 \$
• Sous-activité 2 : Poursuite du soutien au réseau et aux partenariats relatifs à la formation dans le domaine de l'application des lois.	10 000 \$
• Sous-activité 3 : Participation aux projets de la CCE sur les écorégions prioritaires et les espèces envahissantes.	3 000 \$
• Sous-activité 4 : Début de la planification d'un atelier de formation sur les espèces envahissantes, prévu pour 2003.	4 000 \$
• Sous-activité 5 : Suivi de l'atelier de 2001 sur la participation du public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages.	8 000 \$
• Sous-activité 6 : Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes de l'Amérique centrale et des Caraïbes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités, de trouver de nouvelles sources de soutien et d'échanger des données et des renseignements sur l'application des lois.	2 000 \$
<b>Activité 2 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.</b>	<b>30 000 \$</b>

• Sous-activité 1 : Suivi d'un atelier de formation organisé en 2001 sur les des enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, à l'intention des agents d'application et des agents des douanes.	12 000 \$
• Sous-activité 2 : Parrainage d'un atelier consacré aux mécanismes d'entraide juridique.	15 000 \$
• Sous-activité 3 : Soutien aux plans d'action visant la GRPC en ce qui a trait aux questions d'application et de conformité.	3 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>117 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>75 000 \$US</b>

## Participation du public

Un certain nombre d'activités déterminées seront intégrées à ce projet au cours des prochaines années afin de veiller à ce que l'opinion du public et de l'industrie réglementée soit prise en compte au moment de fixer des priorités, en termes d'action concertée et d'exécution de ces activités. Il est prévu, sous réserve des fonds disponibles, d'entreprendre un examen des politiques et des pratiques auxquelles les Parties ont recours pour s'acquitter des obligations que leur impose l'article 6 de l'ANACDE, à savoir étendre à leurs processus respectifs d'application des lois les possibilités de participation du public. Dans la mesure du possible, on invitera les représentants du secteur privé à donner leur point de vue sur les enjeux liés à l'application des lois à l'occasion de la formation régionale offerte dans le cadre des ateliers du NAWEG. On envisage de faire un suivi approprié du dialogue engagé en 2001 entre le NAWEG et le public sur la question des priorités et des stratégies de rechange visant l'amélioration de l'application des lois. Par exemple, en 2000, la CCE a créé une page Web afin de permettre au NAWEG d'offrir au public un accès plus facile à ses activités et à ses publications.

## Résultats prévus

Un soutien au renforcement des capacités d'application efficace et d'observation des lois de l'environnement permet d'étayer les efforts déployés par chaque Partie. Les activités entourant le renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages prévoient un soutien constant aux efforts concertés déployés par le NAWEG pour trouver des méthodes convenues de partage d'information et de compétences, dans la perspective d'améliorer la détection des infractions et l'application des lois sur les espèces sauvages. En ce qui a trait au secteur visant ces espèces, on s'emploiera à l'avenir à élargir les activités du NAWEG, toujours en fonction des ressources disponibles, afin d'y intégrer d'autres associations et organismes nationaux, étatiques et provinciaux.

Les activités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution comportent trois priorités : 1) les aspects de l'application et de l'observation des PARNA du projet sur la GRPC, en particulier le PARNA relatif au mercure; 2) le suivi de la formation donnée au Mexique sur les enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone; 3) la formation sur l'utilisation des traités d'extradition et d'entraide juridique.

### 1. Application des lois sur les espèces sauvages

Les travaux dans ce domaine d'intérêt prioritaire incluent :

- le maintien du soutien à la mise en place d'un réseau nord-américain d'experts légistes de la faune, afin de donner suite à la rencontre, en 1999, de spécialistes nord-américains des domaines de l'application des lois sur les espèces sauvages et de l'expertise médico-légale connexe;
- la production conjointe de documents de formation sur les techniques de terrain de surveillance de la conformité à la CITES et de la suite à donner aux infractions;
- le suivi d'un atelier conjoint organisé en 2001 sur la participation du public à l'application des lois sur les espèces sauvages;

- l'étude concertée de protocoles d'application des lois touchant, par exemple, la restitution d'animaux confisqués et le partage d'informations actualisées ou historiques;
- l'organisation d'un atelier de formation conjoint sur les questions d'application des lois liées à la récolte et au commerce illégaux des espèces végétales protégées;
- la consultation d'ONG et d'institutions compétentes sur des mécanismes éventuels de coopération relativement à des projets destinés à améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages et aux lois connexes.

## **2. Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution**

Les priorités dans le domaine du renforcement des capacités comprendront :

- le suivi de la formation donnée au Mexique en 2001 sur les enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- la participation au projet de GRPC afin d'apporter des compétences au processus d'élaboration de stratégies et de plans d'actions relatifs à l'application et à l'observation des lois, surtout en ce qui concerne la phase II du PARNA relatif au mercure;
- la recherche d'un plus grand nombre de possibilités de participation efficace du public aux processus d'application des lois;
- la formation sur une utilisation accrue des traités d'extradition et d'entraide juridique dans le cadre de poursuites en matière de délits environnementaux.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

Les partenariats se poursuivront entre la CCE et les organismes des Parties chargés de l'application des lois antipollution et des lois sur les espèces sauvages, car le programme ne serait pas réalisable sans la collaboration de ces organismes. Des efforts ont également déjà permis d'étendre le réseau régional de renforcement des capacités d'application des lois à des organismes connexes responsables des pêches et des parcs, de même qu'aux organismes des États, des provinces, des gouvernements tribaux et des Premières Nations. On cherchera également à conclure des partenariats avec des ONG afin qu'elles puissent exercer leurs droits et saisir les occasions prévues à l'article 6 de l'ANACDE, qui traite de l'accès des parties privées aux recours, afin d'améliorer le respect et l'application des lois et règlements sur l'environnement. Ces partenariats permettront en outre de s'assurer que les engagements relatifs à la participation et à la transparence pris dans le cadre de l'ANACDE sont respectés.

On multipliera aussi les efforts afin d'établir des relations de travail avec d'autres institutions et organismes comme la Banque mondiale, le PNUE et l'Organisation des États américains afin de trouver des possibilités de partager les frais dans le domaine du renforcement des capacités.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

L'exécution efficace de ces activités de renforcement des capacités exigera une plus grande interaction entre les divers groupes de travail et projets connexes de la CCE, à savoir :

- le projet sur la GRPC;
- l'ICOAN, qui fait partie du projet sur les mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord;
- les travaux axés sur les écorégions prioritaires du programme sur les stratégies de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Le volet « capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution » assure plus précisément le maintien de liens soutenus avec le programme de GRPC, car une personne déléguée par ses représentants assiste aux réunions du Groupe de travail sur la GRPC et lui fournit des avis sur l'application des lois. En particulier, en réponse à une demande d'aide auprès de ces représentants pour certains aspects de la phase II du PARNA relatif au mercure, le Groupe de travail va collaborer à un projet conjoint sur l'application et la surveillance de l'observation des textes applicables aux mouvements transfrontaliers de mercure à des fins de transformation ou d'élimination. En 2001, des membres du NAWEG ont participé à un atelier sur les espèces envahissantes organisé par les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, et cette collaboration se poursuivra dans le cadre de leurs propres activités sur les espèces envahissantes en 2003.

## Activités en 2003

<b>2003</b>
<b>Activité 1 :</b> Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Organisation et tenue d'un atelier de formation sur les enjeux entourant l'application des lois connexes aux espèces envahissantes.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Appui permanent au réseau de formation et aux partenariats sur l'application des lois sur les espèces sauvages.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 3 : Participation au projet de la CCE sur les écorégions prioritaires.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 4 : Suivi, sous forme de bulletins d'information, de l'atelier sur les questions d'application relatives aux espèces sauvages en voie de disparition.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 5 : Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités et de trouver de nouvelles sources de soutien.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 6: Planification, pour 2004, d'un atelier sur les outils technologiques d'application des lois et, pour 2005, d'un atelier sur la collecte et l'analyse des données.</li></ul>
<b>Activité 2 :</b> Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 1 : Participation au projet de GRPC afin de trouver des solutions de rechange qui permettront d'améliorer la lutte antipollution grâce à une conformité accrue aux lois (plans d'actions relatifs à des substances chimiques d'intérêt prioritaire).</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-activité 2 : Suivi de l'atelier sur l'entraide juridique.</li></ul>

## Activités en 2004

La CCE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2004.

### 4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

#### Sommaire du projet

Depuis 1995, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») rédige la section du rapport annuel de la CCE consacrée à l'application des lois. Cette fonction d'établissement de rapports a été améliorée en 2000 par la préparation d'un rapport spécial sur l'application des lois, qui porte sur trois thèmes : les inspections, la promotion de la conformité aux lois et l'évaluation des résultats. Le présent projet donne suite à la demande du public relativement à la diffusion de renseignements plus détaillés sur les activités d'application et de promotion de l'observation des lois. Pour les années à venir, la CCE publiera un rapport comparatif sur l'application des lois touchant un sujet choisi. La collaboration du Groupe de travail facilitera grandement la collecte de données opportunes et exactes.

#### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à fournir au public, tous les ans, de l'information sur des domaines précis touchant l'application et la promotion de l'observation des lois en Amérique du Nord.

#### Justification

Ce projet cadre avec les objectifs généraux de l'ANACDE consistant à favoriser la transparence des processus d'élaboration des lois, des règlements et des politiques et la participation du public à ces processus. L'information est une condition préalable essentielle à une participation fructueuse du public. Il s'agit d'un moyen de respecter l'engagement des Parties de promouvoir l'éducation dans le cadre des lois sur l'environnement, et, dans le présent cas, de sa mise en pratique par les Parties. Le projet donne aussi suite à l'article 5 de l'ANACDE prescrivant la publication de bulletins ou d'autres publications périodiques sur les procédures d'application des lois. Il est également lié aux objectifs du *Programme d'action commun* visant à partager de l'information sur les normes, l'application, la conformité et la performance dans le domaine de l'environnement.

#### État d'achèvement

Le Groupe de travail et le NAWEG ont coordonné l'établissement, par les Parties, des rapports annuels de 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Le rapport de 1995 donnait un aperçu de la politique, des programmes et des stratégies des trois pays qui ont servi de fondement à l'établissement des rapports subséquents. En 2000, en réaction à une demande du public qui souhaite davantage d'information sur les activités d'application dans les trois pays, le Groupe de travail a établi un rapport spécial sur trois sujets : les inspections, la promotion de l'observation des lois et la mesure des résultats du programme. Ce rapport a été mis à la disposition du public en 2001 à la fois sur support papier et sur le site Web de la CCE.

#### Activités en 2002

2002	Montants estimatifs (\$CAN)
<b>Activité 1 :</b> La CCE établira, révisera, traduira et publiera un rapport sur un sujet relatif à l'application et à la promotion de l'observation des lois.	<b>60 000 \$</b>
<b>Activité 2 :</b> Coordination de la rédaction de la section du rapport annuel de la CCE consacrée à l'application des lois.	
<b>Activité 3 :</b> Promotion de la sensibilisation par les moyens suivants : a) consultations avec le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et d'autres groupes; b) contribution au bulletin électronique de la CCE intitulé <i>Trio</i> ; c) diffusion publique de rapports connexes.	<b>5 000 \$</b>

<b>Ressources nécessaires</b>		<b>65 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>42 000 \$US</b>	

### **Participation du public**

Tous les organismes d'application de la loi doivent s'attacher à améliorer la sensibilisation du public. À ce jour, le Groupe de travail et le NAWEG ont consulté le CCPM et parrainé, conjointement avec ce dernier, un atelier sur la participation du public aux activités d'application des lois. On a distribué des brochures fournissant des renseignements à jour sur la composition du NAWEG, ses priorités et ses activités. Tous les rapports et bulletins sont publiés sur support papier de même que sur le site Web de la CCE.

### **Résultats prévus**

Ce projet vise l'établissement d'un rapport d'information sur des sujets précis touchant l'application et la promotion de l'observation des lois sur l'environnement. Il donne ainsi suite à la demande du public réclamant une plus grande transparence dans ce domaine.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

La collaboration du Groupe de travail et des organismes responsables de l'application des lois de chaque pays facilitera grandement la collecte de données opportunes et exactes.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

On s'efforcera de relier les sujets des rapports sur l'application des lois avec les travaux effectués dans le cadre de projets relevant d'autres secteurs de programme de la CCE, dont ceux sur les régions d'intérêt prioritaire et la GRPC, ou avec des travaux antérieurs cadrant avec le programme de coopération en matière d'application des lois.

### **Activités en 2003 et 2004**

La CCE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine après 2002.

#### **4.2.4 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord**

##### **Sommaire du projet**

Ce projet vise à protéger les écosystèmes marins et aquatiques contre les espèces aquatiques envahissantes. Il permettra de mettre au point une campagne multinationale concertée de prévention et de lutte, ayant pour objet de fermer les voies de pénétration d'espèces envahissantes dans les eaux côtières et les eaux douces du Canada, du Mexique et des États-Unis.

##### **Buts et objectifs**

Le but fondamental du projet consiste à supprimer les voies de pénétration transfrontalières d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes côtiers et dulcicoles du Canada, du Mexique et des États-Unis. À cette fin, on élaborera des programmes ciblés, multinationaux et multilingues de prévention et de lutte adaptés aux besoins particuliers des écorégions aquatiques de l'Amérique du Nord.

##### **Justification**

###### **Contexte**

Tous les jours, aux quatre coins de la planète, des écosystèmes aquatiques côtiers d'une importance capitale sont subrepticement transformés et dégradés par des envahisseurs exotiques – des plantes et des animaux qui se sont développés ailleurs et qui s'introduisent dans de nouveaux habitats par suite d'activités humaines. Les espèces envahissantes peuvent avoir de profondes répercussions. Elles peuvent dévaster des écosystèmes sains et saper les économies locales qui dépendent de ces écosystèmes. Une fois implantées, elles peuvent déloger d'importantes espèces indigènes, entraîner l'extinction d'espèces rares, détruire la biodiversité et la structure trophique des écosystèmes côtiers, mettre en péril l'intégrité écologique des AMP, anéantir la pêche commerciale et récréative, faire obstacle aux utilisations culturelles traditionnelles des ressources côtières. Les invasions biologiques engendrent d'énormes coûts pour la société. Aux États-Unis uniquement, on estime que la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes coûte des centaines de millions de dollars chaque année. Ces coûts augmenteront de façon exponentielle à mesure que de nouveaux envahisseurs s'implanteront et que les espèces déjà introduites se propageront.

###### **Dimensions internationales des invasions biologiques**

Même si les espèces aquatiques envahissantes peuvent provenir de n'importe quelle région du monde, l'intensification récente des échanges commerciaux et des migrations en Amérique du Nord accroît le risque de passage transfrontalier d'espèces exotiques entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Dans cette perspective, le projet est expressément axé sur les voies de pénétration transfrontalières situées au sein même de l'Amérique du Nord. Bien sûr, bon nombre des enjeux décrits ici s'appliqueront également aux invasions biologiques en provenance d'autres régions du monde.

Les espèces exotiques envahissantes s'implantent dans les habitats côtiers à la suite d'introductions qui peuvent être accidentelles ou délibérées. À l'heure actuelle, la principale voie de pénétration en Amérique du Nord est l'eau de ballast des navires qui est puisée dans des ports étrangers et déversée dans les eaux côtières locales; elle y introduit des organismes vivants qui auront souvent des effets dévastateurs sur la flore et la faune indigènes. Par exemple, dans la baie de San Francisco, où très peu d'espèces indigènes subsistent aujourd'hui, une nouvelle espèce exotique s'implante solidement toutes les 14 semaines par suite des rejets d'eau de ballast dans le port. Ce risque peut s'accroître du fait que l'on planifie l'aménagement de nouveaux mégaports le long des trois côtes. Parmi les autres voies de pénétration dans les eaux côtières, on compte les tentatives de création de nouvelles pêches par l'ensemencement d'espèces exotiques, le déversement négligent d'appâts vivants inutilisés, la mise en liberté d'animaux d'aquarium dont on veut se défaire, l'échappement accidentel d'animaux en captivité — ou de leurs maladies et parasites — des établissements d'aquaculture ou de recherche. Dans la plupart des cas, la migration de ces espèces envahissantes par-delà les frontières nationales n'est qu'une question de temps.

Contrairement aux autres formes de pollution qui, souvent, demeurent localisées, les envahisseurs biologiques restent rarement confinés à leur point d'introduction initial; ils ne respectent pas non plus les frontières entre pays. Habituellement, au contraire, les envahisseurs aquatiques se répandent rapidement sous l'effet des courants côtiers ou fluviaux dominants et l'aire de répartition d'une espèce peut s'étendre sur des centaines ou des milliers de kilomètres, souvent en l'espace d'un seul cycle de reproduction. Pour une espèce aquatique envahissante, les vastes écosystèmes côtiers multinationaux sont véritablement « sans frontières » et offrent peu d'obstacles à la migration. Ainsi, une invasion dans une zone circonscrite de l'un des trois pays représente en fait une importante menace internationale pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, tout comme les voies de pénétration qui permettent communément à des espèces exotiques de se déplacer d'un pays à l'autre ou d'un bassin hydrographique à l'autre.

### **Lacunes dans les capacités actuelles**

En dépit des conséquences internationales possibles des invasions transfrontalières, les activités de gestion visant à prévenir et à réduire la propagation des espèces exotiques ont eu tendance à conserver une dimension nationale et se sont rarement étendues au-delà des frontières politiques si facilement franchies par les envahisseurs eux-mêmes. En outre, les activités actuelles de sensibilisation à ce problème sont rarement multilingues ou conçues pour tenir compte des différences culturelles entre les populations touchées; elles n'atteignent donc pas un important segment de leur public cible. Le problème des invasions biologiques exige, peut-être plus que toute autre question environnementale, une collaboration internationale intensive et soutenue comme celle qu'ont entreprise l'État de Washington et la Colombie-Britannique à l'égard des espèces envahissantes dans leurs eaux communes de la région du détroit de Georgia et du Puget Sound.

### **État d'achèvement**

Du 28 au 30 mars 2001, la CCE a tenu le premier atelier nord-américain visant à trouver des possibilités de collaborer pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord. Cet atelier, qui s'est déroulé à Montréal, au Québec, portait essentiellement sur l'introduction intentionnelle, l'aquaculture et les appâts vivants et réunissait des spécialistes et des décideurs d'organismes gouvernementaux, des représentants de l'industrie, d'ONG et du monde universitaire.

À la suite de l'atelier, la CCE a recommandé cinq domaines dans lesquels les trois pays nord-américains peuvent collaborer pour régler le problème des espèces envahissantes. Les mesures proposées sont les suivantes :

- création d'un réseau nord-américain d'information sur les espèces envahissantes et d'un centre nord-américain pour le réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes;
- création d'un répertoire régional des cadres juridiques et institutionnels utiles pour la prévention et la lutte contre les espèces envahissantes. Ce répertoire inclura les mesures réglementaires et les mesures volontaires (p. ex., des codes de conduite), ainsi qu'une liste des espèces envahissantes déjà visées par un règlement dans au moins un des trois pays;
- détermination des espèces envahissantes et des voies de pénétration qui préoccupent au moins deux pays, et définition des priorités au chapitre de la coopération bilatérale ou trilatérale;
- création et distribution d'outils qui faciliteront une plus grande sensibilisation au problème et aideront les décideurs, les éducateurs dans le domaine de l'environnement, les rédacteurs scientifiques, les gestionnaires de ressources et d'autres personnes intéressées à trouver des solutions;
- création d'outils qui offriront des incitatifs économiques à l'industrie et aux intervenants du secteur privé qui prennent des mesures pour prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et minimisent leur propagation.

Une approche trilatérale à la prévention de l'introduction d'espèces envahissantes et à la lutte contre ces espèces pourrait permettre aux trois pays de s'attaquer en priorité à ce problème, de créer des cadres juridiques et stratégiques communs, de partager les données et les capacités techniques et d'utiliser de manière rentable les ressources limitées dont ils disposent. Dans un contexte de coopération trilatérale, on pourrait se pencher sur les problèmes actuels et élaborer des stratégies visant à éviter que d'autres problèmes surviennent.

En 2001, le groupe de travail spécial a convenu des mesures initiales à prendre; par ailleurs, on a rendu public le contenu des délibérations de l'atelier, en collaboration avec la NOAA.

## Activités en 2002

### Aperçu

On poursuivra la détermination des mesures prioritaires. La CCE constituera une tribune importante qui permettra aux Parties de dresser la liste des espèces prioritaires et de coordonner les mesures à prendre, dont des cadres politiques et légaux à l'appui de la lutte contre les espèces envahissantes.

2002	Montants estimatifs (\$CAN)
<b>Activité 1</b> : Élaboration d'une stratégie commune visant à régler le problème des espèces envahissantes, des voies de pénétration et des vecteurs en Amérique du Nord.	<b>60 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>60 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>39 000 \$US</b>

### Participation du public

Le public a eu et aura à nouveau l'occasion de participer à tous les aspects du projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes, depuis la planification et la tenue de l'atelier jusqu'à la mise en œuvre (par le biais d'activités communautaires de conservation) et à la diffusion des résultats (par le biais de programmes d'information sur Internet).

### Renforcement des capacités

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes renforcera notablement les capacités de gestion dans les trois pays en accroissant le savoir-faire des participants et en enrichissant leurs connaissances sur l'ensemble de la région, de même que par la mise au point des programmes multinationaux de prévention et de lutte qui permettront de faire face aux invasions biologiques futures. Ces capacités pourront facilement être utilisées par la suite dans des domaines d'activité qui se situent hors du cadre du projet actuel (p. ex., les invasions biologiques en provenance de régions autres que l'Amérique du Nord).

### Résultats prévus

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes produira une série de résultats dans les secteurs prioritaires définis dans le cadre de l'atelier : rapports sur les lacunes dans les capacités régionales de prévention et de lutte, amélioration de l'accès à des renseignements cruciaux sur le plan écologique et, par-dessus tout, réduction du risque d'invasions futures par des espèces exotiques. L'information à l'appui de ce travail, ou qui en résultera, sera diffusée par l'intermédiaire du centre nord-américain pour la conservation marine.

### Partenaires et/ou participants prévus

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes entraînera la participation des organismes responsables des ressources naturelles, des milieux universitaires et du public dans les trois pays. Le projet vient compléter de nombreux projets déjà menés par l'*Aquatic Nuisance Species Task Force* (Groupe de travail sur les espèces aquatiques nuisibles) et ses organismes membres aux États-Unis, ainsi que par la CMI. On a amorcé des discussions préliminaires avec d'autres partenaires éventuels, dont l'UICN, et l'on poursuivra les démarches en ce sens.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes constitue non seulement un mécanisme de conservation des écorégions, mais il vient aussi compléter et appuyer les autres projets et programmes suivants de la CCE :

- le RIBAN, plus particulièrement le projet de collaboration avec l'IABIN sur les espèces envahissantes;

- le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce;
- le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité plus particulièrement.

### **Activités en 2003**

**Activité 1** : Élaboration d'une stratégie commune visant à régler le problème des espèces envahissantes, des voies de pénétration et des vecteurs en Amérique du Nord

## 4.2.5 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

### Sommaire du projet

À l'occasion de leur VIII<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Guadalajara en juin 2001, les membres du Conseil ont convenu d'entreprendre des activités dans le domaine de la gestion durable des bassins hydrographiques à l'échelle régionale, y compris un examen des technologies abordables et de la tarification de l'eau. La CCE organisera une série d'ateliers de spécialistes des politiques sur l'eau pour définir des possibilités dans ce secteur et faire des recommandations au Conseil.

Par ailleurs, la CCE intégrera les indicateurs environnementaux fondamentaux définis par l'OCDE dans son rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, notamment pour examiner les ressources en eau douce. En 2002, la CCE publiera d'autres données relatives aux indicateurs pertinents pour les ressources en eau douce. Ces données seront contenues dans un chapitre spécial qui résumera les principaux enjeux liés à l'utilisation durable et à la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord.

### État d'achèvement

Des spécialistes des ressources aquatiques ont préparé un rapport intitulé *Rapport sur la gestion des eaux intérieures, frontalières et transfrontalières d'Amérique du Nord* (titre provisoire) pour le compte de la CCE. Ce rapport, qui devrait être publié à l'automne 2001, présente un examen des régimes juridiques applicables aux eaux frontalières et transfrontalières (États-Unis–Canada et États-Unis–Mexique) et fait état des principaux problèmes liés à la quantité et à la qualité de l'eau, et ce, pour chaque bassin hydrographique. Il contient également une liste des principales mesures qui pourraient être prises dans la région.

### Activités en 2002

2002	Montants estimatifs (\$CAN)
<b>Activité 1</b> : Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord.	<b>85 000 \$</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 1 : Élaboration de données régionales à partir des indicateurs de l'OCDE dans le cadre du rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord; préparation d'un chapitre sur les ressources en eau en Amérique du Nord (financé dans le cadre des obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-activité 2 : Tenue d'une série d'ateliers de spécialistes des politiques relatives à l'eau provenant des gouvernements, du secteur universitaire, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales. Ces ateliers viseront à définir les principales mesures qui pourraient être prises dans le domaine de la gestion durable des bassins hydrographiques, y compris l'examen des technologies abordables et de la tarification.</li> </ul>	85 000 \$
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>85 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>55 000 \$US</b>

### **Résultats prévus**

Le groupe de travail nord-américain sur la politique relative à l'eau recommandera des mesures concrètes qui favoriseront l'utilisation durable et la conservation de l'eau douce dans la région. Les travaux futurs seront fondés sur les mesures déterminées par le Conseil à cet égard.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

### **Participation du public**

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

### **Activités en 2003 et 2004**

## **Autres activités de la CCE**

Cette section renferme des renseignements sur les activités que la CCE réalise afin de donner suite aux obligations spécifiques qui incombent aux Parties en vertu de l'ANACDE, ou encore de mettre en application les décisions prises par les ministres, par exemple, celle concernant la création du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.

**Obligations spécifiques en vertu de l'Accord**

Outre les activités et projets décrits dans le présent plan de programme triennal, la CCE continuera de soutenir les activités découlant des obligations spécifiques que prescrit l'ANACDE, dont les suivantes :

<b>2002</b>	<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
Facilitation de l'accès du public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie [alinéa 10(5)a)] dans le cadre du programme de gestion de l'information en Amérique du Nord (Centre d'information de la CCE).	<b>245 000 \$</b>
Coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA [paragraphe 10(6)].	<b>30 000 \$</b>
Évaluation des répercussions environnementales transfrontalières [paragraphe 10(7)].	<b>20 000 \$</b>
Établissement du plan de programme et du budget annuels [paragraphe 11(6)].	<b>60 000 \$</b>
Établissement du rapport annuel [paragraphe 12(1)].	<b>30 000 \$</b>
Établissement du rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord brochant un tableau régional plus détaillé en fonction des principaux indicateurs environnementaux de l'OCDE et comportant un chapitre spécial sur les ressources en eau douce du continent [paragraphe 12(3)].	<b>100 000 \$</b>
Établissement de rapports que le Secrétariat juge pertinents (article 13), traitement des communications sur des questions d'application des lois et constitution de dossiers factuels (articles 14 et 15).	<b>712 000 \$</b>
<b>Ressources nécessaires</b>	<b>1 197 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>772 000 \$US</b>

### **Fonds nord-américain pour la coopération environnementale**

De 2002 à 2004, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera :

- de financer des projets communautaires;
- de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats transfrontaliers et transsectoriels;
- de diffuser une demande de propositions qui cadrent avec un ou plusieurs projets de la CCE, et d'établir des liens entre les résultats des projets subventionnés et d'autres éléments du programme de travail de la Commission;
- d'accorder une place prépondérante à la participation du public aux processus de la CCE et à d'autres processus pertinents à l'échelle continentale;
- de diffuser à grande échelle de l'information sur le FNACE ainsi que sur les projets qu'il subventionne, et de continuer de multiplier les réseautages et les échanges d'information.

En 2002, le FNACE réalisera à nouveau ses activités avec un budget restreint. Il consacrera approximativement 400 000 \$US à l'octroi de subventions pour l'exécution de projets communautaires. La CCE axera donc à nouveau la demande de propositions sur un ou plusieurs secteurs de programme qui seront choisis avant la fin de 2001. Cette demande sera diffusée au début de 2002 et la date limite de présentation des propositions sera fixée au mois d'avril. La CCE continuera sa recherche d'autres sources de financement et prévoit, à cette fin, collaborer avec d'autres bailleurs de fonds et concevoir des mécanismes novateurs pour financer les activités environnementales.

<b>2002</b>		<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Ressources nécessaires</b>		<b>739 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>487 000 \$US</b>	

## **Comité consultatif public mixte**

### **À faire approuver par les membres du CCPM**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'un des organes constitutifs de la CCE, au même titre que le Conseil et le Secrétariat. Formé de quinze citoyens bénévoles (cinq de chaque pays), le CCPM reconnaît que ses fonctions sont, à certains égards, celles d'un microcosme du public. Il s'agit en effet d'un groupe indépendant de personnes qui apportent une contribution différente à ce comité, et ce, en fonction de la diversité de leurs antécédents au sein d'institutions et de leurs optiques culturelles. Le CCPM est habilité à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. En sa qualité de représentant de l'ensemble de la collectivité nord-américaine (et non d'un pays en particulier), l'une de ses principales obligations consiste à tenir compte des préoccupations du public lorsqu'il formule des avis au Conseil.

La mission du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, de même que de veiller à une participation active du public et à la transparence des activités de la Commission. Les membres du Comité sont déterminés à préserver et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord ainsi qu'à contribuer à la viabilité de la société.

### **Accès du public à l'information environnementale**

En 2002, conformément au mandat que lui a confié le Conseil au cours de sa session ordinaire de juin 2001, le CCPM axera prioritairement ses travaux sur l'accès du public à l'information environnementale que détiennent les gouvernements. Il est censé formuler un avis au Conseil sur la manière d'actualiser davantage les travaux qu'a déjà accomplis le Secrétariat à ce sujet, et de donner suite à l'intérêt que manifeste le Conseil en vue d'améliorer la transparence et de renforcer la participation du public. Le CCPM organisera des consultations publiques au début de 2002 dans le but de présenter cet avis au Conseil lors de la session ordinaire que celui-ci tiendra au mois de juin suivant.

### **Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

Le CCPM contribuera à la mise en œuvre de la résolution du Conseil n° 00-09 sur les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et formulera un avis à cet égard. Il est censé étudier les progrès accomplis à la suite du dépôt de son rapport, en juin 2001, sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application des lois visées à ces deux articles, ainsi que des conclusions que ce rapport contient et qui pourraient permettre de réexaminer de nouveaux enjeux.

### **Programme de la CCE**

Le CCPM participera tout au long de l'année aux réunions publiques de la CCE et se tiendra prêt à formuler de nouveaux avis au Conseil si les circonstances l'exigent.

### **Questions administratives**

La réunion annuelle entre le CCPM et le Conseil, qui se déroule dans le cadre de la session ordinaire que ce dernier tient au mois de juin, ainsi que les réunions avec les représentants suppléants offrent au Comité d'autres occasions de faire des recommandations au Conseil sur les orientations stratégiques que devrait prendre la CCE et sur des questions administratives comme le plan de programme et les affectations budgétaires.

Par ailleurs, le CCPM continuera de favoriser les échanges avec les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux sur des questions touchant la CCE afin d'être au fait des enjeux importants qui ont cours dans chacun des trois pays signataires de l'ALÉNA. Le fruit de ces échanges avec ces comités et le public fera éventuellement l'objet d'avis au Conseil.

Cette participation directe permet au CCPM d'être proactif, de véhiculer les préoccupations du public au sein de la Commission et de connaître son opinion sur des programmes et des questions administratives, à chacune de ses réunions, et d'en tenir compte dans ses avis au Conseil.

Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004  
Autres activités de la CCE

---

<b>2002</b>		<b>Montants estimatifs (\$CAN)</b>
<b>Ressources nécessaires</b>		<b>400 000 \$ *</b>
<b>Total</b>	<b>258 000 \$US\$</b>	

\* Ces projections ne tiennent pas compte des dépenses que le CCPM doit assumer lorsque le Conseil décide de lui confier des mandats particuliers.

## Budget

Le budget de la CNACE comprend les postes suivants :

### Programme

Ce poste comprend :

- Les coûts des projets, y compris les frais de publication.
- Les salaires du personnel dont les activités comportent un lien direct avec les projets, le Conseil, le CCPM et la direction supérieure.
- Le FNACE, y compris les frais de gestion et les fonds destinés aux subventions pouvant atteindre 100 000 \$ ou n'excédant pas 10 000 \$.
- Les obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE.
- Une partie du loyer (85 %).
- Les coûts des sessions du Conseil, des réunions du CCPM et des séances publiques.
- Les coûts des télécommunications.
- Les coûts de la direction supérieure, y compris ceux du bureau de liaison du Mexique.
- Les coûts de la planification et de l'évaluation.

### Administration et soutien

Ce poste représente les activités qui servent de soutien à l'ensemble de la Commission et comprend les postes *Administration et comptabilité* et *Sensibilisation du public*, le solde du loyer (15 %), le soutien administratif externe, les dépenses de réinstallation du personnel, le coût du matériel et des fournitures de bureau, de même que l'équipement, ce qui comprend les paiements relatifs aux baux de matériel en vigueur.

### Fonds de prévoyance

Ce poste sert à répondre aux besoins imprévus.

## Sommaire du budget des projets de 2002

### I – Environnement, économie et commerce

<i>1.1.1 Évaluation de l'environnement nord-américain dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	145 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	190 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	30 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>365 000 \$</b>
<i>1.1.1 Détermination des mécanismes du marché à l'appui de la protection et de la conservation de l'environnement</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	80 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	110 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	55 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>245 000 \$</b>
<i>1.2.2 Mécanismes financiers et environnement : changement climatique et énergie</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	260 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	60 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	10 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>330 000 \$</b>

### II – Conservation de la biodiversité

<i>2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	3 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	20 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	2 000 \$
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>25 000 \$</b>

Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004  
Budget de 2002 - Généralités

<i>2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	195 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	45 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>240 000 \$</b>
<i>2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	60 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	40 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	10 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>110 000 \$</b>
<i>2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	60 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	5 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	70 000 \$
Autres frais	5 000 \$
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>140 000 \$</b>
<i>2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	110 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	95 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	30 000 \$
Autres frais	5 000 \$
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>240 000 \$</b>
<i>2.1.6 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	80 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	40 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	10 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>130 000 \$</b>

### III – Polluants et santé

<i>3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	55 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	80 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	45 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>180 000 \$</b>
<i>3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	135 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	65 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	45 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>245 000 \$</b>
<i>3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	115 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	65 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	15 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>195 000 \$</b>
<i>3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	500 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	359 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	100 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>959 000 \$</b>
<i>3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	273 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	67 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	131 000 \$
Autres frais	8 000 \$
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>479 000 \$</b>

<i>3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	65 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	50 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	10 000 \$
Autres frais	5 000 \$
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>130 000 \$</b>
<i>3.4.2 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	88 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	50 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	23 000 \$
Autres frais	2 000 \$
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>163 000 \$</b>

#### **IV – Droit et politiques de l'environnement**

<i>4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	80 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	60 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	50 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>190 000 \$</b>
<i>4.2.1 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord</i>	
<b><i>Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux</i></b>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	10 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	40 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	50 000 \$
<b><i>PARNA relatif au mercure</i></b>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	10 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	3 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	13 000 \$

Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004  
Budget de 2002 - Généralités

<b><i>Réseau régional d'application des lois</i></b>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	3 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	25 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	28 000 \$
<b>Total</b>	<b>91 000 \$</b>
<b>4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois</b>	
<b><i>Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES</i></b>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	7 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	80 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	87 000 \$
<b><i>Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution</i></b>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	3 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	27 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	30 000 \$
<b>Total</b>	<b>117 000 \$</b>
<b>4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois</b>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	60 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	5 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>65 000 \$</b>
<b>4.2.4 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord</b>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	30 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	15 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	15 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>60 000 \$</b>

Projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004  
Budget de 2002 - Généralités

---

<i>4.2.5 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	30 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	40 000 \$
Frais de traduction, de publication et de diffusion	15 000 \$
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
<b>Total</b>	<b>85 000 \$</b>

**Dépenses**

		<b>2002</b>
<b>1 à 4</b>	<b>Programme</b>	<b>4 784 000</b>
1	Environnement, économie et commerce	940 000
2	Conservation de la biodiversité	870 000
3	Polluants et santé	2 351 000
4	Droit et politique de l'environnement	623 000
<b>7</b>	<b>Soutien au programme</b>	<b>6 205 000</b>
7.1	Salaries	3 826 000
7.2	Télécommunications	89 000
7.3	Loyer	660 000
7.4	Équipement	170 000
7.5	Matériel et fournitures de bureau	140 000
7.6	Relocalisations et orientation	115 000
7.7	Direction supérieure	424 000
7.7.1	<i>Bureau de la directrice exécutive</i>	<i>190 000</i>
7.7.2	<i>Direction des programmes</i>	<i>30 000</i>
7.7.3	<i>Direction des communications</i>	<i>30 000</i>
7.7.4	<i>Bureau de liaison du Mexique</i>	<i>174 000</i>
7.8	Sensibilisation du public	435 000
7.9	Planification et évaluation	156 000
7.10	Fonds de prévoyance	190 000
7.10.1	<i>Besoin imprévu</i>	<i>152 000</i>
7.10.2	<i>Réserve pour le remboursement de taxes provinciales</i>	<i>38 000</i>
7.10.3	<i>Réserve pour risque de change</i>	<i>0</i>
<b>8</b>	<b>Autres activités</b>	<b>2 649 000</b>
8.1	Obligations spécifiques	1 197 000
8.2	FNACE	755 000
8.3	Conseil	297 000
8.4	CCPM	400 000
<b>Grand total des coûts reliés au programme</b>		<b>13 638 000</b>
<b>9</b>	<b>Administration et finances</b>	<b>1 108 000</b>
9.1	Salaires	666 000
9.2	Télécommunications	12 000
9.3	Loyer	90 000
9.4	Équipement	15 000
9.5	Matériel et fournitures de bureau	16 000
9.6	Relocalisations et orientation	22 000
9.7	Soutien administratif externe	287 000
<b>Dépenses totales</b>		<b>14 746 000</b>

**Sommaire**

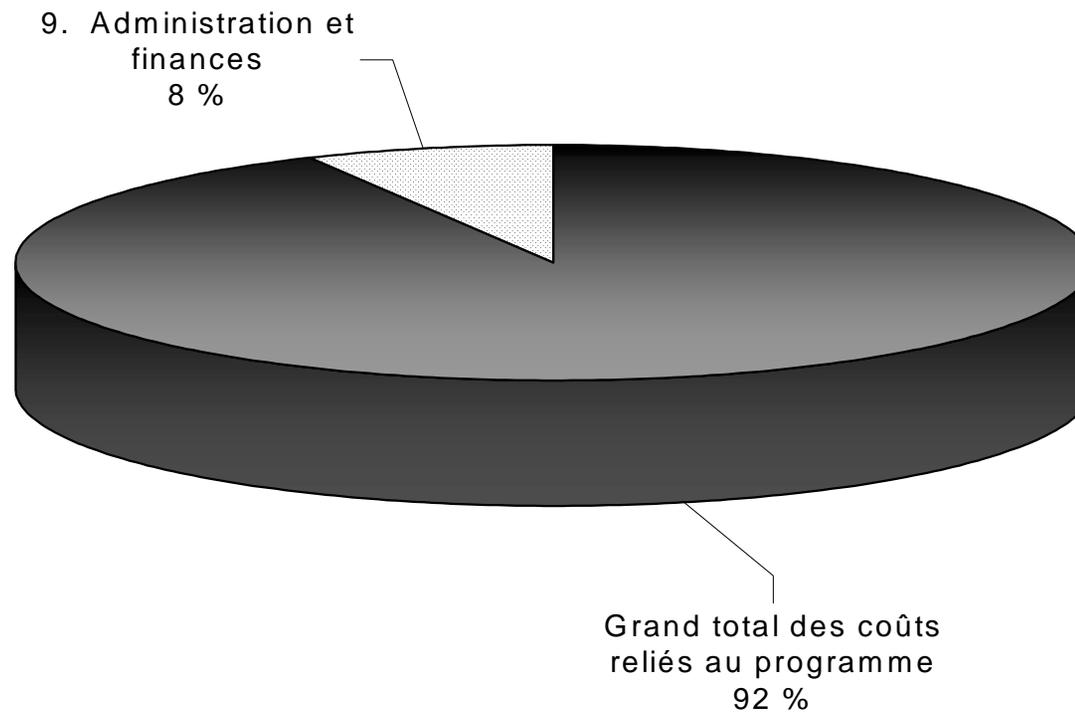
Description	2002
1. Programme	13 638 000
2. Administration et soutien	1 108 000
<b>Dépenses totales</b>	<b>14 746 000</b>

**Revenus**

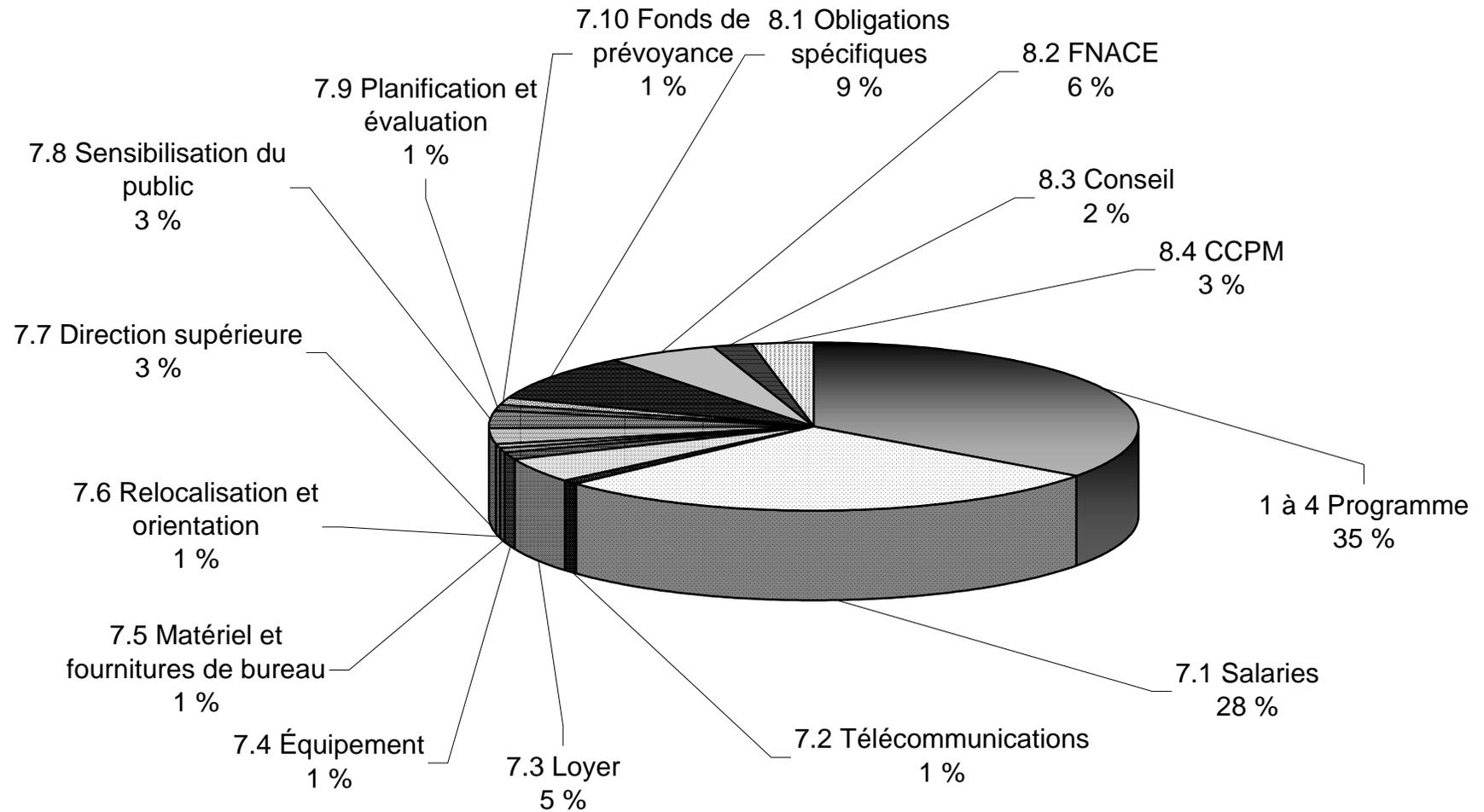
	2002
Revenus	
Contributions des parties	13 950 000
Report	663 000
Intérêt	133 000
<b>Revenus totaux</b>	<b>14 746 000</b>

**Aperçu graphique**

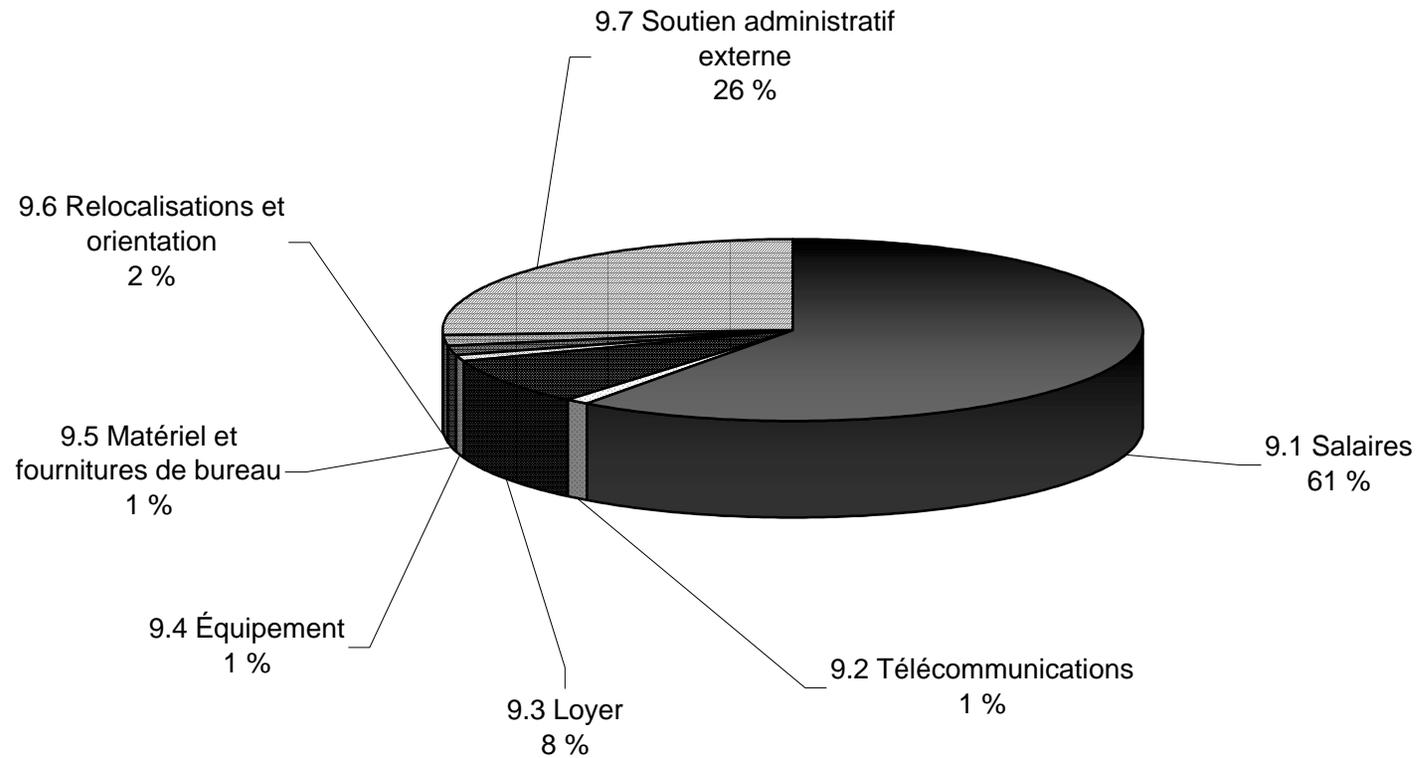
**APERÇU GRAPHIQUE - 2002**



### PROGRAMME- 2002



### ADMINISTRATION ET SOUTIEN - 2002



## **Annexe – Programme d'action commun**

### **Une déclaration sur les activités futures de la Commission de coopération environnementale**

**Mérida, Mexique, le 26 juin 1998**

Les trois ministres nord-américains de l'Environnement ont examiné la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement depuis son entrée en vigueur il y a quatre ans, de même que le fonctionnement et l'efficacité de la Commission de coopération environnementale (CCE).

Les ministres ont écouté les commentaires et les conseils d'une vaste gamme de gens, et elles souhaitent remercier particulièrement les membres du Comité d'examen indépendant et du Comité consultatif public mixte.

La CCE est une institution unique et précieuse. Elle s'avère un chef de file dans l'examen des questions environnementales que soulèvent les accords commerciaux et elle a le mandat de promouvoir le développement durable. La CCE réunit deux membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) et le Mexique, lequel est encore un pays en développement à de nombreux égards. Ce regroupement de pays constitue un microcosme des nombreux problèmes de développement durable auxquels le monde fait face aujourd'hui. Les discussions sur le développement durable, qui se tiennent par l'entremise de la CCE, offrent aux citoyens des trois pays la possibilité de faire directement valoir leur point de vue sur les activités de l'organisation.

La Commission a entrepris un éventail de projets au cours de ses quatre premières années d'existence et elle compte de nombreux succès à son actif. Le temps est venu pour elle de cibler encore davantage son orientation. Le présent document constitue la première étape du processus menant à l'établissement d'une approche à la fois plus stratégique et à plus long terme du travail de la CCE.

Ce cadre table sur les forces de la CCE. Cette dernière a un caractère trinational et elle devrait continuer d'axer son travail sur des questions qui ont la même importance pour les trois pays. Le principe du développement durable étant sa pierre angulaire, elle est dans une position idéale pour cerner les politiques qui favorisent la viabilité de l'environnement.

La CCE est une nouvelle institution au milieu d'une foule d'organisations internationales. Elle doit donc continuer de choisir son créneau avec soin, en évitant les chevauchements d'activités avec d'autres institutions qui soutiennent les trois pays; elle doit aussi s'appuyer sur leurs travaux, si besoin est. Elle a démontré qu'elle pouvait accroître ses ressources financières limitées en les utilisant pour inciter de plus grandes organisations à prendre des engagements sur le plan financier. La CCE peut réaliser des projets « sur le terrain » et renforcer les capacités de gestion de l'environnement. Par la place privilégiée qu'elle accorde à la participation du public, la CCE est en mesure de conclure des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants de la société civile.

Compte tenu des ressources à sa disposition, la CCE doit concentrer son attention sur un nombre limité de projets. Chaque année, elle devrait s'attacher à atteindre des résultats tangibles pour un certain nombre d'entre eux. Elle fera aussi du renforcement des capacités un élément important de son programme de travail.

Les deux secteurs prioritaires suivants seront au cœur des plans de travail de la CCE au cours des prochaines années : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

### **I. La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres**

Une libéralisation du commerce qui soutient les priorités d'ordre environnemental peut s'avérer utile pour atteindre le développement durable. Elle peut constituer une source financière supplémentaire pour la protection de

l'environnement et offrir d'importantes possibilités d'emploi aux défavorisés. Elle peut faciliter l'importation et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en vue de passer au stade du développement durable. Elle peut aussi ouvrir de nouveaux créneaux commerciaux pour les écoproduits.

Mais un commerce plus libre qui n'est pas assorti de politiques nationales strictes dans le domaine de l'environnement peut également accélérer la dégradation de ce dernier. Certains ont dit craindre que cela puisse donner lieu à des situations abusives si les pays affaiblissent leurs normes afin de demeurer compétitifs et d'attirer des investisseurs étrangers, de même qu'à une consommation non viable de ressources naturelles.

Toutefois, une gestion éclairée de la relation entre le commerce et l'environnement peut se traduire par de meilleures conditions environnementales et commerciales. La CCE peut aider les gouvernements à concevoir des mesures et à élaborer des politiques favorisant le type de commerce qui appuie le développement durable. Elle peut aider les gouvernements à surveiller les tendances en matière de législation nationale et de conformité aux lois, afin de s'assurer que cette législation est appliquée avec efficacité sur les territoires nationaux. La CCE peut aussi aider les trois pays en facilitant les efforts coopératifs en matière d'observation des lois.

La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres inclut les domaines de concentration suivants : la promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices; l'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce; les normes environnementales, l'application des lois sur l'environnement et la performance environnementale; l'action régionale face aux enjeux mondiaux.

#### *La promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices*

Le marché des technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement est évalué à plus de 250 milliards de dollars américains par année dans la seule communauté des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Amérique du Nord a tout juste entrouvert la porte sur le potentiel qu'offre un commerce plus écologique.

Il est important de trouver des moyens d'accroître la rentabilité de la conservation de la biodiversité. Une intensification du commerce légal des espèces sauvages pourrait, si elle est bien gérée, offrir les ressources nécessaires pour préserver et améliorer la biodiversité dans les trois pays. Tout en s'assurant qu'un tel commerce ne nuit pas à la biodiversité, la CCE pourrait faciliter les efforts déployés d'une manière concertée par les trois pays pour s'acquitter de l'obligation que leur impose la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à savoir la prévention du commerce illégal de ces espèces.

Une industrie écotouristique bien gérée pourrait également procurer les ressources financières dont les régions les plus pauvres de l'Amérique du Nord ont besoin. Elle pourrait aussi fournir de l'emploi et préserver la biodiversité et la beauté de la nature.

Des formes d'agriculture plus durables fournissent des produits destinés à de nouveaux marchés. Par exemple, la production de café en zone ombragée, c'est-à-dire sous les arbres plutôt qu'en plein champ, peut aider à préserver la biodiversité, particulièrement les oiseaux.

Le nouveau projet relatif à la synergie des sous-produits promet d'être une expérience pilote au sein de l'entreprise privée. En effet, il encouragera cette dernière à échanger, recycler ou réduire les matières mises au rebut, car une matière constituant un déchet pour une entreprise peut être utilisée comme un produit par une autre.

#### *L'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce*

La CCE étudiera sur une base continue les répercussions positives et négatives de l'ALÉNA sur l'environnement. En outre, la CCE veillera à relever les nouvelles tendances environnementales associées à l'expansion de l'activité économique. La reconnaissance de ces tendances permettra à la CCE d'examiner de quelle façon les Parties peuvent promouvoir des politiques qui sont bénéfiques pour l'environnement et qui étayent l'élaboration de réponses régionales et nationales aux tendances négatives.

La CCE travaillera avec d'autres organes de l'ALÉNA et des institutions internationales compétentes afin de s'assurer que les politiques sur le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement.

*Les normes environnementales, l'application et l'observation des lois sur l'environnement, la performance environnementale*

L'expérience a montré qu'il est extrêmement difficile de comparer la performance environnementale de différents pays, ou même de diverses régions d'un pays. Les normes ne sont pas les mêmes, les modes de surveillance des polluants varient et les systèmes juridiques diffèrent. La CCE devrait donc se fonder sur les travaux réalisés dans le cadre de la coopération en matière d'application des lois et se concentrer sur les tâches suivantes :

- l'analyse des tendances de la performance environnementale de chaque pays en vue d'établir une base de référence;
- une aide en matière de conformité aux lois et de partage d'information;
- l'élaboration d'indicateurs de conformité permettant de déceler les changements réels dans la performance environnementale;
- la promotion d'une meilleure performance environnementale en contribuant au développement de l'expertise dans le domaine des systèmes gouvernementaux de gestion de l'environnement, des ententes volontaires et des façons d'améliorer les normes environnementales.

*L'action régionale face aux enjeux mondiaux*

D'aucuns prennent conscience que la méthode traditionnelle de réglementation directe en matière de protection de l'environnement doit être complétée par le recours à des instruments économiques et à d'autres techniques commerciales. L'Amérique du Nord possède une riche expérience dans ce domaine.

Pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, il faudra que le Nord et le Sud concluent de nouveaux partenariats. En raison de sa structure exceptionnelle, la CCE peut jouer un rôle de premier plan en vue de conclure certains de ces partenariats. Par exemple, le Protocole de Kyoto sur le changement climatique recommande la création d'un mécanisme de développement écologique. Dans le cadre de ce protocole, la CCE travaillera de concert avec les trois pays et le secteur privé afin de trouver des possibilités d'appliquer ce mécanisme à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les trois pays amèneront le secteur privé à participer aux efforts de diffusion d'écotechnologies de l'énergie. La CCE se penchera également sur la façon de maximiser la capacité des puits de carbone comme les forêts.

## **II. L'intendance de l'environnement nord-américain**

Les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres. Par exemple, le Mexique fait partie des dix pays qui possèdent la plus riche diversité biologique du monde. Bon nombre des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain sont d'envergure nationale, mais un bon nombre ont aussi une envergure binationale. Toutefois, certains touchent l'ensemble du continent, et ce sont ces derniers qui préoccupent particulièrement la CCE.

L'intendance de l'environnement nord-américain inclut l'analyse des nouvelles tendances caractérisant cet environnement, la protection de la santé des humains et des écosystèmes, de même que le maintien de la biodiversité de l'Amérique du Nord.

*L'analyse des nouvelles tendances*

La CCE continuera de rendre un important service en relevant les nouvelles menaces qui planent sur l'environnement commun aux trois pays, permettant ainsi aux gouvernements de prévoir ces problèmes et de les prévenir. Il sera alors plus facile, pour les gouvernements, de s'éloigner de la traditionnelle et plus coûteuse méthode consistant à « réagir et guérir ». La reconnaissance des nouvelles menaces pourrait se faire au préalable grâce à un examen sommaire régulier des enjeux par les autorités principales des trois pays. En raison de l'interdépendance de l'environnement et de l'économie de la région, un tel processus d'examen devrait prendre en compte les tendances autant économiques qu'environnementales. Les effets que la déréglementation du secteur de l'électricité a eus sur l'environnement constituent un exemple typique. Le rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord pourrait servir de base à un tel examen.

*La protection de la santé des humains et des écosystèmes*

Dans ce domaine, la CCE possède d'excellentes réalisations à son actif et elle a entrepris un certain nombre de projets permanents touchant aux questions suivantes :

- la coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- la gestion rationnelle des produits chimiques;
- le registre de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports intitulés *À l'heure des comptes*).

Ces travaux continueront de constituer une importante partie du programme permanent de la CCE.

#### *Le maintien de la biodiversité en Amérique du Nord*

La CCE a également pris un départ prometteur dans ce secteur grâce à des activités concertées avec le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, la cartographie des régions écologiques d'importance et l'élaboration d'une stratégie nord-américaine concertée relative aux oiseaux. Ce travail pourra servir de base pour :

- élaborer et appliquer un ensemble d'indicateurs fondamentaux de l'« état de conservation »;
- aider les trois pays à renforcer leurs capacités d'atteindre les objectifs qu'ils se sont respectivement fixés dans le domaine de la biodiversité.

Étant donné la complexité de cette question et le grand nombre d'activités connexes en Amérique du Nord, il faudra mener une étude de délimitation afin de cerner les possibilités d'instaurer des programmes dans l'avenir.

### **La mise en œuvre du programme d'action**

#### *Établissement d'un plan stratégique et d'un cycle triennal de projets pour la CCE*

Pour être en mesure d'appliquer une approche stratégique à plus long terme, la CCE se dotera d'un plan triennal continu. Elle mettra l'accent sur la planification de ses activités et elle révisera et renouvellera chaque année son plan à long terme. Cette mesure constitue un moyen terme adéquat entre l'obtention de résultats rapides et la sécurité financière nécessaire pour les projets pluriannuels.

À l'échelon organisationnel, cette approche sera fondée sur une coopération étroite entre les organes de la CCE : le Conseil, le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le Secrétariat. Le public sera invité à participer d'une façon ouverte et efficace à ce processus. Dès le départ, le Secrétariat et le CCPM travailleront de concert avec des représentants des trois pays afin de dresser le premier plan triennal continu cette année, de même que le programme de travail de 1999. Au cours de la première année, l'incidence du plan stratégique sur le plan de travail sera limitée, car de nombreux projets seront déjà en cours. Mais à la fin de la deuxième année, la plupart des projets de la CCE pourront être élaborés conformément à ce plan stratégique.

Les projets devront faire l'objet d'une planification détaillée. Le Secrétariat aura la charge d'examiner les ressources en information disponibles et, le cas échéant, les fondements scientifiques des questions à l'étude. Compte tenu du fait que la CCE dispose de ressources limitées et qu'elle jouera son rôle de catalyseur à l'égard de la plupart des questions, les projets devront donner des résultats concrets et être limités dans le temps. Si possible, les projets devraient traduire les priorités nationales, car cela incite les gouvernements à engager leurs propres ressources pour donner suite aux résultats de ces projets. La plupart de ceux-ci exigeront des stratégies de fin de projet exposant en détail de quelle manière les projets se poursuivront une fois que la CCE cessera d'apporter son soutien.

Les projets devraient également être conçus de manière à comporter des jalons et un mécanisme interne destiné à s'assurer qu'ils seront menés à bien. Cela devra donner lieu à une évaluation régulière des projets.

#### *Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale*

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera d'être une source de financement communautaire, et son efficacité sera accrue du fait que les subventions seront accordées aux projets qui appuient le nouveau plan triennal. Le FNACE priorisera les moyens d'en arriver à une plus grande participation du public, ce qui permettra aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de l'environnement nord-américain.

## Personnel du Secrétariat de la CCE

### **Janice Astbury**

Coordonnatrice du FNACE  
Tél. : (514) 350-4353  
Courriel : jastbury@cceintl.org

### **Greg Block**

Directeur des programmes  
Tél. : (514) 350-4320  
Courriel : gblock@cceintl.org

Alicia Gizzi Chica  
Adjointe  
Tél. : (514) 350-4318  
Courriel : achica@cceintl.org

### **Chantal Line Carpentier**

Gestionnaire de programme, Environnement,  
économie et commerce  
Tél. : (514) 350-4336  
Courriel : carpentier@cceintl.org

### **Eduardo Delgadillo**

Directeur, Administration et finances  
Tél. : (514) 350-4354  
Courriel : edelgadi@cceintl.org

### **Charles Dickson**

Directeur des communications  
Tél. : (514) 350-4308  
Courriel : cdickson@cceintl.org

### **Janine Ferretti**

Directrice exécutive  
Tél. : (514) 350-4303

**Nathalie Daoust**  
Adjointe exécutive  
Tél. : (514) 350-4318  
Courriel : ndaoust@cceintl.org

### **Geoffrey Garver**

Directeur, Unité des communications  
sur les questions d'application  
Tél. : (514) 350-4355  
Courriel : ggarver@cceintl.org

### **Ignacio González**

Gestionnaire de programme, Droit et politiques de  
l'environnement  
Tél. : (514) 350-4323  
Courriel : gonzalez@cec.org

### **Hernando Guerrero**

Directeur, Bureau de liaison du Mexique  
Tél. : (525) 659-5021  
Courriel : guerrero@cec.org

### **Hans Herrmann**

Chef de programme, Conservation de la biodiversité  
Tél. : (514) 350-4340  
Courriel : hherrman@cceintl.org

### **Jürgen Hoth**

Gestionnaire de programme, Conservation de la  
biodiversité  
Tél. : (514) 350-4307  
Courriel : jhoth@cceintl.org

### **Douglas Kirk**

Rédacteur en chef, publications de langue anglaise  
Tél. : (514) 350-4352  
Courriel : dkirk@cceintl.org

### **Raymonde Lanthier**

Rédactrice en chef, publications de langue française  
Tél. : (514) 350-4322  
Courriel : rlanthie@cceintl.org

### **Miguel López**

Rédacteur en chef, publications de langue espagnole  
Tél. : (514) 350-4358  
Courriel : mlopez@cceintl.org

### **Paul Miller**

Gestionnaire de programme, Qualité de l'air  
Tél. : (514) 350-4326  
Courriel : pmiller@cceintl.org

### **Darlene A. Pearson**

Chef de programme, Droit et politiques de  
l'environnement  
Tél. : (514) 350-4334  
Courriel : dpearson@cceintl.org

### **Manon Pepin**

Chargée de liaison du CCPM  
Tél. : (514) 350-4305  
Courriel : mpepin@cceintl.org

### **Erica Phipps**

Gestionnaire de programme, Coopération technique  
Tél. : (514) 350-4323  
Courriel : ehipps@cceintl.org

### **Carla Sbert**

Conseillère juridique, Unité des communications  
sur les questions d'application  
Tél. : (514) 350-4321  
Courriel : csbert@cceintl.org

### **Victor Shantora**

Chef de programme, Polluants et santé  
Tél. : (415) 350-4355  
Courriel : vshantora@cceintl.org

**Jeffrey Stoub**

Gestionnaire des publications

Tél. : (514) 350-4327

Courriel : jstoub@ccemtl.org

**José Carlos Tenorio Marañón**

Gestionnaire de programme, Gestion rationnelle des produits chimiques

Tél. : (514) 350-4372

Courriel : jctenorio@ccemtl.org

**Scott Vaughan**

Chef de programme, Environnement, économie et commerce

Tél. : (514) 350-4302

Courriel : svaughan@ccemtl.org

**Carlos Valdés Casillas**

Gestionnaire de programme, Informatique et bioinformatique de l'environnement

Tél. : (514) 350-4348

Courriel : cvaldes@ccemtl.org

**Cristóbal Vignal**

Chargé de la planification, de l'encadrement et de l'évaluation/Secrétaire du Conseil

Tél. : (514) 350-4333

Courriel : cvignal@ccemtl.org